



Voici les coupures de presse ayant contribué à réaliser l'historique Neuchâtelois de la réintroduction des Lynx en 1974 et 1975 présentée à la population Neuchâteloise pour les 50 ans de la réintroduction du Lynx dans le Jura

Elles proviennent des archives publiques de nos deux titres historiques

L'IMPARTIAL
FEUILLE D'AVIS DES MONTAGNES / FONDÉE EN 1806

Et

FAN FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL
L'EXPRESS
LE PLUS ANCIEN JOURNAL DE LANGUE FRANÇAISE
PARAIT TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE
4, RUE SAINT-MAURICE - TÉLÉPHONE (038) 25 65 01

PAYS NEUCHÂTELOIS • PAYS NEUCHÂTELOIS

A la Société protectrice des animaux de Neuchâtel

Verra-t-on des lynx dans nos forêts?

La Société protectrice des animaux de Neuchâtel et des environs a été fondée en 1875 déjà. Elle fêtera donc son centième anniversaire dans deux ans. Ses buts, comme l'indiquent les statuts, sont de développer les sentiments de douceur et de justice envers les animaux, de prévenir et de faire réprimer s'il y a lieu les mauvais traitements dont les animaux pourraient être l'objet, d'améliorer le sort des animaux utiles, de travailler enfin au bien de l'homme par le meilleur usage des animaux.

Ces buts sont atteints par l'exemple et l'influence des membres de la société, par l'éducation, par des publications populaires, par des démarches auprès des autorités lorsque cela s'avère nécessaire, ainsi que par des encouragements décernés à des personnes qui ont mérité de l'oeuvre protectrice.

L'assemblée générale se réunit tous les deux ans. Elle s'est tenue lundi soir au restaurant Beurivage, sans la présidence de Mme Gérard Bauer.

Le rapport d'activité montre que de nombreux changements sont intervenus au sein du comité. Les nouveaux membres ont eu une activité intense et fructueuse. Une campagne lancée dans tout le bas du canton a permis notamment de recruter 500 nouveaux

adhérents, ce qui porte à 1200 l'effectif de la société.

De nombreuses interventions ont été faites par l'agent de la SPA qui a également procédé à de multiples placements d'animaux.

L'ordre du jour a été rapidement achevé et la parole a été donnée à M. Archibald Quartier, inspecteur de la chasse et de la pêche, qui parla de nos rapports avec les animaux sauvages.

Grâce aux ossements retrouvés dans des grottes de l'Areuse, on sait qu'au temps des cavernes, 20.000 ans avant J.-C., notre région grouillait d'animaux tant alpins que polaires : panthères des neiges, ours, loups, lynx, sangliers, cerfs, voire même des rhinocéros bicornes à toison laineuse. Il faut ensuite faire un bon dans l'histoire, jusqu'aux Lacustres, 3000 ans avant J.-C., qui, ayant l'habitude de jeter leurs débris dans le lac, permettent aujourd'hui aux savants de dire qu'ils étaient entourés de cerfs dont les bois étaient utilisés pour la fabrication des outils et des ustensiles, de renards dont les os brûlés laissent penser qu'ils étaient appréciés comme plats de résistance, de daims, de visons, d'élan.

— La faune de cette époque, dit M. Quartier, est la faune qui, aujourd'hui, devrait encore hanter nos bois. Hélas, la presque totalité de ces espè-

ces ont disparu. Mon rêve, mon idée fixe, est de la rétablir.

D'une manière plaisante et humoristique, l'inspecteur de la chasse retraça l'histoire de ces animaux. Relevons le passage relatif à son animal préféré : l'ours. Cette bête a toujours vécu en bonne intelligence avec les humains. Elle n'a jamais fait de mal aux hommes alors que ceux-ci en ont tué des milliers. Une récente enquête menée dans les Pyrénées montre que les seuls dégâts dus aux ours sont des vols de miel et de pommes. Quant aux ours du Trentin, s'ils ont été abattus, c'est qu'ils étaient accusés de pillage : ils n'hésitaient pas à se rendre tranquillement dans les villages pour y dévaliser les épiceries...

L'ours, paisible animal, a sa place dans nos forêts, et M. Quartier a lutté des pieds et des mains pour le réintroduire. Le canton ne l'a pas permis jusqu'ici. Mais l'inspecteur ne renonce pas au repeuplement de nos bois ; il songe maintenant à y introduire des lynx !

Le chamois, le chevreuil, le castor, le loup, le sanglier ont tous été passés en revue, pour le plus grand plaisir des nombreux membres de la Société protectrice des animaux qui assistaient à cette intéressante causerie. (rws)

Fernandel et le troisième âge

Tous les quinze jours, le lundi après-midi, le Théâtre de Neuchâtel est mis à la disposition du Club des loisirs du troisième âge. Le programme présenté à nos aînés est extrêmement varié.

Fernandel a divertit une nombreuse assistance. Les rires ont fusé en effet tout au long de la projection du film « Le petit monde de Don Camillo ». (rws)

CORCELLES

Feu de broussailles

Les premiers secours ont maîtrisé, hier en fin d'après-midi, un feu de broussailles, sur un terrain vague sis au nord de la voie CFF, où une surface d'environ 1500 mètres carrés a brûlé. Le sinistre a été éteint au moyen de l'attaque rapide et de balais métalliques. Il pourrait s'agir d'une imprudence d'enfant.

LE VAL-DE-RUZ • LE VAL-DE-RUZ

Au Tribunal de police du Val-de-Ruz

Des conducteurs inconscients de leurs responsabilités

Le Tribunal de police du district du Val-de-Ruz a siégé hier matin à l'Hôtel de Ville de Cernier sous la présidence de Mme Ruth Schaer-Robert assistée de M. Marc Monnier, greffier-substitut.

Le 31 janvier, M. Sch., de Neuchâtel, circulait au volant de son automobile sur la route Villiers - Le Pâquier. Dans un virage, elle perdit la maîtrise de son véhicule qui sortit de la route et s'immobilisa sur un mur de soutènement. Suspecte d'ivresse, la conductrice fut soumise à une prise de sang qui révéla une alcoolémie située entre 2,47 et 2,77 pour mille. La prévenue reconnaît les faits. Elle est condamnée à 8 jours d'emprisonnement avec sursis pendant 2 ans, et au paiement d'une amende de 500 francs qui pourra être radiée du casier judiciaire après un délai de même durée. Les frais, par 164 francs, sont mis à sa charge.

Le 30 décembre, A.B., des Hauts-Geneveys, descendait la route de La Vue-des-Alpes au volant de son automobile. Aux Gollières, alors qu'elle bifurquait pour s'engager sur le parc à autos, l'arrière de son véhicule glissa et se mit en travers de la route. M.M., de Neuchâtel, qui la dépassait à ce moment, ne put éviter la collision. Les deux conducteurs se rejettent réciproquement la responsabilité de l'accident. Ils admettent que la chaussée était particulièrement glissante ce jour-là. Faute d'avoir pu établir les circonstances exactes de l'accident, dû semble-t-il à l'état de la chaussée recouverte de neige et de glace, le tribunal libère les

NAISSANCE

France a la joie d'annoncer la naissance de son frère

Pierre-André

Famille Pierre Balmer-Boillat
Hôpital de Landeyeux
2043 Boudevilliers

DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS

Succès de la soirée du Chœur mixte de Môtiers-Boveresse

Samedi dernier, en la grande salle du collège, le Chœur mixte de la paroisse de Môtiers-Boveresse a donné sa soirée annuelle. Sous la direction de M. Jean-François Guye, les choristes ont chanté avec un bel enthousiasme, quatre choeurs, très bien exécutés, avec mesure, nuance, ensemble et justesse : « Chanson dans le vent », mélodie tchèque harmonisée par M. Corboz ; « Mon père a planté d'la vigne », sur une mélodie populaire russe harmonisée par R. Mermoud ; « Berceuse pour l'an 2000 », de J.-F. Zbinden, et « L'enfant au tambour », de Harry Simeone, chant qui a particulièrement plu et qui a été bissé. Trois duos chantés par les époux P. et O. Goetz accompagnés au piano par Mme M. Wyss, ont complété heureusement cette partie musicale. Choristes et chanteurs ont été très applaudis.

La présidente du chœur, Mme Martha Bielser, a souhaité la bienvenue au public et salué la présence de nombreux membres passifs et honoraires, ainsi que de M. Ad. Reymond, ancien directeur de la société. Elle a remercié la population des deux villages pour son soutien. Des remerciements aussi au jeune directeur qui se déplace depuis Enges, aux membres actifs, pour leur dévouement et leur intérêt à la cause du chant.

Dans son allocution bien sentie, la présidente a félicité Mme Marguerite Wyss, membre dévouée depuis vingt-cinq ans, qui a été proclamée membre honoraire. Mme Wyss a été fleurie en remerciements des services rendus, en particulier comme pianiste.

Elle a également félicité M. Armand Blaser, pour cinquante ans de sociétariat en tant que membre actif. Doyen de la société, il est encore membre

dévoué du comité et fidèle aux répétitions. En témoignage de reconnaissance, la société lui a offert une peinture de O. Goetz (pâturage jurassien en automne) avec dédicace. Ces deux jubilaires, très émus, furent fort applaudis.

La partie théâtrale du programme comportait une comédie policière en cinq actes de R. Thomas, interprétée avec brio par les acteurs de la société théâtrale « Comœdia » du Locle, lesquels furent l'objet d'applaudissements mérités.

Après le spectacle, une soirée familiale très animée a réuni dans les locaux de l'hôtel des Six-Communes, membres actifs, passifs, honoraires et amis de la société. (ab)

NOIRAIGUE

Retour du camp de sport

Hier, en fin d'après-midi, les participants au camp de sport sont rentrés d'Arolla, enchantés de la semaine passée au camp des Alpes. Favorisé par un temps splendide, le camp s'est déroulé dans les meilleures conditions, ainsi qu'on pu s'en rendre compte les nombreux parents qui étaient montés samedi et dimanche à la station. Au milieu du village, le président de la Commission scolaire, M. Hervé Joly, a remercié les responsables techniques, MM. Norbert Andrey, Georges Perrenoud et Mlle Françoise Coulet, félicité le cuisinier, M. Bernard Muller, dont les talents ont été unanimement appréciés, et les ménagères expertes, Mmes Lucien Barbezat et Willy Pellaton, qui ont assuré l'ordre et la tenue impeccable du grand ménage. (jy)

Aux Verrières, le déficit communal a été de 6703 fr. 80 en 1972

Dans sa prochaine séance, le vendredi 23 mars, le Conseil général des Verrières est appelé à examiner les comptes communaux qui présentent un déficit de 6703 fr. 80, alors que le budget en prévoyait un de 11.847 francs.

Dans son rapport adressé à l'autorité législative, le Conseil communal s'explique sur les différences les plus notables, la bonne surprise dans le rendement fiscal pour les recettes, les charges d'instruction publique et d'œuvres sociales plus lourdes que prévues.

Deux amortissements n'ont pu être faits en 1972, de 14.000 fr. sur l'aména-

gement de la pharmacie et de 15.000 fr. sur l'achat d'un engin à neige. Le Conseil communal le déplore et note que l'augmentation d'impôts votée récemment sera utile pour que les amortissements restent à un niveau suffisant.

Dans ses conclusions, le Conseil communal note l'ampleur des projets qui pourraient permettre aux Verrières de rompre peut-être un jour le mouvement de dépopulation : entrepôts ferroviaires, transformations et constructions nouvelles à l'Institut Sully-Lambelet, centre sportif. (mlb)

LE DISTRICT DU LOCLE

Avant le Conseil général

Vers une modification du statut des employés communaux

Le statut du personnel communal, qui règle actuellement les rapports de service entre les employés communaux, les fonctionnaires et l'autorité exécutive, et fixe les droits et les devoirs du personnel date du 25 mai 1962. Depuis onze ans, il va sans dire que certaines corporations de droit public ont été amenées à modifier les règles qu'elles s'étaient imposées. Des améliorations sociales ont été apportées à la situation du personnel des services publics de divers cantons et communes suisses.

La section locloise de la Fédération suisse du personnel des services publics (VPOD), qui groupe une forte proportion du personnel communal, a donc adressé une requête au Conseil communal en vue d'obtenir une modification de certains articles du statut du 25 mai 1962.

Au cours de plusieurs séances de discussions et diverses tractations avec les représentants de la VPOD, le Conseil communal a eu l'occasion de présenter plusieurs propositions de modifications qu'il soumettra à l'appréciation du législatif, lors de sa prochaine séance de vendredi 30 mars.

CONGÉ ET VACANCES

Parmi les multiples propositions de la VPOD, les principales concernent la fixation des jours de congé et de vacances. Il s'agissait dans ce dernier cas de favoriser les membres du personnel communal qui ont accompli fidèlement et durant de nombreuses années leur devoir à l'égard de la commune et de la collectivité. D'autres ont traité à l'octroi de gratifications aux retraités, au contrôle et au paiement d'un supplément pour heures supplémentaires.

En ce qui concerne le régime des vacances pour les apprentis et pour les

employés et ouvriers de moins de vingt ans, ces catégories de personnel devraient pouvoir bénéficier de 20 jours ouvrables par année, c'est-à-dire quatre semaines. Pour le personnel, le Conseil communal propose une progression du nombre des jours annuels de vacances, de façon à ce que chacun, après 30 ans de service ou 55 ans d'âge et au moins 10 ans de service, puisse bénéficier de 25 jours ouvrables par année, c'est-à-dire 5 semaines. (Imp.)

Tournoi de judo pour les écoliers

« Tous judokas » pourrait bien devenir la devise de l'Ecole de judo Samurâi du Locle, société toute jeune dans le temps mais qui a pris d'entrée un essor magnifique. Sous la direction du principal moniteur et animateur, M. Charles Boerner, de Couvet, l'école a organisé un Tournoi de printemps réservé aux écoliers ; ce tournoi romand, que patronne « L'Impartial-Feuille d'Avis des Montagnes » se déroulera dimanche 25 mars à la halle des Jeanneret. Selon les rites, dès 9 heures auront lieu les formalités de pesage et de tirage au sort et c'est à 9 h. 30 que commenceront vraiment les rencontres.

Diverses catégories sont prévues, selon le poids des concurrents, chacune attribuant aux vainqueurs quatre médailles, une d'or, une d'argent et deux de bronze.

Les écoliers nés de 1958 à 1962 peuvent y prendre part et sans nul doute on verra à la halle des Jeanneret de belles empoignées, tout en observant les strictes règles du judo.

Billet des bords du Bied

Plus rien n'étonne la jeunesse d'aujourd'hui. A l'époque où les hommes marchent sur la Lune. Pour n'y trouver que des pierres comme celles que vous pouvez ramasser au bord de n'importe quel chemin. Et puis, ce qui est mieux, on relie Zurich à New York en 8 heures, alors, j'allais écrire... de mon temps. Mais les jeunes n'aiment pas ça. Et, ma foi, ils ont raison, car (de mon temps) les jeunes de ma génération n'étaient ni plus mauvais ni meilleurs que ceux d'aujourd'hui.

Mais tout ceci c'est pour vous dire que moi qui ai vu ma grand-mère cuisiner sur l'âtre, qui, dans mon âge tendre, devait aller chercher l'eau à la fontaine, pendant que ma mère allumait la lampe à pétrole ou chauffait sa « peugliesse » pour repasser le linge qu'elle avait frotté de ses mains au temps héroïque où n'existaient pas les machines à laver, j'étais l'autre soir chez une brave dame qui faisait son anniversaire quand tout à coup le téléphone sonna. Le mari prit la communication, répondit en allemand, quand il se dit : ça doit être de l'anglais. Eh oui ! c'était le fils qui téléphonait de New York pour faire des vœux à sa maman. Une conversation qui a dû coûter assez cher car elle a duré longtemps... ponctuée par cette phrase : « Mais je t'entends comme si tu parlais de la maison d'à-côté ! » Et tout cela me rappela un délicieux souvenir : Si le téléphone fut découvert au cours de la moitié du XIXe siècle, il

fallut du temps pour en voir la réalisation et l'installation dans nos villes et villages. Et je me souviens d'un vieux conteur, un brave Neuchâtelois qui en savait des choses et qui, s'il était encore en vie, pourrait donner d'intéressantes émissions à la TV.

Nous étions, quelques amis et moi, chez ce vieux Neuchâtelois. C'était je crois, en 1919. Au cours de ses « mémoires », il évoqua l'histoire suivante : « J'étais jeune alors et l'on venait d'établir un fil téléphonique entre l'avenue de la Gare et la rue de la Côte. On avait convié du monde pour cette expérience. Chacun était sûr que ce serait un échec. Il fallut s'y reprendre à plusieurs fois. Pendant un certain temps, ce fut comme un grésillement. Puis, tout à coup, la communication fut établie. On parlait dans les deux sens. Merveille ! A quelques centaines de mètres, des hommes étaient en contact direct. On faisait des projets d'avenir. Quand la tante Aurélie, qui passait des vacances à Neuchâtel et venait à pied depuis ses Ponts-de-Martel, opina : « Tout ça, c'est bien beau... pour un pays plat, mais, moi, je vous dit que « ça » ne « grimpera » pas les montagnes. On ne verra jamais ça ni à La Chaux-de-Fonds, aux Ponts... et encore moins au Locle, où il faudrait encore que « ça » redescende ! »

Et pourtant, ajouta le vieux bonhomme, un jour, « ça » a marché !

jacques monterban

Une préparation contre les hémorroïdes

Calme les douleurs - Combat les hémorroïdes

Des recherches scientifiques, entreprises aux Etats-Unis, ont permis d'élaborer une préparation d'une grande efficacité contre les hémorroïdes.

Dans de nombreux cas traités sous contrôle médical, une « amélioration très frappante » a été constatée. Les douleurs ont été calmées instantanément. Parmi les cas contrôlés, il y en avait même avec des hémorroïdes de très longue date. Les résultats enregistrés ont été obtenus sans utilisation d'autres médicaments : ils sont dus uniquement à l'effet curatif de la préparation.

Ce nouveau médicament est en vente sous la dénomination de « Sperti Préparation H » contre les hémorroïdes. Demandez-le aujourd'hui à votre pharmacien ou droguiste « Sperti Préparation H » sous forme de pommade (avec applicateur) ou sous forme de suppositoires (pour les hémorroïdes internes), selon votre préférence. Mieux encore : faites un traitement combiné avec pommade et suppositoires. Dans la plupart des cas, il est possible d'obtenir au bout de 2 à 4 jours déjà, non seulement un soulagement, mais une amélioration.

CHRONIQUE DU VAL-DE-TRAVERS

121^e ANNÉE DU COURRIER
DU VAL-DE-TRAVERS

Culte d'adieu du pasteur à Fleurier

De notre correspondant :

Un nombreux public a assisté hier matin au culte d'adieu du pasteur Joël Pinto. Venu à Fleurier, il y a quelques années, du Portugal, pour succéder au pasteur Gad Borel qui, atteint par la limite d'âge, avait fait valoir ses droits à la retraite. Les lectures bibliques ont été faites par le pasteur François Jacot, puis le pasteur Pinto a axé son dernier sermon sur les premiers versets du chapitre 12 de l'épître de Paul aux Romains. Il a relevé que si, parfois, on avait pu être étonné d'une certaine rigueur de sa part, c'était précisément pour se conformer à l'Evangile. Sa position d'étranger l'a aussi incité à s'intéresser particulièrement au sort des émigrants dans notre pays.

M. Francis Berthoud a relevé que lors du départ d'un pasteur, le Conseil synodal ne se fait pas représenter. Si cette fois, il l'a fait, c'est pour rendre hommage aux services rendus par le pasteur Pinto à l'Eglise réformée neuchâteloise. Quant au pasteur Jacot, il a parlé au nom du collège des anciens et de la paroisse, pour dire au pasteur Pinto combien on avait su l'apprécier, lui et sa femme, dans le village. Le chœur mixte a prêté son concours et pour clôturer la cérémonie, les pasteurs Pinto et Jacot ont administré la sainte cène.

Levure

(c) Le gros œuvre du bâtiment de la Banque cantonale neuchâteloise, avenue de la Gare, à Fleurier, est maintenant terminé après environ une année de travail. Pour marquer la fin de cette première étape, une collation a été offerte à la fin de la semaine passée à tous ceux qui ont pris part aux travaux.

Chronique du Val-de-Ruz

Petite statistique scolaire du district

De notre correspondant :

Durant l'année scolaire 1974-1975 au Val-de-Travers, on a enregistré au degré primaire 919 élèves se répartissant dans 49 classes comme suit : Cernier, 133 élèves, six classes ; Chézard-Saint-Martin : 96 élèves, quatre classes ; Dombresson : 91 élèves, cinq classes ; Le Pâquier : 32 élèves, deux classes ; Savagnier : 25 élèves, deux classes ; Fenin-Villars-Sauls-Engollon : 29 élèves, deux classes ; Fontainemelon : 122 élèves, sept classes ; Boudevillers : 23 élèves, une classe ; Valangin : 34 élèves, deux classes ; Coffrane : 40 élèves, deux classes ; Les Geneveys-sur-Coffrane : 121 élèves, six classes ; Montmolin : 32 élèves, deux classes ; Derrière-Pertuis : 16 élèves, une classe ; La Joux-du-Plâne : 8 élèves, une classe.

On comptait par ailleurs 12 maîtres spéciaux. Signalons que pour l'ensemble du canton on a enregistré 13.266 élèves en primaire, 623 titulaires d'un poste et 119 maîtres spéciaux.

En ce qui concerne les comptes 1973 de l'enseignement primaire pour le Val-de-Ruz, signalons aux recettes 866.252 francs, part de l'Etat : 2.172.377 fr., part des communes : 37.776 fr. d'écolages, soit au total 3.076.405 francs. Dans les dépenses, traitements 1.865.492 fr. ; frais divers 1.210.913 fr., soit au total 3.076.405 francs.

Oui ou non, y a-t-il des lynx dans le canton ?

En juillet 1974 puis en juillet 1975, des lynx avaient été lâchés dans le Jura neuchâtelois. L'inspection de la chasse en doute un peu et ne peut confirmer cette information. Faute d'en savoir plus, le public s'interroge : la région est-elle faite pour ces animaux, y a-t-il assez de place et le territoire jurassien n'est-il pas trop exigü pour supporter cette espèce prédatrice ? Est-il judicieux, au moment où la rage est à la porte, de réintroduire des lynx, animaux facilement porteurs de cette maladie ?

La ferme du Louverain renait

Grâce à la fidélité généreuse de plusieurs centaines de personnes et à la ténacité de quelques-unes, il est enfin possible de commencer les travaux d'aménagement de la ferme qui se trouve sur la vaste propriété du Louverain, le centre de rencontre de l'Eglise réformée aux Geneveys-sur-Coffrane.

De ce fait, la presque totalité de l'espace disponible au Louverain même pourra être utilisée pour le logement des hôtes. Le personnel habitera dans la ferme à proximité du centre, sans avoir à supporter les inconvénients d'une utilisation intensive du centre. Enfin la ferme qui menaçait ruine sera à nouveau habitée. L'aménagement se fera en deux étapes : deux logements seront construits tout d'abord dans l'aile ouest du bâtiment. Ultérieurement, lorsque le financement complémentaire sera disponible, deux autres appartements seront créés dans la partie est et l'on s'efforcera de tirer parti d'une partie de la grange. La première tranche des travaux est estimée à 330.000 francs.

CARNET DU JOUR

Pharmacie de service : Marti, Cernier, dès 18 h 30.
Permanence médicale : votre médecin habituel.
Ambulance : tél. 53 21 33.

Pompes funèbres du Val-de-Ruz : tél. 57 17 70

Bon nombre de paroissiens se sont enfin retrouvés à la maison de paroisse où un apéritif a été offert. Ce fut l'occasion pour le pasteur Robert Jéquier de prendre la parole avec beaucoup de finesse. Dans quelques jours, le pasteur Pinto et sa famille quitteront Fleurier pour rentrer au Portugal. G. D.

« L'Espérance organise la Fête des musiques »

(c) L'harmonie « L'Espérance » a accepté d'organiser, l'année prochaine, la 31^{me} Fête des musiques du district du Val-de-Travers. Pour préparer cette manifestation, elle a constitué un comité d'organisation, formé de la manière suivante : président, M. Frédy Guder ; vice-président, M. André Vaucher ; secrétaire, Mlle Dominique Guder ; caissier, M. Jean-Louis Voisard ; responsable de la cantine, M. Emile Wenger ; chargé de la police, M. André Stalder ; préposé aux jeux, M. Gérard Delagrangé ; décoration, M. Martial Leiter ; programmes, M. André Glardon ; presse, M. Daniel Vuilleumier.

DIVERSES SOIRÉES

Cette fête aura lieu le dernier week-end de mai. Le comité s'est déjà réuni et a décidé que le vendredi déjà se déroulerait une soirée villageoise, le samedi une soirée de gala avec un programme pas encore tout à fait arrêté, alors que le dimanche après-midi la partie officielle sera accompagnée d'un concert donné par chacune des sociétés et suivi de morceaux d'ensemble.

BUTTES EN FÊTE

La récente fête villageoise organisée à Buttes par les moniteurs du cours fédéral de formation, a remporté un grand succès. Son but était d'animer la localité. Les organisateurs avaient mis sur pied un programme varié et aménagé le centre Georges Thiébaud.

Les épreuves sportives, les jeux, les concours autour de la fontaine, attirèrent aussi bien les jeunes que les adultes. Les gagnants du concours, M. et Mme Paul Mair, se virent offrir un week-end à Macolin.

Les élèves du village s'affrontèrent ensuite pour remporter diverses joutes sportives récompensées par un éventail de prix de valeur. Le soir, l'on dansa et l'on chanta à la lueur des lanternes.

En fin de soirée, M. Gerhardt Witschi, responsable du cours « Jeunesse & sport » remercia la population d'avoir répondu aussi largement à l'invitation des organisateurs.

GARNET DU JOUR

Couvet, cinéma Colisée : 20 h 30, Les Valseuses (18 ans).
Fleurier, Le Rancho : bar-dancing ouvert jusqu'à 2 h.
Ambulance : tél. 61 12 00 ou 61 13 28.
Hôpital et maternité de Couvet : téléphone 63 25 25.
Médecin et pharmacien : habituels.
Hôpital de Fleurier : tél. 61 10 81.
Soins médicaux - dentaires urgents : F. Schippler, Couvet, tél. 63 15 66 ou 33 26 89.
Sage-femme : tél. 63 17 27.
Service d'aide-familiale : tél. 61 23 74.
Les Verrières, bureau de renseignements : Banque cantonale.
Fleurier, service du feu : tél. 61 12 04 ou 118.

nisateurs. Une fête qui a réuni pratiquement toute la jeunesse du village et des environs et qui a permis à tous de fraterniser au cours de ces quelques belles heures de détente.

LES VERRIÈRES

Une bannière pour les pupillettes

(c) Cette année, la section des pupillettes de la société féminine de gymnastique des Verrières fête son 20^{me} anniversaire. A cette occasion, un comité d'organisation, présidé par M. Marcel Gogniat, lui offrira une bannière qui sera inaugurée le samedi 27 septembre. Le lendemain matin un cortège gymnique accompagné de la fanfare « L'Echo de la Frontière » fera le tour du village afin de permettre à chacun d'admirer ce nouvel emblème. La souscription publique lancée récemment permet de manifester sa solidarité envers cette société éminemment utile à la jeunesse.

Plus de cent lutteurs aux Verrières

(c) Présidé par M. Willy Dumont, le comité d'organisation ne néglige rien pour que la 56^{me} fête cantonale neuchâteloise de lutte suisse du 7 septembre aux Verrières soit une réussite. Cent quarante lutteurs sont inscrits ; 100 chez les seniors et 40 chez les garçons lutteurs.

Les principaux participants sont les Fribourgeois avec Schlaefli (Ire couronne à la fête romande du 24 août au Signal de Bougy) ; Gérard Genoud et Kurt Schwab. Les Vaudois avec les frères Esseiva, de Vevey ; Bernard Andregg, de Château-d'Oex ; Burgdorfer, de Nyon ; les frères Clerc et Odermatt de Lausanne. Les Valaisans avec les frères Martinetti, véritables machines à lutter et leurs élèves Jollien et Udry, de Savièse. Les Genevois avec Moesching et Blaser. Quant à l'association jurassienne, elle comprendra huit lutteurs et l'association soleuroise dix lutteurs. Avec tous ces invités, les Neuchâtelois auront fort à faire. Wylder et Gruner, de La Chaux-de-Fonds, qui viennent de remporter la 3^{me} et 4^{me} couronne romande, Weber, Schwab, Dubois, Simonet feront mieux que de se défendre.

Il y aura à n'en pas douter du beau sport.

MÔTIERS

Avant une votation communale

(sp) L'on sait qu'un référendum a été lancé à Môtiers contre l'arrêté du Conseil général octroyant au Conseil communal un crédit hors budget de 40.000 fr. pour la réfection de la salle des conférences, située dans une annexe de l'école primaire.

Avant la votation y relative des 13 et 14 septembre prochain, quelques électeurs et électrices de Môtiers ont décidé d'organiser mercredi 3 septembre une séance d'information placée sous l'égide d'un président neutre, en l'occurrence M. Jean Ruffieux, député, de Boveresse.

A cette occasion, des renseignements seront donnés sur les projets de réfection de la dite salle, réfection qui s'inscrit dans un programme de remise en état des bâtiments communaux (hôtel de district, salle de gymnastique). Une discussion générale et contradictoire prolongera la première partie de cette importante séance ouverte à toute la population du village.

Fin d'une exposition

(sp) Ouverte trois jours par semaine depuis le début juillet, l'exposition temporaire que le Musée régional d'histoire et d'artisanat a consacrée à la maison des Mascaronis à l'icône du Val-de-Travers des XVIII^e et XIX^e siècles, a fermé ses portes hier soir. Elle a été visitée par plus de 700 personnes, dont de nombreux étrangers en séjour ou de passage au Vallon.

Le 3^{me} âge dans les musées ...

(sp) Samedi après-midi, quelque 80 personnes du troisième âge des Brenets, à l'occasion de leur sortie annuelle conduite par M. Louis Billod et le pasteur thiery Perregaux, ont visité le Musée Rousseau et le Musée régional d'histoire et d'artisanat, après avoir pris une collation au château de Môtiers. Leur journée s'est terminée par un repas en commun aux Brenets.

La Direction et le personnel de Barbezat et Cie., SA, a le pénible devoir d'annoncer le décès de

Madame Jean BARBEZAT

mère de Monsieur Jean-Louis Barbezat.

Pour les obsèques, se référer à l'avis de la famille.

Madame Jean BARBEZAT

mère de son très dévoué président d'honneur Monsieur Jean-Louis Barbezat.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.

Le Comité

A la Société d'émulation de Couvet

(sp) Afin de prendre connaissance des résultats de l'exercice courant du 1^{er} juillet 1974 au 30 juin dernier, le conseil de la « Fondation en faveur de la société d'émulation » a siégé récemment à Couvet sous la présidence de M. Jean-Claude Landry et en présence de MM. Georges Bobillier, délégué de l'Etat ; Numa Rumley, représentant de la maison Edouard Dubied et Cie S.A., et Daniel Graser, mandaté par le département cantonal de justice comme organe de contrôle de la fondation.

Le compte de pertes et profits présente aux recettes des intérêts pour 20.103 fr. 10 et un excédent de dépenses de 2903 fr. 40 dû au déficit fort élevé du « Marché d'images » organisé l'automne dernier par la Société d'émulation. Et aux dépenses : un versement de 20.500 fr. à la société d'émulation ; un amortissement (piano) de 2000 fr., et des frais pour 506 fr. 50.

Quant au bilan au 30 juin il se décompose ainsi : à l'actif, des titres pour 402.000 fr. ; un livret d'épargne de 13.482 fr. 05 ; des impôts anticipés pour 3996 fr. 95, et un piano de concert estimé à 10.000 fr. Au passif, les legs de M. et Mme Pierre Dubied-King d'un montant global de 416.027 fr., et une réserve de 13.452 fr., soit de part et d'autre un total de 429.479 fr.

Etablis par M. Bernard Jeanneret, trésorier de la fondation, ces comptes ont été vérifiés par M. Graser, officiellement désigné par le chef du département de justice pour succéder à M. Auguste Schutz, démissionnaire. A l'unanimité, le

conseil en a donné décharge au caissier. A la veille de la rentrée de la saison artistique et culturelle 1975-1976, la fondation tient une somme de quelque 11.000 francs à la disposition du comité de la société que préside M. Gilbert Bourquin et qui élaborera sous peu le programme des mois à venir.

Pas d'ARC cet automne !

(sp) Le comité de la Société d'émulation vient de faire savoir officiellement aux exposants intéressés qu'il n'y aurait pas d'ARC 1975, autrement dit que la traditionnelle exposition bisannuelle d'artisanat romand ne serait pas organisée cet automne à Couvet.

Deux explications à ce renvoi : l'actuelle situation économique du Val-de-Travers et le souci de ne pas laisser les promoteurs qui, l'automne dernier, ont eu fort à faire pour monter le premier « Marché d'images en noir et blanc » jamais présenté en Suisse romande.

Quinze entrées à l'ETC

(sp) Une nouvelle année scolaire vient de débiter à l'Ecole technique de Couvet. Quinze nouveaux élèves s'y sont inscrits, dont quatre en section ETS.

Naissances

Monsieur et Madame Roger LEUBA-BARBEZAT ont la grande joie d'annoncer la naissance de

Marianne

et Georges

le 31 août 1975

2108 Couvet
Maternité Le Pré Forgon

Avis mortuaires

Réception des ordres : jusqu'à 22 heures

Que ton repos soit doux comme ton cœur fut bon.

Monsieur Jean-Claude Maulaz ; Madame et Monsieur Michel Pilloud-Maulaz et leurs enfants ; Madame et Monsieur Marcel Barras-Maulaz et leurs enfants ; Monsieur et Madame Gustave Maulaz ;

Madame et Monsieur François Carlier-Maulaz et leurs enfants ; Monsieur Roger Barras et sa fiancée Mademoiselle Arlette Guignard ; Monsieur et Madame Alexandre Zurbuchen ;

Sœur Emma Zurbuchen ; Monsieur et Madame Hermann Honsberger, leurs enfants et petits-enfants ; Madame et Monsieur Sygal Bodeck-Zurbuchen ; Monsieur et Madame Freddy Zurbuchen et leurs enfants ; Mesdemoiselles Elise et Stella Maulaz ;

Madame et Monsieur Robert Pétrmand-Maulaz, leurs enfants et petits-enfants, ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont la douleur d'annoncer le décès de

Madame

Hélène Maulaz-Zurbuchen

leur bien chère maman, belle-maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, parente et amie que Dieu a reprise à Lui, à l'hôpital de Fleurier, après de longues souffrances supportées avec une grande patience, dans sa 75^{me} année.

2117 Les Bourquins sur La Côte-aux-Fées, le 30 août 1975.

Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son fils unique afin que quiconque croit en Lui, ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.

Jean 3 : 16.

L'ensevelissement aura lieu à La Côte-aux-Fées, le mardi 2 septembre.

Culte pour la famille aux Bourquins, à 12 h 30, d'où le cortège part pour le cimetière, à 13 heures.

Le corps repose à l'hôpital de Fleurier.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

AVIS DIVERS

A louer à Couvet : DEUX STUDIOS — tout confort, non meublé, cuisine agencée. Fr. 200.— par mois. — tout confort, meublé, cuisine agencée. Fr. 250.— par mois. Charges non comprises. Libres tout de suite.

APPARTEMENT DE DEUX PIÈCES tout confort, cuisine agencée. Fr. 304.— par mois, charges comprises. Libre dès le 1^{er} novembre. Pour renseignements, s'adresser à l'Etude des notaires G. Vaucher et A. Sutter, à Fleurier, tél. (038) 61 13 12.

CENTRE SCHMUTZ

Fleurier Tél. 61 33 33

PROFITEZ

d'économiser

20 %

de rabais sur tous les articles suivants

SPORTS

1 frigo portable de camping Fr. 63.—
1 jeu de croquet Fr. 94.—
1 jeu de boules en bois Fr. 62.—
3 bancs de jardin à Fr. 179.—

PÊCHE

2 moulinets à Fr. 24.—
1 moulinet Fr. 64.—
1 moulinet Fr. 47.—
2 moulinets à Fr. 69.80
2 moulinets à Fr. 28.—
2 cannes à lancer à Fr. 62.50

Toujours bien habillé chez

Pélichet

Grand-Rue, Couvet.

Commerçants

Ne vous creusez pas la tête pour vos problèmes de publicité. Nous avons pour les résoudre un service à votre disposition.

Feuille d'avis de Neuchâtel

Electroménagers Couvet Tél. 63 12 06

ROY

FONTAINES

Sérénade appréciée

(c) « L'Union instrumentale » de Cernier a donné récemment une sérénade à Fontaines qui a été particulièrement appréciée par la population, d'autant plus que de nombreux membres de l'ensemble sont domiciliés au village.

Moins d'agriculteurs

(c) La Société d'agriculture du Val-de-Ruz comptait, il y a dix ans, 500 membres. Elle n'en compte plus actuellement que 410. Cette diminution provient du fait que des exploitations agricoles ont été englobées dans d'autres entreprises. Quant aux membres du centre collecteur des Hauts-Geneveys au nombre de 240 en 1965, ils ne sont plus que 204 aujourd'hui.

A propos du dixième anniversaire du centre collecteur (voir notre édition du 21 août 1975) il convient de citer un nom, celui de M. Henri Corthésy, ancien gérant, qui fut la cheville ouvrière de cette réalisation si utile. Enfin, on nous signale que si l'Office commercial a fait de heureuses affaires en 1974, cela a été dû notamment à l'augmentation du prix des engrais.

VAUD

GRANGES-MARNAND

Au Conseil communal

(c) Dans sa dernière séance, présidée par M. Philippe Terrin, le Conseil communal de Granges-Marnand a accepté, après une discussion nourrie, de porter de 17.027 fr. à 24.031 fr. le subside annuel de la commune au bâtiment HLM « Les sablonnières SA », ainsi que la Confédération versera un subside annuel de 10.895 fr., le canton et la commune chacun 24.031 fr. ce qui représente une somme globale de 1.179.140 francs.

Au cours de la même séance, le Conseil a encore voté un crédit de 17.000 fr. pour la pose d'une borne-hydrante dans le quartier de la gare.

PAYERNE

Plus de publicité par haut-parleur

(c) Faisant suite à l'interpellation d'un conseiller, la Municipalité de Payerne a proposé au Conseil communal une modification du règlement communal sur les procédés de réclame. L'article 29 de ce règlement aurait dorénavant la teneur suivante :

« L'usage de haut-parleurs est interdit à l'extérieur des commerces et industries. Cette règle ne concerne pas le stade municipal, où les haut-parleurs pourront être utilisés à des fins publicitaires lors des manifestations sportives s'y déroulant entre 8 h et 22 heures.

La Municipalité peut autoriser l'usage de haut-parleurs à l'occasion de manifestations, mais artistique, sportif ou de bienfaisance, mais uniquement au lieu où celles-ci se déroulent. »

CHRONIQUE DU VAL-DE-TRAVERS

121^e ANNÉE DU COURRIER DU VAL-DE-TRAVERS

Ce que sera le premier marché d'automne qui se déroulera fin septembre à Fleurier

De notre correspondant :

Avant-hier soir, au café du Patinage, a eu lieu une assemblée réunissant les commerçants exposants du prochain — et premier — marché d'automne, qui se déroulera à Fleurier le 27 septembre prochain.

M. Jacques Grosclaude a souhaité la bienvenue et a résumé ce qui avait été décidé jusqu'à présent. Quarante bancs, loués par des commerçants, seront installés de part et d'autre de l'avenue de la Gare. Ce marché d'automne veut être attrayant, mais aussi une occasion de s'amuser, même et surtout si les commerçants espèrent faire de bonnes affaires.

On est déjà assuré du concours de la fanfare « L'Ouvrière », du club des accordéonistes « Auresia », probablement aussi de l'harmonie « L'Espérance » et des contacts seront encore pris avec

diverses sociétés locales, notamment le Football et le club des patineurs.

Il appartient à M. Daniel Schelling, chef du service de presse et de publicité, de donner des renseignements complémentaires sur les différents contacts qui ont déjà été pris. Le concours des sociétés locales est hautement souhaité pour animer ce marché d'automne fleurisien. Des panneaux signalant la manifestation seront posés aux quatre entrées du village, des affichettes seront distribuées dans le canton, à Sainte-Croix et à Pontarlier. Il y aura pour la propagande, deux voitures avec haut-parleur et un animateur. Elles seront mises en circulation le vendredi dès l'après-midi et le samedi matin déjà. On touchera ainsi 58 communes du pays de Neuchâtel. Un animateur - clown a été engagé, qui mettra de la joie. Il vient de Genève et a déjà fait ses preuves. Les bancs seront posés autant que possible devant les magasins des commerçants qui les ont loués et un endroit sera réservé à l'approvisionnement.

Un podium sera dressé dans l'avenue même pour permettre aux sociétés de se produire et à chaque heure se déroulera un jeu intermarché doté de prix. L'artiste Claude Rochat, accompagné de sa femme et de sa guitare sera là, et l'on espère avoir aussi un orchestre de jazz. En cas de pluie, les jeux se disputeraient à l'intérieur des magasins. Comme l'a relevé M. Schelling, ce premier marché d'automne a pour but de situer Fleurier, dans le cadre commercial du Val-de-Travers et le Vallon dans celui du canton et des régions avoisinantes. Il n'est pas seulement réservé à ceux qui veulent faire des achats, mais à tous ceux qui voudront passer des heures agréables dans le plus grand village du Vallon, où la jeunesse ne sera pas oubliée. G. D.

Chamois abattus sur territoire neuchâtelois

Selon M. Archibald Quartier, inspecteur de la chasse et de la pêche, 69 chamois ont été abattus depuis le début du mois jusqu'à hier sur territoire neuchâtelois.

Le chiffre de 150 chamois avancé dans notre édition d'hier, correspondrait en fait aux territoires de Vaud et Neuchâtel.

FLEURIER

Cours d'histoire locale

(sp) Mardi a débuté au Collège régional de Fleurier un cours de perfectionnement destiné aux instituteurs et maîtres préprofessionnels du canton. Donné par M. Jacques-André Steudler, maître secondaire et président du colloque cantonal d'histoire, il portera sur vingt-quatre heures et sera consacré à l'insertion de l'histoire locale neuchâteloise dans l'enseignement, cela à partir de données théoriques et de visites de lieux historiques. Une quinzaine d'auditeurs suivent ce cours dispensé chaque mardi et mercredi après-midi jusqu'au début octobre.

Une seule entrée à la classe d'horlogerie

(sp) Amputée l'année dernière de sa section de réglage, la classe d'horlogerie de Fleurier, dirigée par M. Lucien Boéchat, n'a enregistré cette année qu'une seule entrée! L'effectif total de la classe ne s'élève qu'à six élèves qui, en trois ans, subissent une formation d'horloger complet.

LES VERRIÈRES

Porteurs de drogue refoulés en France

(c) Deux ressortissants britanniques qui tentaient de franchir la frontière aux Verrières, ont été trouvés porteurs d'une assez grosse quantité de drogue et ont été refoulés en territoire français.

ST-SULPICE

Eau dans du lait

(sp) Un contrôle a permis de constater qu'un agriculteur avait livré du lait contenant probablement 15 % d'eau. On ne sait pas pour le moment, si l'infraction a été commise volontairement ou par négligence.

LES BAYARDS

Les contemporains de 31 dans le Doubs

(sp) Conduits par leur président, M. Jean-Pierre Gioria, des Bayards, une trentaine de contemporains de 1931 du Val-de-Travers ont fait dernièrement une sortie dans le département du Doubs; ils ont partagé un repas à Ouhans, dans la vallée de la Loue.

Chronique du Val-de-Ruz

Chévard-Saint-Martin: assemblée des sociétés locales

De notre correspondant

L'Union des sociétés locales de Chévard-Saint-Martin a siégé dernièrement sous la présidence de M. Pierre Blandinier. Le programme de la saison 1975-76 a été fixé de la manière suivante:

24 octobre, concert d'orgue au temple; 1^{er} novembre, vente paroissiale; 24 janvier, soirée souper choucroute de la paroisse; 14 février, soirée de la société de gymnastique; 28 février, soirée du 1^{er} mars et promotions civiques avec collaboration des sociétés locales; 13 mars, soirée du chœur d'hommes; 27 mars, soirée de la société de tir; 10 avril, soirée de la fanfare « L'Ouvrière ».

COMPTES 1974-75

Les comptes de l'année 1974-1975 ont été analysés par M. Georges-André

Aeschlimann, caissier. Aux recettes, figurent les cotisations, les locations de salles, locations du Bouveret, ainsi que les résultats de la soirée du 1^{er} Mars de l'an dernier. Le total des recettes s'élève à 2850 fr. 55. Aux dépenses, figurent 1937 fr. 40, y compris le remboursement d'une somme de 1500 fr. empruntée précédemment. A ce jour, il reste en caisse 1158 fr. 40 plus environ 120 fr. à recevoir en compte par la suite.

Au nom des vérificateurs des comptes, M. Pétremand certifie que les comptes étaient bien exacts. Les membres présents les approuveront à l'unanimité.

NOMINATIONS

Pour une période de deux ans, M. Pierre Blandinier est réélu président; M. Eric Renaud, vice-président; et M. Georges-André Aeschlimann,

secrétaire-caissier. Les vérificateurs des comptes seront un délégué de la société de tir et un délégué de la musique.

Dans les divers, une amélioration de la place du Bouveret était prévue. Le bureau de l'Union des sociétés locales a demandé un projet pour couvrir une partie de la place pouvant abriter environ 200 personnes en cas de pluie. Il fut proposé en gros une charpente recouverte d'éternit brun-rouge, et de construire en-dehors de l'abri un pont de danse pouvant être couvert d'une bâche. Ce premier projet représenterait une dépense de 30.000 fr. au minimum. Un deuxième projet fut présenté avec main-d'œuvre provenant des membres des sociétés locales et fournitures du bois par la commune; avec le concours de ces bonnes volontés, on arriverait en achetant les fournitures à une dépense de 10.000 francs.

Les représentants de chaque société furent chargés de communiquer ces projets aux membres des diverses sociétés pour sonder l'opinion de ceux-ci. Une assemblée aura lieu le vendredi 28 novembre pour connaître les résultats de ces sondages.

VALANGIN

Le chef de la sûreté à Valangin

(c) Les délégués des sapeurs-pompiers et les représentants des commissions du feu du Val-de-Ruz siégeront, samedi, au collège de Valangin. Après une démonstration des corps des sapeurs-pompiers, les délégués entendront le rapport 1974 de l'expert cantonal ainsi qu'un exposé de M. H.-Louis Perrin, chef de la police de Sûreté de Neuchâtel.

Assemblée des trois foyers

(c) Le collège des Anciens des trois foyers a siégé récemment sous la présidence de M. André Evard. La fête de l'Eglise avec pique-nique est maintenue pour 1976, si possible dans un endroit où l'on puisse se réfugier en cas de mauvais temps dans un chalet. Les veillées de paroisse sont fixées au 8 novembre et au 22 février à Boudevilliers, au 6 décembre à Valangin et en février à Fontaines. Noël sera célébré le 19 décembre à Fontaines, le 20 à Boudevilliers et le 21 à Valangin, ceci afin d'éviter que les écoliers d'origine étrangère soient déjà repartis dans leurs familles. Les leçons de religion de 5^{me} année (+ IMP à Valangin) seront consacrées, cette année, au précatéchisme. Le catéchisme lui débutera le 26 octobre.

CARNET DU JOUR

Pharmacie de service: Marti, Cernier, dès 18 h 30.
Permanence médicale: votre médecin habituel.
Ambulance: tél. 53 21 33.
Danse, Les Geneveys-sur-Coffrane: le Grenier de 20 à 24 heures.

CARNET DU JOUR

Couvet, cinéma Colisée: 20 h 30, «Dynamite Jones» (16 ans, parlé français).

Travers, galerie d'Art: exposition Yves Riati.

Môtiers, musée Rousseau: ouvert.

Fleurier, le Rancho, bar-dancing: ouvert jusqu'à 2 heures.

Médecin et pharmacien: habituels.

Ambulance: tél. 61 12 00 ou téléphone 61 13 28.

Hôpital et maternité de Couvet: téléphone 63 25 25.

Hôpital de Fleurier: tél. 61 10 81.

Soins médico-dentaires urgents: F. Schippler, Couvet, tél. 63 15 66 ou tél. 33 26 89.

Sage-femme: tél. 63 17 27.

Fleurier, infirmière-visitante: téléphone 61 38 48.

Service d'aide familiale: tél. 61 23 74.

Les Verrières, bureau de renseignements: Banque cantonale.

«FAN» bureau de Fleurier: 11 av. de la Gare, tél. 61 18 76, télex 3 52 80.

Fleurier, service du feu: tél. 61 12 04 ou 118.

Police cantonale: tél. 61 14 23.

Avis mortuaires

Réception des ordres: jusqu'à 22 heures



Veillez et priez, car vous ne savez ni le jour ni l'heure où votre Seigneur viendra.

Mat. 25: 13.

Monsieur Maurice Niggeler-Busi, à Saint-Sulpice;

Monsieur et Madame Marcel Rysler Niggeler, à Saint-Sulpice;

Monsieur Alain Rysler et sa fiancée Violaine, à Saint-Sulpice;

Mademoiselle Brigitte Rysler, à Saint-Sulpice;

Madame Catherine Righi-Busi, à Sainte-Croix;

Monsieur et Madame Ernest Niggeler, à Peseux;

Monsieur et Madame Marius Massiglia-Niggeler, aux Verrières-France, ainsi que les familles parentes, alliées et amies,

ont le grand chagrin de faire part du décès de

Madame

Angeline NIGGELER
née BUSI

leur très chère épouse, maman, belle-maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, cousine, parente et amie, enlevée à l'affection des siens, après une longue et pénible maladie supportée avec infiniment de courage, à l'âge de 69 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

Saint-Sulpice, le 10 septembre 1975.

Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son fils unique, afin que quiconque croit en Lui, ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.

Jean 3: 16.

L'ensevelissement aura lieu à Saint-Sulpice le vendredi 12 septembre 1975.

Départ devant le collège, pour le cimetière, à 14 heures.

La messe de sépulture sera donnée en l'église catholique de Fleurier, à 13 heures.

Le corps repose à l'hôpital de Fleurier.

R.I.P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Le F.-C. Saint-Sulpice et ses sections actifs, vétérans et juniors ont le pénible devoir d'annoncer à leurs membres et amis le décès de

Madame

Angeline NIGGELER
marraine de la société.

Tous les membres sont priés d'assister à l'ensevelissement.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.

Les contemporaines de 1906 du Val-de-Travers ont le pénible devoir de faire part du décès de

Madame

Angeline NIGGELER
leur dévouée présidente pendant de nombreuses années.

Elles garderont d'elle un très bon souvenir.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.

Le comité

Repose en paix.

Madame et Monsieur Eric Maire-Boiteux, aux Verrières, leurs enfants et petites-filles;

Madame et Monsieur Michel Pralong-Maire, Fabienne et Corinne, à Lausanne;

Madame Charles Devenoges-Boiteux, à Fleurier;

Les descendants de feu Paul Boiteux; Les descendants de feu Gottlieb Hoffmann, ainsi que les familles parentes et alliées,

ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur Robert BOITEUX

leur très cher papa, beau-père, grand-papa, arrière-grand-papa, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent, que Dieu a repris à Lui, dans sa 81^{me} année.

2108 Couvet, le 9 septembre 1975.

Veillez et priez, car vous ne savez ni le jour, ni l'heure où le Seigneur viendra.

L'incinération aura lieu à Neuchâtel, le vendredi 12 septembre.

Culte à la chapelle du crématoire, à 14 heures.

Départ du domicile mortuaire, Progrès 3, Couvet, à 13 h 10.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

AVIS DIVERS

Travers 63 14 24
Couvet 63 19 22
Fleurier 61 28 08

R. MONNIER

INS TALLATIONS
TÉLÉPHONIQUES

TÉLÉVISION

NOIR-BLANC + COULEUR

Correspondances

(Cette rubrique n'engage pas la rédaction)

Les lynx au Creux-du-Van

« Monsieur le rédacteur en chef,

Dans votre édition du 1^{er} septembre 1975, vous avez publié un article intitulé: « Oui ou non, y a-t-il des lynx dans le canton? ». L'information de votre correspondant, à savoir que des lynx ont été lâchés en juillet 1974 ainsi qu'en juillet 1975, semble exacte et corrobore mes propres renseignements et informations. Cette affaire intéressant toute la population, je vous prie de bien vouloir publier mes commentaires.

Il convient en premier lieu de noter qu'aucune comparaison ne peut être faite entre les vastes forêts alpines de Nidwald et Obwald où des lynx ont été lâchés en 1971 et la petite réserve de faune du Creux-du-Van. Aucune comparaison dans la grandeur, dans la situation, dans l'accès aussi bien que dans la fréquentation de ces territoires. La réserve de faune du Creux-du-Van n'a pas plus de 8 km de longueur et aussi bien son pourtour que son intérieur sont accessibles en voitures par des routes à 80 % goudronnées. La concentration des voitures, des promeneurs et des excursionnistes dans ces quelque 12 km² est parfois extrêmement dense.

On a introduit le chamois. Dès le début de la chasse et par suite également de l'exiguïté du territoire, les chamois sont allés ailleurs (La Tourne, Chasseral, etc.). Prétendre, comme je l'ai entendu dire récemment qu'il y a actuellement 500 chamois dans la réserve du Creux-du-Van est faux; ce chiffre est notoirement exagéré. Les chamois se font plus rares et les petits du début de l'année sont invisibles...

On a introduit le bouquetin dont le nombre avoisine vingt; les petits sont actuellement invisibles... Il y a dans la réserve des renards qui sont, eux, d'excellents prédateurs; l'inspecteur de la chasse les délime. Il y a aussi des oiseaux dans la réserve, des oiseaux qui devraient occuper la place numéroté dans la liste des bêtes à conserver et à sauvegarder à tout prix. Des dizaines de milliers d'arbres ont été abattus soit par les coupes, soit pour la construction des pistes fantômes qui sillonnent tous les 200 m les forêts de la réserve. Combien d'œufs et de nids ont-ils été ainsi détruits?

Mais revenons au lynx. Quelques indications: carnassier sanguinaire, le plus sanguinaire des carnassiers — tue souvent pour le plaisir de tuer — il se nourrit de chevreuils, de bouquetins, de chamois, de moutons, de chèvres, etc. Dans l'estomac d'un

lynx femelle abattu en octobre 1974 dans l'Ain, on a trouvé: 4 kg de viande de chevreuil dont un foie à peu près intact.

Faisons un petit calcul: quatre lynx lâchés, plus les petits s'il y en a; comptons seulement les quatre soit 16 kg de viande par jour. Une année: 5840 kilos. En admettant que les bêtes égorgées par les lynx aient un poids de 20 kg en moyenne, c'est près de 300 bêtes qui seront ainsi détruites chaque année. En outre, l'inspecteur de la chasse a fait répandre le bruit que le lynx ne présentait aucun danger pour l'homme; c'est faux! Dans son ouvrage « Mammifères sauvages d'Europe », le Dr Hainard écrit en page 39:

« Surpris par l'homme ou par un chien, le lynx se perche et ne fuit pas. Normalement il ne sera pas agressif. Il restera calme, accroupi sur sa branche, regardant l'ennemi en face, mais un animal en rut, affolé par l'impossibilité de trouver un conjoint, une femelle, rendue furieuse par la capture de ses petits peuvent être fort dangereux. Telle fut sans doute la « bête de la Gargaille », un lynx femelle qui le 9 juin 1819 attaqua plusieurs personnes, dont des hommes armés et un berger qui eut un œil et la joue arrachés. »

Plus récemment, soit en octobre 1974, un lynx femelle a été abattu sur les « Hauts de Thoiry » en France. Que dit l'auteur des deux coups de fusil, M. Léon Antonioli de Genève:

« Avec mes camarades de l'équipe de M. Albert Burdet, président de la chasse de Thoiry, j'occupais mon poste à l'affût du chevreuil. J'ai entendu une menée de chiens du côté de Saint-Jean-de-Gonville. Puis, tout à coup, j'ai entendu un bruit étrange, puis des grognements de colère. Me retournant, j'ai aperçu un fauve qui fonçait vers moi et s'appretait à me sauter dessus. Instinctivement, pour me protéger, j'ai tiré. La bête a boulé, s'est redressée et a fait mine de se jeter à nouveau sur moi. J'ai doublé. C'était fini. »

Le fauve était un lynx femelle de 5 ans. Si effectivement des lynx ont été lâchés par l'inspecteur de la chasse, il faut que dans les plus brefs délais ces fauves soient abattus. Il faut que les chasseurs notamment, et ils en ont la possibilité, ramènent à la raison l'inspecteur de la chasse.

Veuillez croire, Monsieur le rédacteur en chef, à l'assurance de ma parfaite considération.

Edwin Schnapp, Neuchâtel.

AVIS TARDIFS

Paroisse réformée de FLEURIER

vente de paroisse

jeudi 11 septembre, dès 14 h, à la maison de paroisse

et samedi 13 septembre, de 8 h à 12 h,

sur la place du Marché

REMERCIEMENTS

Très touché des témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son grand deuil et déjà tout au long de la maladie de sa bien-aimée épouse, maman et grand-maman,

Madame

Hermann JEANNERET

sa famille prie toutes les personnes qui l'ont entouré de leurs prières, de leur présence, de leurs messages, de leurs dons et de leurs envois de fleurs, de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Noiraigue, septembre 1975.

Monsieur Léon WAMPFLER

leur très cher époux, papa, grand-papa, frère, beau-frère, oncle, cousin, parent et ami, que Dieu a rappelé à Lui, dans sa 82^{me} année.

Fleurier, le 10 septembre 1975. (Rue du Collège 14).

J'ai achevé la course
J'ai gardé la foi.

Selon le désir du défunt, l'incinération aura lieu dans la plus stricte intimité, le vendredi 12 septembre, à Neuchâtel.

Culte à la chapelle du crématoire à 17 heures.

Départ de l'hôpital de Fleurier, où le corps repose, à 16 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Les autorités de Montmolin ont réservé une réception aux tireurs de la Rochette

De l'un de nos correspondants: Dimanche soir, une petite cérémonie s'est déroulée au restaurant de la Tonnelle à Montmolin, où les autorités et quelques amis ont assisté à la réception des tireurs de la Rochette, de retour de la finale du championnat suisse de groupes à Olten. M. Jean Glauser a apporté les félicitations des autorités et a remercié notamment les dirigeants de la société qui ont formé une très bonne équipe de juniors. Il a également félicité les tireurs qui ont réussi l'exploit de se qualifier pour la finale d'Olten.

UN VÉRITABLE EXPLOIT

M. Hans Steinemann jr, président de la Rochette, a en quelques mots décrit

les péripéties de cette finale. Il a souligné que le fait d'y participer pour la première fois a certainement influencé le résultat. Il reste néanmoins certain, malgré un classement à l'arrière, que les tireurs de la Rochette ont réalisé là un véritable exploit en se qualifiant pour la dernière phase de cette compétition.

Le groupe était formé des tireurs suivants: Ami Thurnherr, 71 points; Hans Steinemann sen., 65 points; Bertrand Chappuis, 65 points; Gérard Arnaud, 63 points; Hans Steinemann jr, 61 points. Résultat obtenu: 325 points, soit le 21^{me} rang sur 24 groupes.

Cette petite cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur offert par la commune.

PAYS NEUCHÂTELOIS • PAYS NEUCHÂTELOIS • PAYS NEUCHÂTELOIS

Il y a des lynx dans le canton!

...depuis un an, sans l'ombre d'un dommage, révèle le Conseil d'Etat

Il y a des lynx dans le canton. Et pas d'aujourd'hui, mais depuis un an déjà. C'est ce qu'a révélé hier M. Carlos Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de police assisté notamment de M. Archibald Quartier, inspecteur cantonal de la chasse, et, pour faire bonne mesure, de M. Robert Hainard, zoologue réputé, originaire des Bayards, dont l'avis fait autorité. C'est que la question passionne une partie de l'opinion publique depuis un bon moment. Surtout depuis quelques semaines où une sorte de débat s'est ouvert autour d'indices plus ou moins rapportés par des promeneurs ensuite d'excursions ou d'observations au Creux-du-Van.



Le lynx: un prédateur que l'homme n'a pas à craindre.

On a reparlé de lynx, on a redit le bien ou le mal que l'on pensait de ces animaux: «Eh bien oui, a confirmé M. Grosjean, des lachers ont été effectués dans la réserve. D'abord un couple le 8 juillet de l'an dernier, puis un autre le 5 juillet de cette année. Pourquoi nous n'avons rien dit? Parce que c'était la seule façon d'apporter la preuve irréfutable que l'on pouvait procéder à cette opération sans entraîner le moindre désagrément, le moindre dommage pour quiconque et quoi que ce soit. Si nous avions informé de ces lachers lorsqu'ils se sont produits, nous aurions vu tout de suite la querelle s'ouvrir entre les partisans et adversaires, des discussions qui n'auraient pu être que stériles. De cette façon, il n'y a pas d'équivoque possible. Les lynx sont là, depuis plus d'un an pour le premier couple déjà, sans que personne n'ait eu à s'en plaindre. L'opération s'est déroulée sous la haute surveillance du Conseil d'Etat et déjà l'expérience prouve qu'il n'y avait pas de risque à la tenter».

«Des sommes folles ont été articulées en ce qui concerne le coût de ces bêtes. Rassurons tout de suite la population, il n'a strictement rien de prohibitif. Il est même particulièrement bas: l'animal capturé en Slovaquie revient, y compris le transport et la quarantaine, à environ 1900 francs pièce. Le premier couple a, en plus, été payé par des dons anonymes offerts par des amoureux de la nature. Le second sera partiellement payé par la Confédération qui subventionne ce genre de repeuplement».

Prose romande: prix à une habitante de Saint-Blaise

La section suisse de la Société des poètes et artistes de France vient, notamment, de décerner un prix d'édition à Mme L. Vallon-Bastian, de Lausanne, pour sa nouvelle intitulée «Une Mère», présentée au Concours annuel de contes, récits et nouvelles de la société. Cette œuvre sera publiée gratuitement avec un portrait de l'auteur. Deux premiers prix ex aequo sont attribués à Mme Suzanne Wallis, de Bienne, pour «La maison rose» et à Mme Puyrigaud, de Saint-Blaise, pour son récit «La jambe aux ailes d'ange». Présidé par M. Jean Davint, auteur, de Meinier (GE), le jury comprenait Mme Jacqueline Thévoz, journaliste, de Lausanne, et M. Igor Astrow, professeur, de Vandœuvre (GE).

Les concours de la division frontière 2 auront lieu samedi

C'est samedi que plus de 400 concurrents se mesureront dans le canton de Neuchâtel lors des concours militaires d'été par équipes de la division frontière 2 élargie. Tout a été mis en œuvre pour la parfaite réussite de cette rencontre pacifique. La course de patrouille sera, suivant les catégories, de 11,8 km., 11,1 et 7,7 km. et les participants répartis en trois catégories seront également astreints aux disciplines suivantes: tirs, jets de grenades, estimation de distance, détermination de points dans le terrain. La proclamation des résultats aura lieu à 17 h. dans la cour d'honneur du Château de Colombier.

ROLE IMPORTANT

Mais pourquoi des lynx? «Cet animal est protégé par la loi fédérale au même titre que le bouquetin, le castor la loutre ou le grand tétras, explique le chef du département. Il a disparu de Suisse romande depuis fort longtemps puisque les dernières observations remontent à trois quarts de siècle. Il fait donc partie de notre faune traditionnelle, naturelle, telle que nous aimerions, et nous voulons, la reconstituer. Le rôle du lynx est en effet important. Il exerce une sorte de police sanitaire très utile en éliminant les bêtes malades, faibles ou dégénérées. Les carnassiers vivifient la race par sélection. En Suisse, leur introduction (Grisons et Suisse centrale) a donné toute satisfaction. En outre, le lynx maintient la population des renards dans des normes acceptables, ce qui est encore plus important en une période où la rage progresse».

«Faut-il craindre le lynx? On a dit n'importe quoi à ce sujet. D'après toute la littérature que nous possédons et d'après les expériences en cours dans d'autres régions on ne connaît pas de cas d'agression de l'homme par le lynx, à l'exception d'incidents qui ont pu se produire entre chasseurs et les bêtes qu'ils avaient blessées, se trouvant acculées à la défense sans possibilité de fuite. Même les animaux domestiques ne sont pas menacés. On est donc très loin de toute cette mythologie issue des croyances d'autrefois, hérité des peurs des siècles derniers qui ne se justifient absolument pas. Les légendes ont faussé la réalité, pour finalement donner aux gens le complexe du petit chaperon rouge. C'est une bonne occasion de la faire disparaître».

M. Hainard abonde dans ce sens: «On peut assurer qu'il n'y aura pas de pépin», tandis que M. Troutot, président de la Commission des réserves neuchâtelaises, tire déjà quelques enseignements de l'expérience: «Les premiers contacts pour la réintroduction du lynx ont été pris en 1965. En 1967, le Conseil fédéral y donnait son assentiment, sous réserve de l'accord des cantons. En 1970, le gouvernement d'Obwald passait à l'action. Le canton

de Neuchâtel est donc le second à prendre une telle décision officielle. Cette décision a été prise en 1973 par les cinq membres de la commission, dont l'inspecteur de la chasse, et l'autorisation délivrée par l'Etat selon les statuts des réserves neuchâtelaises. Le seul accident enregistré dans toute la Suisse jusqu'à présent concerne un lynx... écrasé par une voiture en 1974 à Stans.

«Dans la région du Creux-du-Van, il ne manque aucun bovin à l'appel au terme de deux étés, pas une personne menacée tandis que par contre, les chamois se montrent maintenant plus vifs, mieux répartis».

EQUILIBRE ASSURÉ

La population d'herbivores se trouve, selon les observations faites, sensiblement épurée, tonifiée, ce qui contribue considérablement à l'équilibre de la faune. Une faune devenue déjà très abondante grâce aux mesures de protection et de repeuplement. La première espèce sauvée dans le courant du siècle a été le chevreuil dont on compte actuellement dans le canton 2500 têtes, soit un peuplement normal. Les chamois, introduits plus récemment, se sont parfaitement acclimatés puisqu'on en dénombre 6 à 700. Les bouquetins commencent à être en quantité appréciable. Quant aux castors, lâchés en terre neuchâtelaise, ils sont tous partis dans la région de la Broye. Le dernier spécimen recensé dans le canton a été tué par une voiture le long de la vieille Thielle. Mais l'exode de ces animaux n'empêche pas que leur implantation soit un succès à l'échelon romand, ce qui est l'essentiel. On ne peut pas, en effet, leur demander de connaître les frontières cantonales.

«La nature a été tellement atteinte par la civilisation industrielle que nous devons faire marche arrière et prendre des mesures, ajoute M. Carlos Grosjean. Dans le canton de Neuchâtel, l'effort a été très important. Il se poursuit non moins activement. Pour éviter de nous plonger dans un univers kafkaïen, pour réapprendre à mieux vivre, il fallait d'abord éviter les constructions anarchiques. Le Jura (64 pour cent des hauteurs échappent à toute construction autre qu'à caractère agricole) est ainsi devenu une sorte de grand parc public. Grâce à l'épuration, les eaux du lac s'améliorent très sensiblement, nous avons sauvé l'Areuse, le Seyon et bientôt le Doubs. Nos usines d'incinération neutralisent la plus grande partie des déchets. Et la faune abonde. Tout cela nous permettra de mieux vivre dans une nature mieux protégée et rééquilibrée».

JAL

La France à notre frontière

En Franche-Comté, le plan de relance va favoriser l'axe routier Besançon-Lausanne

Les Francs-Comtois savent à présent quelle sera leur part dans les crédits provenant du plan de relance de l'économie. Ils se totaliseront à 166.834.000 fr. français, dont la plus grande part, 74.870.000, iront au réseau routier, directement suivi par l'Education nationale qui recevra pour sa part près de 51 millions et l'agriculture qui bénéficiera de 20 millions.

Sur les 74 millions accordés au réseau routier franc-comtois, une vingtaine reviendront au département du Doubs. Et dans ce total 15 millions se trouvent directement affectés à l'amélioration de l'axe Besançon - Vallorbe.

Tenant compte de cet apport les travaux entrepris sur cette voie seront finalement, tenant compte des dotations normales de l'Etat et de la participation du département, de l'ordre de 30 millions de fr. Ce qui va permettre la réalisation de travaux d'une envergure assez exceptionnelle et ceci immédiatement.

Il y a des années déjà que les instances régionales de Franche-Comté ont mesuré l'intérêt de la liaison Besançon - Vallorbe dans le cadre général des perspectives d'aménagement des grandes liaisons routières et autoroutières de l'est de la France.

En particulier cette liaison doit permettre de relier la Lorraine au cœur de la Suisse grâce à sa prolongation de Besançon à Nancy. Elle se trouve d'autre part placée sur l'axe Angleterre - Italie par la Suisse toujours avec sa prolongation sur Langres d'une part et, en attendant la réalisation de l'autoroute Paris - Langres, par son raccordement sur l'autoroute A6 (Paris-Méditerranée).

lement corps et que de 14 millions prévus en deux ans (moitié département - moitié Etat) on double la somme grâce au plan de relance.

Les usagers de cette route (dont ceux des cantons suisses frontaliers) vont donc se trouver devant une succession de chantiers dans les semaines à venir: déviations de villages, suppression de virages, élargissement de dos-d'âne, renforcement de chaussées etc...) tout cela étalé sur une soixantaine de kilomètres.

Pour les Neuchâtelais notons que cette voie qui, à long terme, doit être portée à deux fois deux voies, entrecroise la liaison Besançon - Le Locle à hauteur d'Etalans.

Bref, avec les crédits du plan de relance qui pour être efficaces sur le plan économique et de l'emploi doivent être débloqués impérativement dans les semaines à venir, d'importantes améliorations seront réalisées avant l'hiver, spécialement la mise «hors gel» d'une vingtaine de kilomètres au sud de Pontarlier qui succéderont à la portion Vallorbe - Pontarlier déjà terminée.

De surcroît les assemblées régionales de Franche-Comté préparent en ce moment les orientations du VIIe plan (1975 - 1980) et toujours dans le secteur routier vont s'inscrire les importants travaux projetés aux deux extrémités de cette liaison Besançon - Vallorbe.

D'une part, avant Besançon, son raccordement à la rocade périphérique de cette ville, ce qui en évitera la traversée pour les automobilistes se rendant en direction de Paris, Nancy, Lyon ou Belfort.

D'autre part, et ceci à un horizon qui dépassera sans doute celui de 1980, son raccordement au réseau suisse et, dans le cas particulier, de la voie rapide Vallorbe - Lausanne.

Pour ce faire, côté français, ce raccordement s'effectuera par un viaduc surplombant à la sortie de Jougue en direction de Vallorbe, la vallée de la Jougenaz.

Des oppositions se sont déjà manifestées devant ce projet. Mais elles ne sauraient le remettre véritablement en cause. (cp)

Neuchâtel va accueillir plusieurs centaines de Bisontins

Le but d'un jumelage entre deux villes n'est pas seulement de nouer des contacts amicaux, mais d'étendre les échanges de tous genres dans tous les secteurs, commercial, culturel, sportif, etc.

La ville de Neuchâtel a, le 31 mai dernier, procédé à un jumelage avec Besançon et c'est sur terre française que la chartre a été signée, au cours d'une manifestation empreinte de cordialité.

Les Bisontins seront les hôtes du chef-lieu samedi prochain, il s'agira en quelque sorte de la confirmation des engagements pris. Plus de trois cents personnes sont attendues, représentant les autorités politiques, civiles, les groupements, les sociétés.

Un programme copieux mais d'une sympathique simplicité a été préparé par une commission spéciale que préside M. Badoux, vice-chancelier. La cérémonie officielle se déroulera au Temple du Bas - Salle de musique, le repas de midi aura lieu en plein air: une gigantesque torréa au Chanet.

Alors que l'après-midi, différents groupes visiteront les principaux monuments et le centre de la ville, les fanfares, les chanteurs, les danseurs se produiront dans les quartiers. En cortège, tous les participants ainsi que les Neuchâtelais feront le «Tour de boucle» et le dernier acte est prévu également au Temple du Bas avec une soirée au cours de laquelle se produiront les sociétés locales. Il va sans dire que toute la population est invitée à cette journée à laquelle est déjà convié un hôte important et indispensable, le soleil. (RWS)

LE LANDERON

On recherche un voleur d'auto

Dans la nuit de lundi à mardi, à 0 h. 15, sur la route Lignières-Frochoux, au lieu-dit La Barraque, un inconnu, au volant d'une auto, propriété de M. H. R., du Landeron, circulait dans la direction de Frochoux. Arrivé dans un virage à droite, ce véhicule heurta un arbre et prit feu. Pour l'instant, le conducteur responsable n'a pas été identifié. Une enquête est ouverte par la police cantonale. Les témoins éventuels de cet accident sont priés de prendre contact avec la police cantonale, à Neuchâtel, tél. 24. 24. 24.

Tribunal de police du Val-de-Ruz

Un client peu intéressant

Le Tribunal de police du district du Val-de-Ruz a siégé hier matin à l'Hôtel de Ville de Cernier, sous la présidence de M. François Buschini, suppléant, assisté de M. Marc Monnier, substitut-greffier.

M. A. a été l'auteur d'un scandale dans un restaurant. Il a importuné des clientes par le geste et la parole et s'en est pris à des étrangers qu'il a injuriés. Bien que les faits qui lui sont reprochés soient confirmés par plusieurs témoignages, M. A. les conteste.

Il est condamné à une amende de 300 francs qui pourra être radiée du casier judiciaire après un délai d'épreuve d'un an et au paiement de 100 francs de frais.

Le 5 juillet, vers 2 h. 30, J.-B. V. circulait au volant de son automobile des Hauts-Geneveys en direction de Fontainemelon. Dans un virage peu avant le passage à niveau, roulant à gauche de la chaussée, il heurta la voiture conduite par L. M. qui arrivait en sens inverse en tenant correctement sa droite.

Suspecté d'ivresse, J.-B. V. fut soumis aux examens d'usage. Le breathalyzer donna un résultat de 0,8 pour mille. Les analyses du sang révélèrent une alcoolémie située entre 1,15 et 1,35 pour mille. Le prévenu reconnaît les faits. Pour sa décharge, il fait valoir qu'il a été ébloui par les grands phares de la voiture L. M. Il est condamné

à une amende de 700 francs qui pourra être radiée du casier judiciaire après un délai d'épreuve de deux ans. 230 francs de frais sont mis à sa charge.

A. d'A., chauffeur, a introduit dans le tachygraphe de son camion des disques qui ne correspondaient pas à l'appareil. E. K., en tant que responsable des chauffeurs de l'entreprise, est également renvoyé devant le tribunal pour avoir remis à A. d'A. des disques qui n'étaient pas conformes. Des preuves administrées, il ressort que ces disques étaient utilisés sur ce camion depuis deux ans déjà, alors que A. d'A. ne le conduisait pas encore et que E. K. n'était pas responsable des chauffeurs. Compte tenu de ces circonstances, le tribunal condamne les deux prévenus chacun à une amende réduite à 20 francs, et à 15 francs de frais.

D. T. circulait au volant de son automobile de Fenin en direction de Neuchâtel. Dans le virage de La Cernia, elle perdit la maîtrise de son véhicule qui sortit de la route et termina sa course contre un arbre. Au moment de l'accident, la chaussée était mouillée et un épais brouillard restreignait la visibilité. Pour n'avoir pas adapté sa vitesse aux conditions de la route et de la visibilité, D. T. est condamnée à 60 francs d'amende et à 55 francs de frais. (mo)

Présence genevoise à Neuchâtel et au Val-de-Travers

Le Conseil municipal de la ville de Genève comprend 80 membres, il est présidé par M. Edouard Grivel, alors que l'exécutif, présidé par Mme Lise Girardin, est composé de cinq personnes.

Neuchâtel a accueilli samedi matin une grande partie des autorités genevoises, la municipalité ayant choisi notre canton pour y passer une journée de délassément et pour nouer des contacts avec les autorités de chez nous.

La visite a été trop brève au gré de chacun. Le matin, les hôtes ont été reçus à la raffinerie de Cressier puis au Musée d'art et d'histoire où les automates Jaquet-Droz ont fait leur admiration.

Au cours du repas servi au Palais DuPeyrou, quelques orateurs ont échangé des paroles aimables; on notait la présence de M. Walther Zahnd, président du Conseil communal, Mme Emmie Abplanalp, présidente du législatif et de plusieurs conseillers.

Election complémentaire à la Commission fédérale du Parc national

A nouveau un Neuchâtelois

Le Conseil fédéral a approuvé la nomination du professeur André Aeschlimann, Cormondrèche (NE), dans la Commission fédérale du Parc national et dans le Conseil de la fondation «pour le Parc national» en tant que représentant de la Société helvétique des sciences naturelles, indique un communiqué du Département fédéral de l'intérieur. Le professeur Aeschlimann remplace ainsi le professeur Jean Baer, St-Blaise (NE), décédé à la fin de février 1975. (ats)

L'après-midi, les Genevois ont visité le Musée Jean-Jacques Rousseau, l'église et le village de Môtiers avant de parcourir les installations d'un domaine viticole.

Le repas du soir a été servi à Yverdon. (rws)

TRAVERS

Nominations

Le capitaine Pierre Bolle, commandant du corps de sapeurs-pompiers depuis 1968 ayant signifié sa démission après avoir servi la cause publique cinq ans de plus que prescrit par le règlement, son remplacement a donné lieu aux mutations suivantes au sein de l'état-major. Avec effet au 1er janvier 1976, l'autorité communale a nommé au grade de capitaine le premier-lieutenant Claude Perrinjaquet, le lieutenant Serge Thiébaud est promu premier-lieutenant, le caporal Miguel Espinosa obtient le grade de lieutenant. (ad)

mémento

- Neuchâtel**
Pharmacie d'office: jusqu'à 23 heures. Cart, rue de l'Hôpital. Ensuite, tél. (038) 25 10 17.
- Cinéma**
Apollo: 15 h., 20 h. 30, Spéciale première.
Arcades: 15 h., 20 h. 30, La guerre des boutons.
Bio: 15 h., 18 h. 30, 20 h. 45, Senso.
Palace: 15 h., 20 h. 30, Gold.
Rex: 15 h., 20 h. 45, La Cuisine au beurre.
Studio: 15 h., 21 h., Emmanuelle; 18 h. 30, L'Insatisfaite.

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Oui, il y a des lynx au Creux-du-Van!

L'Etat en a lâché quatre cet été et en 1974

On est désormais au clair. La réserve naturelle du Creux-du-Van contient, en plus des animaux qui y ont été sauvés ou réintroduits au cours des ans, quatre hôtes nouveaux : deux couples de lynx, dûment lâchés par l'Etat et son département de police, le premier le 8 juillet 1974, le second le 5 juillet dernier.

Depuis qu'un chasseur chaux-de-fonnier s'était trouvé en présence d'une de ces quatre bêtes dont la robe havane, semblable au guépard, ne saurait tromper, le secret était mal gardé. Et hier, au Château, le conseiller d'Etat Carlos Grosjean, chef dudit département, tenait une conférence de presse en compagnie de MM. Archibald Quartier, inspecteur cantonal de la chasse et de la pêche, Cédric Troutot, président de la commission de surveillance de la réserve du Creux-du-Van, et Robert Hainard, l'éminent zoologue et écologiste genevois de renommée européenne.

DES CARPATHES

Ces carnivores qui, depuis plus d'une année peuplent la réserve naturelle sans qu'aucun accident n'ait été constaté, proviennent des Carpathes. Après un « stage » au zoo de Bâle où ils furent vaccinés contre la rage et un contrôle des instances fédérales, le premier couple a été lâché et, devait relever M. Grosjean, le mieux était de faire ce lâcher sous la responsabilité de l'Etat, de prouver, plusieurs mois plus tard, que cet acte avait pu se faire dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi, l'Etat qui a pris, avec l'appui de la Confédération dont il reçoit des subventions à cet effet, la décision de réintroduire dans le Val-de-Travers un habitant sauvage qui s'y trouvait au XVIII^e siècle, poursuit-il sa politique qui s'inscrit dans cet effort pour mieux vivre dans le canton. Ce n'est en somme que le prolongement de toutes les initiatives d'aménagement du territoire prises par les autorités cantonales depuis plus de dix ans.

Elles sont nombreuses depuis la protection des crêtes jurassiennes jusqu'à l'épuration des eaux usées ou l'incinération des ordures ménagères et des déchets industriels, sans oublier la sauvegarde du gibier, la réintroduction du chamois, du bouquetin, des castors, des marmottes et, récemment, de quatre lynx.

Protégé par une loi fédérale, ce carnassier a été réintroduit ici pour une simple raison écologique : c'est un remarquable serviteur de la police sanitaire. Il élimine les bêtes faibles, dégénérées et malades, il vivifie la race par sélection et il maintient l'effectif des renards dans des normes admissibles surtout en temps d'épidémie de rage.

Des contre-indications ? Il n'y en a pas, selon MM. Hainard, Quartier et Troutot qui savent de quoi ils parlent. La preuve : depuis plus d'une année, aucun incident n'a été enregistré.

Si l'Etat a attendu aussi longtemps pour dire la vérité, c'était précisément pour prouver que les histoires « épouvantables » que l'on raconte à propos du lynx procédent de ce complexe du petit chaperon rouge qui a engendré la grande peur de l'importe quelle bête sauvage ! Il convient donc de rassurer tout le monde : on ne connaît pas d'exemple réel d'agression du lynx con-

tre l'homme, pas plus que contre les animaux domestiques.

Ce n'est qu'après avoir pris connaissance des expériences d'Obwald qui a réintroduit également le lynx que la commission de surveillance de la réserve du Creux-du-Van a décidé à l'unanimité de ses cinq membres, en accord avec l'Etat, de pratiquer ce lâcher non seulement légal, mais encore encouragé par Berné. Neuchâtel est donc le second canton suisse à avoir pris cette initiative. Et M. Hainard a pu dire hier qu'il était fier que ce soit son canton d'origine qui l'ait fait :

« C'est un geste magnifique », dit-il.

MEILLEURE RÉPARTITION DE LA FAUNE

Capturés en Slovaquie, transportés jusqu'en Suisse, mis en quarantaine à Bâle, les deux premiers lynx ont coûté 3800 fr., somme couverte par des dons anonymes, l'autre couple étant payé également par les dons d'amis de la nature neuchâteloise et une participation de la Confédération.

« Il était nécessaire, a dit M. Archibald Quartier, de mettre des carnivores dans cette réserve pour éviter le surpeuplement des herbivores qui y prolifèrent. Il semble que le lieu où s'est

fait le lâcher convienne fort bien à ces félidés.

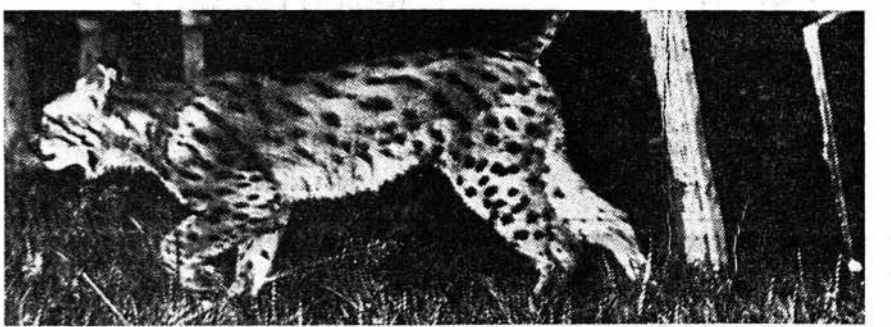
Depuis, les observations personnelles de M. Troutot ont permis de constater une diminution du nombre des renards, une meilleure répartition de l'effectif des chamois. Jusqu'ici, seules deux carcasses de chamois ont été dénombrées. Mais, il n'est pas prouvé que ce soit l'œuvre des lynx. Tout au plus ont-ils mangé l'animal quand il était mort.

Dès lors, la question qu'on se pose est la suivante : y aura-t-il d'autres initiatives semblables ?

« Non, a expliqué M. Grosjean. Peut-être, un jour, le cerf... mais rien n'est décidé pour le moment. Nous avons remis des truites dans le Seyon qui n'en avait plus depuis des décennies, des écrevisses ailleurs, des poissons dans le lac, des chamois et des bouquetins au Creux-du-Van où ils se portent à merveille. Et des lynx dans le seul souci d'équilibre écologique au Creux-du-Van.

Donc, pas d'ours pour demain...

G. M.



Un des lynx lâchés au Creux-du-Van foule pour la première fois l'herbe de la réserve neuchâteloise. (Avipress - C. Troutot)



TOUR DE VILLE

Talent consacré

● DEUX jeunes gens de Neuchâtel ont terminé avec succès en juin leurs trois années d'études à l'École d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg. Il s'agit de Laurence Mayor et de Laurent Sandoz. Ils ont eu la grande satisfaction d'être engagés par leur directeur, le metteur en scène Jean-Pierre Vincent, pour participer au spectacle « Germinal », tiré du roman d'Emile Zola. Ce spectacle sera présenté en octobre au Festival international de Bruxelles, puis à Lyon et à Strasbourg. D'autres engagements leur ont déjà été proposés.

Des amanites phalloïdes sous vos yeux

● RUE Saint-Maurice, dans la vitrine d'une pharmacie, sont actuellement exposés plusieurs exemplaires d'amanites phalloïdes, ces champignons vénéneux qui ont déjà causé pas mal de ravages cette année. C'est sur l'initiative d'une Neuchâteloise amoureuse de la nature, Mme Pierrette Bauer, que M. Bornand a accepté de céder une partie de sa vitrine pour cette exposition qui ne manquera pas d'attirer l'attention des champignonneries amateurs.

Cyclomotoriste blessé

● UN cyclomotoriste, M. Olivier Salvi, 17 ans, de Neuchâtel, circulait hier vers 17 h, rue de la Côte en direction est. Soudain, à la hauteur de l'immeuble No 21, il heurta l'arrière d'une voiture conduite par M. H.D., de Neuchâtel, véhicule qui était à l'arrêt au milieu de la chaussée au cours d'une manœuvre de passage. Souffrant d'une commotion cérébrale et de douleurs à la cuisse droite, M. Salvi a été transporté à l'hôpital des Cadolles.

La Communauté des Halles et Montmartre pensent aux anciens



(Avipress - J.-P. Baillod)

● HIER après-midi, la Communauté des Halles en collaboration avec la section de Neuchâtel de la République de Montmartre ont organisé une sortie-surprise pour les personnes âgées domiciliées dans le Vieux-Neuchâtel. Plus de 40 personnes prirent le départ vers 13 h 30 à la place des Halles dans une joyeuse ambiance. Un autocar les emmena, par ce magnifique temps d'automne, faire une promenade. Un petit repas fut offert aux invités au restaurant de l'Hyppocampe « Chez Gégène », qui lui-même, lors de sa jeunesse, était un habitant du Vieux-Neuchâtel. Comme il se doit, la partie récréative

se déroula à la grande joie des participants au bar de l'établissement, le tout couronné par de la musique d'époque jouée par Gégène et son proche collaborateur...

C'est avec regret, ainsi que l'a déclaré M. Karl Jaquet, président de la Communauté des Halles et M. Gaston Amaudruz, ambassadeur de la République de Montmartre, qu'un terme fut mis à cette magnifique journée. C'est la deuxième fois cette année que grâce à la Communauté des Halles qui groupe l'ensemble des commerçants du Vieux-Neuchâtel, les personnes âgées ont été choyées par ce sympathique groupement.

M. Jean-Paul Robert quitte aujourd'hui la Caisse cantonale d'assurance populaire

Parce que l'on ignore peut-être qu'il y en a deux, l'autre « Robert » est un petit volume de 66 pages définissant les bases techniques des assurances en cas d'hospitalisation. En Suisse où elles faisaient alors cruellement défaut, à l'étranger où elles ont été traduites en plusieurs langues ces données font toujours autorité. Dans un cas comme dans l'autre, « Robert » reste synonyme de référence et l'auteur de ces bases techniques, M. Jean-Paul Robert, les a rédigées dans les années cinquante alors qu'il était expert puis chef de section au Bureau fédéral des assurances. Et le hasard a voulu qu'avant et après Berné, il y ait la Caisse cantonale d'assurance populaire.

UN JOUR, EN MONTANT AU CHATEAU...

Fils du peintre Théophile Robert, petit-fils de Léopold («...celui des escaliers du Musée!») et arrière-petit-neveu de Léopold, M. Jean-Paul Robert est né à Saint-Blaise. Très jeune, il suit son père et ses pinceaux à Paris où il fera la plus grande partie de ses études, les couronnant royalement du diplôme d'HEC. Le commerce et la palette l'attirent cependant moins que le secteur bancaire :

« Ayant suffisamment d'artistes dans ma famille, j'avais vite compris qu'il serait difficile de faire mieux qu'eux... »

En 1929, à vingt ans, il retrouve une Suisse affaiblie dont la crise lui ferme toutes les portes, même celles des banques. Inlassablement brochant, il songeait à repartir en France et montait au Château pour demander un congé militaire lorsqu'il rencontra un ami qui lui apprit qu'on cherchait quelqu'un à la Caisse cantonale d'assurance populaire. Il y restera dix ans et obtiendra un diplôme d'actuaire à l'Université avant d'être nommé au Bureau fédéral des assurances où il devait se spécialiser dans le domaine ardu et alors insuffisamment défriché de l'assurance-maladie.

DE 1959 A 1975

En 1959, à la mort subite de son directeur, le conseiller d'Etat Leuba demanda à M. Robert de reprendre les rênes de la CCAP. Le nouveau

patron y fait merveille. Fouette cocher ! En seize ans, l'établissement a vu multipliée par vingt-cinq sa production, c'est-à-dire ses nouvelles affaires. L'aptitude au commandement qu'il a cultivée dans l'armée, un esprit pétillant toujours en éveil auquel Paris n'est peut-être pas étranger et les solides connaissances professionnelles qu'il a acquises à Berné font de M. Robert le directeur hors-pair dont la CCAP prend officiellement congé aujourd'hui dans les Montagnes. Grâce à lui, grâce aussi à la graine qu'il a semée, cet établissement vieux de 77 ans est plus jeune que jamais.

Née des espoirs puis des cendres des multiples sociétés de secours mutuel, ces « fraternités » de la fin du XIX^e siècle alors aux prises à de graves difficultés financières, la CCAP a été créée à l'occasion du centenaire de la République. Ne pratiquant à ses débuts que l'assurance-décès, elle a peu à peu étendu son champ d'activité touchant actuellement près de 50% de la population du canton et assume

depuis 1958 plusieurs autres tâches de caractère social qui lui ont été confiées par le Conseil d'Etat. Il s'agit notamment du contrôle de l'application de la loi neuchâteloise sur l'assurance-maladie, du droit des caisses-maladie aux subsides de l'Etat et de la gestion de la Centrale d'encaissement des onze hôpitaux neuchâtelois pour les sommes dues en cas d'hospitalisation en chambre commune. La CCAP est devenue non seulement l'indispensable lien entre l'assurance publique et privée mais, par son chiffre d'affaires, la troisième assurance du canton.

DE « LA SÉCURITÉ SOCIALE »

Président de nombreuses commissions, conseiller technique de l'Etat en matière d'assurance-maladie, père de la LAMA, M. Jean-Paul Robert est également membre de la Société suisse de droit des assurances, de l'Association des actuaires suisses, de l'Association internationale de la sécurité sociale, et de l'Association actuarielle internationale. Pour en revenir à l'échelon cantonal, c'est lui, par exemple, qui a mis sur pied l'assurance-accident scolaire, modèle qui a inspiré d'autres cantons par la suite.

Curieux de tout, dépensant sans compter une énergie qu'il ne libère qu'à moitié dans l'exercice du sport («...Je peux encore mettre ma veste de lieutenant !»), il avoue malicieusement être devenu un bon directeur en sachant faire travailler les autres ! Mais ce regard vif, cet esprit en ébullition qui s'ouvre généreusement à tout, c'est aussi un héritage de famille :

«... Ces peintres savaient tout de suite découvrir le détail, aller à l'essentiel. Ajoutez à cela que des années d'officier de renseignement m'ont appris à saisir plus rapidement le pourquoi des choses.

Ce matin, à La Brévine où le conseil d'administration de la CCAP, ses cadres et le Conseil d'Etat disent au revoir à M. Jean-Paul Robert, la présidente du Grand conseil sera naturellement là. A la ville, elle est Mme Jean-Paul Robert. Dans la lignée des Curie, un couple aura rarement autant donné de lui-même à son petit pays. Cl.-P. Ch.



M. Jean-Paul Robert (Avipress - J.-P. Baillod)

Un programme bien rempli pour la journée de confirmation du jumelage Neuchâtel-Besançon

Le premier acte de jumelage entre Neuchâtel et Besançon s'est déroulé le 31 mai dans l'ancienne capitale franc-comtoise. C'est au tour de Neuchâtel, samedi, d'écrire le second acte lors de la cérémonie de confirmation du jumelage en présence de 325 invités bisontins.

Hier, M. Walther Zahnd, président du Conseil communal, a donné une conférence de presse pour souligner d'une part l'importance de la manifestation et d'autre part, convier la population, tout particulièrement celle du centre de la ville, à pavoiser et à se déplacer nombreuse au passage du cortège officiel.

La chaleur de l'accueil bisontin est encore dans les mémoires des quelque 300 Neuchâtelois qui s'étaient déplacés le 31 mai et il serait dommage que les Neuchâtelois ne se montrent pas à la hauteur de l'accueil bisontin !

Pour donner à la ville un aspect plus vivant, des éclaireurs distribueront quelque 2000 drapeaux au passage du cortège.

UNE GRANDE TORRÉE

Le matin, après le défilé, aura lieu au Temple du bas la cérémonie de confirmation de l'acte du jumelage signé le 31

mai. Elle sera suivie d'un repas sous la forme d'une grande torrée sur la colline du Chanet. L'après-midi sera consacré à une visite de la ville : la Collégiale et le Château figurent bien sûr au programme, mais aussi les musées d'art et d'histoire, d'ethnologie, d'archéologie la Bibliothèque de la ville, ainsi qu'une tournée des magasins et une ballade sur le lac.

Après cette randonnée, les invités bisontins et leurs hôtes neuchâtelois auront sans doute l'estomac dans les talons. Ils seront alors répartis dans trois établissements de la ville pour y restaurer avant d'assister à la soirée au Temple du bas, soirée composée de chants, danses, d'un coup de crayon du directeur de l'ADEN, etc...

En quittant Neuchâtel vers 22 h, les Bisontins emporteront avec eux un cadeau et, on en est sûr, un excellent souvenir de leur passage à Neuchâtel.

La population est naturellement associée aux deux manifestations du matin et du soir au temple du Bas. L'après-midi des concerts seront donnés en divers endroits de la ville : devant l'hôtel de ville et la fontaine du Banneret, place des Halles, au nord du Temple du bas, etc...

L'espoir du Conseil communal est que le temps soit clément afin de ne pas gâcher durant cette fête la joie qui sera dans tous les cœurs. R. Wé.

LA COUDRE

Enseignante fêtée

(c) Dernièrement, les membres du corps enseignant de La Coudre, ont fêté une de leurs collègues qui célébrait 25 ans d'activité au service des écoles neuchâteloises. Il s'agit de Mlle E. Mailler, maîtresse de travaux à l'aiguille qui a reçu son brevet en 1950. Elle a d'abord travaillé à La Chaux-de-Fonds puis a été nommée à Neuchâtel au printemps 1951. Ses grandes qualités professionnelles et personnelles lui ont permis d'être aimée de ses élèves et très appréciée de ses collègues. D'aimables paroles ont été prononcées lors de cette petite fête et les membres du corps enseignant ont offert un présent à Mlle Mailler pour lui témoigner leur amitié.

CHEZ-LE-BART

Cyclomotoriste blessé

Vers 20 h, un cyclomotoriste piloté par M. Gilbert Trétoit, 22 ans, de Bevaix, circulait sur la N5 lorsqu'il fit une chute sur la chaussée. Il a été transporté à l'hôpital des Cadolles pour un contrôle.

Un appel de M. Walther Zahnd

Dans son appel, le président du Conseil communal de Neuchâtel rappelle que samedi près de trois cents Bisontins, le maire et ancien ministre Minjoz en tête, accompagnés des membres des autorités et de délégués des sociétés, viendront à Neuchâtel pour confirmer, avec les autorités de notre cité, le serment de jumelage suivant :

« Nous, Conseil communal de la ville de Neuchâtel et municipalité de la Ville de Besançon, certains de renforcer les liens profonds existant entre nos deux populations marquées par un long passé historique semblable où déjà les rencontres furent nombreuses et amicales et les apports mutuels bénéfiques, conscients de maintenir, développer, aider, susciter des relations nombreuses et fructueuses dans tous les domaines, convaincus que les Communautés locales peuvent jouer un rôle primordial dans la promotion de ces échanges et qu'elles doivent s'y consacrer, nous nous engageons solennellement aujourd'hui à encourager, à favoriser et à resserrer, par tous les moyens, les liens et les contacts entre les habitants de nos deux villes, à concrétiser nos souhaits dans la pleine réalisation du Jumelage pour permettre à nos concitoyens de se mieux connaître et de s'estimer encore davantage, favorisant ainsi cette fraternité humaine par-dessus les frontières, dans le respect des coutumes, des libertés, des cités et des hommes. »

UNE AMITIÉ DURABLE

Et M. Zahnd poursuit en déclarant : «... Nous l'avons dit et nous le

souignons à nouveau ici : un jumelage n'est pas une simple manifestation folklorique, aussi réussie soit-elle, à l'échelon de deux villes, mais un engagement réciproque, un pari sur l'avenir visant à un échange d'expériences et à une collaboration plus active à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Notre souhait est que les habitants de notre ville se déplacent en masse pour accueillir nos amis Bisontins samedi pour les saluer au passage du cortège dès 10 h 15 et dans la mesure du possible au cours de cette journée historique.

Chacun, en particulier dans le centre de Neuchâtel, est invité à pavoiser. Le jumelage est un jour de fête.

Et si les circonstances économiques du moment nous ont contraint à la modestie en ce qui concerne les moyens financiers réservés à cette réception des autorités et délégués de Besançon, en revanche, et eu égard à l'amabilité réservée aux Neuchâtelois le 31 mai dernier, la chaleur de notre accueil et le caractère familial que nous avons voulu donner aux manifestations de cette confirmation de jumelage, en particulier au repas champêtre sous forme d'une torrée sur la colline du Chanet, doivent être le gage de notre attachement à une amitié durable.

Le 27 septembre 1975, sera donc une date historique pour notre ville et pour Besançon. Dès lors, il appartient aux Neuchâtelois et aux Bisontins de se rendre visite entre sociétés ou entre familles. Le déplacement en vaut la peine dans les deux sens. »

Au tribunal de police de Neuchâtel Ces querelles de palier qui font du bruit...

Dans chaque immeuble de plusieurs appartements, il existe presque à coup sûr des « frotements » entre locataires. Il suffit parfois de fort peu de choses. Une femme veut faire la lessive tel jour à telle heure et ceci n'arrange pas une voisine ! Quelque fois, un terrain d'entente peut être rapidement trouvé, mais souvent, ces futilités sont autant de prétextes à « déterrer la hache de guerre ».

Des faits assez semblables ont amené hier cinq personnes devant le tribunal de police de Neuchâtel, présidé par Mme A. M. Grau, assistée de Mme E. Bercher qui assumait les fonctions de greffier.

E. K. a installé à ses frais une petite barrière autour de la maison qu'il habite. Le 21 juin, alors qu'un autre locataire de l'immeuble, J. F. se trouvait au pendage commun, le chien de E. K. tourna autour de lui en aboyant. J. F. pria alors son voisin de rappeler l'animal derrière la barrière, menaçant de frapper la bête si celle-ci continuait à l'importuner. E. K., sous l'emprise de la colère, a répondu vertement à son voisin et celui-ci n'est pas resté insensible aux injures puisqu'il se mit à son tour à égrener un petit chapelot...

Tous deux étaient donc renvoyés hier devant le tribunal pour injures. Finalement, E. K. a été d'accord de payer à J. F. un dédommagement pour perte de gain et la plainte a été retirée.

UN PRÉVENU QUI DEVIENT PLAIGNANT

Cette affaire venait à peine de trouver son épilogue que la femme de E. K. vint rejoindre son mari, mais... sur le banc des plaignants cette fois ! Sur le banc des accusés se trouvaient deux autres locataires de l'immeuble, J. A. et J. F., le père du... prévenu de tout à l'heure ! Mais cette fois-ci E. K. avait déposé plainte pour une histoire un peu plus compliquée... Le 17 mai, le plaignant

promenait son chien autour de l'immeuble lorsqu'il fut interpellé et pris à partie par la fille de J. F. Mme E. K., qui avait assisté à la scène de la fenêtre, estima de son devoir de voler au secours de son mari.

Elle descendit quatre à quatre les marches d'escalier. Jusque devant la porte de l'appartement de la famille F. Là, sur le palier et sans raison apparente, la femme de J. F. lui aurait... tiré les cheveux !

TOUT CELA DANS LES ESCALIERS...

Quant à E. K., qui, après son altercation, rentrait chez lui, il aurait tout d'abord été menacé et secoué par J. F., qui l'avait vu discuter avec sa fille, puis empêché de regagner son appartement par J. A. qui barrait le passage dans la cage d'escalier. Les époux K., une fois leur appartement réintégré après tant d'émotions, téléphonèrent à la police et déposèrent plainte pour injures et menaces contre J. F. et J. A.

PAS DE TÊMOIN

Hier, aucune conciliation n'a pu aboutir. Mme K. désirait se faire rembourser la note d'honoraires du médecin qu'elle a consulté après ces incidents, tandis qu'aussi bien J. A. que J. F. contestaient les faits et refusaient de déboursier le moindre centime. Aujourd'hui les époux K. ont démissionné, si bien que de telles disputes ne risquent plus de se produire. D'autre part, cette scène n'a pas eu d'autres témoins que les protagonistes. Si bien que finalement, dans le doute, la présidente a libéré J. A. et J. F. des fins de la poursuite pénale, laissant les frais de la cause à la charge de l'Etat.

POUR UNE PAIRE DE JUMELLES...

J. L. possède une galerie d'art dans laquelle il expose et vend des peintures, gravures et livres anciens. On l'accusait de s'être départi de sa profession d'anti-

quaire en exposant et en vendant des objets qui sont généralement tenus par des fripiers, alors qu'il n'avait pas demandé l'autorisation nécessaire au département de police.

« A une occasion il m'est arrivé de prendre dans ma galerie une paire de jumelles que j'avais achetée pour mon usage personnel. Mais je ne les ai pas vendues, je les ai cédées à un ami en échange d'un service qu'il m'avait rendu, a expliqué hier J. L. au tribunal.

D'autre part on reprochait au prévenu d'avoir acheté et disposé d'objets qui avaient fait l'objet d'un vol. Ici également il fut prouvé que J. L. ne pouvait pas se douter que ces objets avaient été dérobés. Il y a vingt ans qu'il traitait des affaires avec le vendeur et jamais chose pareille ne s'était produite. Aussi, la prévention d'infraction à la loi sur les préteurs sur gages et les fripiers ayant été abandonnée précédemment et le recel tombant à son tour J. L. a-t-il été acquitté et les frais ont été mis à la charge de l'Etat.

PAS DE CONCILIATION POSSIBLE

Enfin les époux B. étaient accusés de diffamation et de calomnies par une tierce personne. Ces infractions ne se poursuivant que sur plainte, la présidente tenta la conciliation.

« En 1970, expliqua le mandataire du plaignant, mon client avait déjà été injurié par ces personnes. Il avait accepté de retirer sa plainte mais la leçon n'ayant pas porté ses fruits, il la maintiendra cette fois.

« De toute façon nous n'aurions pas accepté un retrait de plainte, ajouta l'avocat des prévenus. Nous entendons bien faire éclater la vérité dans cette affaire. La présidente a donc renvoyé les débats à une date ultérieure pour permettre aux parties d'administrer de nouvelles preuves. J. N.

CHRONIQUE DU VAL-DE-TRAVERS

121^e ANNÉE DU COURRIER
DU VAL-DE-TRAVERS

Réductions d'horaires dans une fabrique de Travers

De notre correspondant régional :

Après avoir exploité pendant un certain temps la fabrique Bachmann, à Travers, Stoppani SA avait abandonné, il y a environ deux ans, son département de meubles. Auparavant, et depuis environ cinq lustres, l'entreprise avait créé une section de mécanique qui s'était fort bien développée. Il lui fut alors adjoint la fabrication du plastique injecté, l'électronique et un atelier où se faisaient des câbles. Il y a juste une année, Stoppani, ayant eu des commandes annulées au Brésil et les PTT ayant décidé de réduire ses

achats, devait licencier un certain nombre de personnes. Aujourd'hui, la direction de l'entreprise est contrainte de prendre de nouvelles mesures restrictives, à Berne comme à Travers, ayant des ateliers de fabrication dans la ville fédérale et au Vallon. Les rentrées de commandes ne sont plus suffisantes. Cela provient, une nouvelle fois des restrictions apportées par les PTT, d'une part, et d'autre part, par une fabrique d'armement. Comme il est actuellement à peu près impossible de remplacer certains programmes de fabrication — pour l'armement — qui arriveront

à échéance, Stoppani SA a décidé d'introduire à compter du 1^{er} novembre prochain, avec l'accord de la commission d'entreprise et du personnel qui se trouve à Berne, un horaire réduit de vingt pour cent en moyenne dans ses usines de la ville fédérale et de Travers, ceci à l'exception de certains départements. Cette mesure affecte au total 98 personnes, à tous les niveaux. A Travers, une vingtaine de collaborateurs travaillant à plein temps et un collaborateur à mi-temps sont affectés par cette réduction d'horaire qui, au Vallon, a du reste, déjà été introduite il y a exactement deux semaines. G.D.

Lors de sa prochaine séance Le Conseil général de Fleurier s'occupera principalement d'achat et de vente de terrains

De notre correspondant régional :

Pour obtenir une circulation plus aisée des véhicules appartenant aux travaux publics pour l'enlèvement de la neige et des ordures ménagères, la commune a envisagé la correction de la chaussée située à l'angle sud-est du jardin, propriété de l'Armée du salut. L'Armée du salut s'est déclarée d'accord, pour la réalisation de ce projet, de vendre une surface de trois mètres carrés de terrain au prix symbolique d'un franc le tout. Il va sans dire que la modification de la clôture ainsi que le surfacage du terrain acquis seront pris en charge par la commune.

CONSTRUCTION D'UN ATELIER

Mme Georgette Buttet-Grize, domiciliée à Saint-Sulpice, a demandé au Conseil communal l'obtention d'un terrain pour construire, entre deux rives, un bâtiment en préfabriqué permettant d'abriter un atelier de réglage de six personnes et un appartement.

Mme Buttet et son mari désirent pouvoir se fixer définitivement à Fleurier, leur petite industrie pouvant être un rapport intéressant. Le Conseil communal a accepté de vendre, sous réserve de l'approbation du législatif, une parcelle de 800 m² au prix de 11 fr. le mètre carré. L'acquéreur versera une taxe d'aménagement de trois pour cent, calculée sur la valeur de l'assurance contre l'incendie du futur bâtiment. Un droit de réméré sera inscrit au Registre foncier et tous les frais d'acquisition seront supportés par l'acheteur.

M. Erich Schlaeppli, père, veut modifier une servitude car lors de la transformation de son bâtiment une dérogation à l'interdiction générale d'ou-

vrir des fenêtres avait déjà été accordée. Comme cette dérogation n'a pas entraîné d'inconvénient, le Conseil communal demande que M. Schlaeppli puisse bénéficier de la modification d'une servitude. Enfin, M. René Corva, célibataire, de nationalité italienne qui travaille depuis de nombreuses années à Fleurier qui donne satisfaction à ses employeurs, et qui a un casier judiciaire vierge dans le canton, demande son agrégation à la commune de Fleurier. Sur ce point aussi, le Conseil général donnera son avis mardi prochain. G.D.

Rentrée scolaire

(c) Les élèves des différents collèges du Vallon reprendront, lundi, le chemin de l'école, jusqu'aux vacances de Noël qui débuteront le 22 décembre.

Le budget de la commune de Travers prévoit un déficit de 90.000 francs

De notre correspondant régional :

Tel qu'il sera soumis, le 27 octobre, à l'examen du Conseil général, le budget de l'année prochaine, de la commune de Travers, se présente de la manière suivante :

Revenus communaux	Recettes	Dépenses	Profits et pertes
Intérêts actifs,	29.500	500	29.000
Immeubles productifs,	30.900	5700	25.200
Forêts,	35.200	23.500	11.700
Impôts,	652.500	17.500	635.000
Taxes	137.000		135.000
Recettes diverses,	32.000		32.000
Service de l'eau,	39.000	34.500	4.500
Electricité	973.700	897.700	76.000
Charges communales			
Intérêts passifs		39.500	39.500
Frais administration	8600	130.765	122.165
Hygiène publique		129.250	129.250
Instruction publique	111.010	535.950	424.940
Sports, loisirs et culture		20.450	20.450
Travaux publics		122.020	122.020
Police locale	1000	38.725	37.725
Oeuvres sociales		117.700	117.700
Dépenses diverses	1000	25.700	24.700

A profits et pertes, les charges totalisent 1.038.450 fr et les revenus 948.000 francs ce qui laisse prévoir un déficit de 90.050 fr alors qu'il était de 45.280 fr pour l'année en cours. A l'appui de ce projet de budget, le Conseil communal relève que faire des prévisions à l'heure actuelle et en fonction de la récession, n'est pas aisé.

— Si la situation présente devait se maintenir, ajoute l'exécutif, — diminution des recettes et augmentation ou stabilisation des charges — des mesures de redressement devront être prises. Pour l'année prochaine, le budget tient compte

uniquement de l'entretien courant dans les immeubles, au service de l'eau, de l'électricité, aux travaux publics, etc. En conséquence, certains travaux ne pourront pas être réalisés à brève échéance. Un frein doit être apporté aux nouveaux investissements sinon les amortissements deviendront trop importants et la charge de la dette serait insupportable.

NOUVELLES RECETTES

Au terme du premier projet, le Conseil communal était arrivé à un déficit d'environ 160.000 fr par la majoration de recettes et la compression de dé-

penses ce déficit a été réduit à 90.050 francs. Logiquement, ce déficit est plus élevé que celui qui a été prévu pour cette année et il est presque certain que pour 1975, les comptes présenteront une situation plus défavorable que celle qui a été prévue. En cas de nécessité, le Conseil communal reviendra, peut-être déjà en 1976, avec une adaptation de l'échelle fiscale. Celle-ci ne toucherait probablement pas les catégories inférieures et les efforts devraient être portés sur les taux à partir desquels la plupart des communes de la région de même que le canton sont au-dessus de ceux pratiqués à Travers. Cette mesure ne serait prise qu'en dernier ressort. En outre, on prévoit aussi la révision de certaines taxes ou tarifs. Elle portera en premier lieu, sur l'épuration et les abonnements du service des eaux. G.D.

Une « première » cantonale en... 1882 !

(sp) Parlant l'autre soir à Fleurier devant les auditeurs de l'Université populaire neuchâteloise, de la maison bourgeoise de nos régions, l'historien Jean Courvoisier a souligné la relativité du confort intérieur de ces demeures jusqu'à l'apparition du chauffage central, de l'électricité et de l'eau sous pression. A ce propos, il a signalé un fait qui mérite d'être repris ici : c'est à Travers, en 1882, que le premier local du canton fut éclairé à l'électricité ! Il s'agissait d'un atelier mécanique. Que voilà la... lumière faite sur un point d'histoire régionale méconnu de la plupart des Vallonniers !

MÔTIERS

Exercice des samaritains

(c) Récemment, s'est déroulé un exercice combiné des sections de Môtiers et Fleurier sous la direction de Mme Janine Jeannot. Un accident de chantier a été simulé, place de la Gare à Môtiers, où des travaux sont en cours. Une collision entre voitures, vélo et pelle mécanique s'est soldée par 12 blessés atteints de fractures ouvertes, hémorragies, fractures de la colonne vertébrale et quelques-uns se sont noyés dans une fouille immergée d'eau. L'ambulance a participé aux opérations de sauvetage et la maison de paroisse, sise à proximité, a été transformée en hôpital de campagne. L'exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions et chacun a pris sa tâche à cœur.

Chronique du Val-de-Ruz

Tir de clôture des matcheurs du Val-de-Ruz

De notre correspondant : Le tir de clôture des matcheurs du Val-de-Ruz, qui devait avoir lieu au mois de septembre, a dû être reporté pour causes de forces majeures. C'est samedi dernier que les matcheurs du Val-de-Ruz se sont retrouvés au stand de Boudry pour leur dernier championnat de l'année.

Ce tir coïncidait avec la rencontre Neuchâtel-Vaud au fusil d'assaut. Cinq matcheurs du Val-de-Ruz faisaient partie des équipes neuchâteloises et leurs résultats comptaient également pour le match de clôture du district.

RESULTATS

Programme A (arme libre et mousqueton) : 1. André Perroud, mq, 519 points (debout, 154 ; à genou, 179 ; couché, 186). 2. Gérald Glauser, ap, 504 (155, 172, 177) ; 3. Walti Badertscher, ap, 495 (140, 178, 177) ; 4. Roland Glauser, al, 492 (131, 173, 188) ; 5.

CARNET DU JOUR

Pharmacie de service : Marti, Cernier dès 18 h 30.
Permanence médicale : votre médecin habituel
Ambulance : tél. 53 21 33
Aide familiale : tél. 53 10 03
DANSE, Les Geneveys-sur-Coffrane : le Grenier de 20 à 2 heures.

Six tués sur les routes neuchâteloises en septembre

Durant le mois de septembre on a compté 152 accidents dans le canton de Neuchâtel qui ont fait 42 blessés et 6 tués. D'autre part, dans 146 cas, les dégâts ont été supérieurs à 200 francs. Les conducteurs en cause sont au nombre de 255 dont 162 ont été dénoncés.

D'autre part, ces accidents ont été provoqués par les fautes suivantes : violation de priorité : 37 ; vitesse : 28 ; distance insuffisante : 12 ; ivresse : 14 ; inattention : 12 ; circulation à gauche :

9 ; dépassement téméraire : 7 ; croisement imprudent : 2 ; imprudence des enfants : 3 ; changement de direction : 11 ; marche arrière : 6 ; entrave à la circulation : 5 ; imprudence des piétons : 6 ; insobriété passage pour piétons : 1 ; signalisation pas respectée : 4 ; entretien défectueux : 0 ; sommeil, surmenage, maladie, etc. ; 3 ; conditions atmosphériques : 3 ; inexpérience : 1 ; autres causes : (obstacles sur la route, accident causé par des passagers, etc.) : 1 ; ivresse sans accident : 12.

Michel Glauser, al, 489 (138, 169, 182).
Champion par positions : Debout : Gérald Glauser, 155 points ; à genou : André Perroud, 179 ; couché : Roland Glauser, 188.

Programme B (fusil d'assaut) : 1. Hans Steinemann jr, 268 points (à genou 79 points) ; 2. Jean Weingart, 258 (83) ; 3. Noël Rollinet, 257 (79) ; 4. Gilbert Sumi, 257 (77) ; 5. Walter Gutknecht, 246 (83) ; etc.

Champions à genou : Jean Weingart et Walter Gutknecht : 83 points.

Classement du challenge Louis Lormier (passe de 10 coups sur cible A — 10 points) : 1. Roland Glauser (junior), 89 points (4 x 10) ; 2. Jean Weingart, 89 (2 x 10) ; 3. Gérald Glauser (junior), 87 ; 4. Walti Badertscher (junior), 86 ; 5. Noël Rollinet, 85 ; etc.

DOMBRESSON

Vaccinations contre la rage

(c) Cinquante et un animaux, soit 35 chiens et 16 chats ont été vaccinés contre la rage, mercredi, au collège de Dombresson.

Ciné-club

(c) La première séance du ciné-club a lieu ce soir, à la salle de paroisse.

Correspondances

(Cette rubrique n'engage pas la rédaction)

Les lynx sont dangereux

« Monsieur le rédacteur en chef, L'opération lynx » ayant été éventée, les promoteurs sont subitement passés de l'ombre dans laquelle ils se cachaient dans la lumière la plus éblouissante : conférence de presse-radio-télévision, etc. Au cours de cette conférence, on a parlé de tout, et du silence le plus épais (pendant plus d'une année) dans lequel ils se cantonnaient, ces messieurs sont soudain devenus d'une prolixité intarissable :

— aménagement du territoire — protection des crêtes du Jura — épuration des eaux — incinération des ordures — sauvegarde du gibier — réintroduction du chamois, du bouquetin, de la marmotte, du castor — poissons dans le Seyon — poissons dans le lac et pour couronner ce grand œuvre : introduction du lynx qui vivifie la race par la sélection, qui maintient le nombre des renards dans des normes admissibles, qui contribue à l'équilibre biologique, qui enrichit la flore et la faune. Argument massue : « la preuve qu'il n'y a pas de contre-indication... depuis plus d'une année, aucun incident n'a été enregistré. Bien entendu, on a ridiculisé tous ceux qui ne sont pas d'accord : « C'est la grande peur du petit chapeau rouge face à n'importe quelle bête féroce — on ne connaît pas d'exemple d'agression du lynx contre l'homme pas plus que contre des animaux domestiques ».

Au cours de mes nombreuses escapades en été et en hiver au Dods d'Ane et ailleurs dans la réserve, je n'ai jamais eu le plaisir de rencontrer l'un ou l'autre des valeureux promoteurs de l'opération lynx. J'aurais pu leur dire ceci : selon eux, « On ne connaît pas d'exemple d'agression du lynx contre l'homme pas plus que contre les animaux domestiques ».

Or, j'ai cité dans ma lettre du 11.9.75 le cas de M. Léon Antonioli, de Genève, qui n'a dû la vie sauve qu'au fait qu'il était armé et qu'il a tiré par deux fois contre un fauve qui l'attaquait. Dans une lettre adressée par M. A. Quartier à une personne qui l'interpellait au sujet des lynx, M. A. Quartier écrivait : «... afin que la triste histoire de lynx tirés (en fait il n'y en a eu qu'un) en France dans la région de Genève ne se reproduise pas ».

Etant donné que le lynx est protégé en France, M. Antonioli a été poursuivi par la justice française et cité en tribunal, comme l'a relevé la Feuille d'avis du 26 septembre, le Parquet de Bourg-en-Bresse a libéré M. Antonioli de toutes poursuites, il a admis que l'accusé se trouvait en état de légitime défense et qu'il a tiré par deux fois pour sauver sa vie. C'est clair et c'est net.

— dans « Mammifères sauvages d'Europe » le promoteur de l'opération lynx écrit dans son ouvrage en page 305 : (M. R. Hainard, Dr ès sciences)

« Un homme vigoureux, ayant courage et sang froid, pourrait à la rigueur sans armes triompher de l'attaque d'un vieux loup. Dans un combat avec un lynx il succomberait à coup sûr ».

Edwin SCHNAPP
Neuchâtel

Naissances

Corinne et René
annoncent avec joie l'heureuse naissance de leur frère

Michel-Abraham
le 15 octobre 1975

Monsieur et Madame
René FALLET-ADAM
Monsieur Jean-Louis ADAM

Maternité Couvet Fleurier

CARNET DU JOUR

Couvet, cinéma Colisée : 20 h 30. « La corruption, l'ordre et la violence », 23 h 15 « Bouches chaudes sur des lèvres de feu » (20 ans).

Môtiers, maison des Mascaronis : 20 h 30 « Concert folk »

Môtiers, château : exposition Clero-Landry

Môtiers, musée Rousseau : ouvert Fleurier, Le Rancho, bar-dancing : ouvert jusqu'à 2 heures.

Médecin, dentiste et pharmacien : habituels.

Ambulance : tél. 61 12 00 ou 61 13 28.

Hôpital et maternité de Couvet : téléphone 63 25 25

Hôpital de Fleurier : tél. 61 10 81

Sage-femme : tél. 63 17 27

Fleurier, infirmière-visitante : téléphone 61 38 48

Les Verrières, bureau de renseignements banque cantonale.

FAN, bureau de Fleurier, 11 av. de la Gare, tél. 61 18 76 télex 3 52 80

Fleurier, service du feu : tél. 61 12 04 ou 118

Police cantonale : tél. 61 14 23

AVIS DIVERS

PFÄFF

La machine moderne pour toutes les coutures!

La seule au monde avec double entraînement de l'étoffe

Gigandet

av. de la Gare 10 A FLEURIER

Tél. (038) 61 20 93

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION ET SERVICE CULTUREL MIGROS

Vendredi 24 octobre 1975, à 20 h 15

Salle Grise - COUVET

2^{me} CONFÉRENCE « CONNAISSANCE DU MONDE »

342 HEURES

DANS LES GRANDES - JORASSES

(MONT-BLANC)

Film en couleurs et commentaires de

RENÉ DESMAISON, guide

Location : Pharmacie Bourquin, Couvet, tél. 63 11 13.

Prix des places : Fr. 6.—

Les Verrières-Suisse + salle des spectacles

Samedi 18 octobre, dès 20 h 30 précises

GRAND MATCH AU LOTO

organisé par l'Union des sociétés locales

Quines principaux : 1 bon de voyage pour 2 personnes à Majorque (7 jours - 1 télé portative - 1 corbeille garnie - 1 fer à repasser, etc.

Passes royales : 1 voyage pour 2 personnes à Paris (3 jours) (hors abonnement) 1 bande de cotelettes - 1 carton de vin

Abonnements obligatoires : donnant droit à l'entrée 20 francs (40 tours) Tout possesseur de 2 abonnements à l'entrée touchera : 1 abonnement gratuit.

Abonnement : 5 francs pour 11 tours.

Vallon : sur demande autos à disposition pour le retour.

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION



TOUR DE VILLE

Feu rouge « brûlé »

● AU volant d'une auto, M.A.F., de Corcelles, circulait hier, vers 14 h 20, rue des Fahys en direction est. A la hauteur du pont du Mail, il n'a pas respecté le feu rouge et sa voiture est entrée en collision avec celle conduite par Mme M.W., de Neuchâtel qui, débouchant du pont du Mail, se dirigeait vers la ville.

Inspection

● LES inspections d'armes, d'habillement et de matériel auront lieu, pour les sections de Neuchâtel, au stand de Pierre-à-Bot, mardi 21 octobre à 8 h pour la classe 1943 et à 14 h pour les classes 1945 à 1947.

Lire d'autres informations neuchâteloises et du littoral en avant-dernière page.

Important vol d'armes Une quinzaine de revolvers et de pistolets emportés

● DANS la nuit de mercredi à jeudi, vers 4 h, l'armurerie Armesco, rue du Seyon 18, a été cambriolée. Les auteurs de ce vol ont fait preuve d'une certaine audace. Ils ont, en effet, découpé une partie de la porte à la perceuse manuelle et se sont introduits dans le magasin par le trou ainsi pratiqué. Le signal d'alarme qui ne fonctionnait que lorsque la porte est enfoncée ou si des coups violents lui sont portés, ne s'est ainsi pas déclenché. Ce qui a permis aux malfaiteurs d'opérer en toute tranquillité. Ils se sont emparés d'une quinzaine de pistolets et revolvers ainsi que de pièces de mon-

Un concert de la fanfare de Boudry

● LA fanfare de Boudry donnera, samedi après-midi 25 octobre, un concert au Temple du bas en faveur de la Fondation pour la vieillesse. L'entrée est libre. Une collecte sera cependant proposée à la sortie.

Et le feu rouge ?

● VERS 7 h 20, hier, M. E.C., de Niederglatt (ZH), circulait avenue du 1er-Mars en direction est, lorsque sa voiture heurta celle conduite par M. P.M., de Neuchâtel, qui le précédait et était à l'arrêt au feu rouge à la hauteur de la rue Coulon. Dégâts.

Pour éviter un véhicule

● HIER vers 8 h 40, M. W.S., de Peseux, circulait au volant d'un camion route des Gouttes-d'Or en direction ouest. Il utilisait la piste de droite lorsqu'il vit la voiture qui le précédait dévier de la voie gauche qu'elle empruntait sur la voie droite. Le conducteur du camion freina pour que son véhicule ne tamponne pas et devia sur la droite où son camion heurta un mur. Dégâts.

Inattention

● VERS 14 h 50 hier, M. G.R., de Neuchâtel, circulait avenue Rousseau. A la suite d'une inattention, sa voiture a dévié à gauche et heurté un véhicule en stationnement. L'auto tamponnée heurta à son tour une autre auto en stationnement. Dégâts.

50^{me} congrès de la Société suisse de chronométrie L'important c'est la recherche, avec l'aide de l'Etat et de la Confédération

Si le Conseil d'Etat du canton le plus horloger de Suisse — Neuchâtel — et sans doute aussi les autorités fédérales, se refusent toujours à aider les patrons horlogers qui, en un quart de siècle de prospérité, n'ont pas su ou pas voulu préparer l'avenir, se bornant à gagner beaucoup d'argent trop facilement, en revanche l'Etat et la Confédération sont prêts à favoriser la recherche fondamentale le cas échéant, afin que l'horlogerie suisse (qui fait vivre 55.000 familles) retrouve dans le monde la place qui était la sienne naguère.

Cela signifie que les autorités cantonales et fédérales sont prêtes à accrocher leur soutien financier aux centres de recherches horlogères et de contrôle de la qualité.

Tel est en substance le message que le représentant du Conseil d'Etat neuchâtelois, M. René Meylan, chef du département de l'Industrie, a apporté aux six cents personnes qui participent, à Neuchâtel, depuis hier et jusqu'à ce soir, au 50^{me} congrès de la Société suisse de chronométrie, après leur avoir souhaité la bienvenue au chef-lieu.

LA RECHERCHE PRÉPONDERANTE

Le matin déjà, au cours d'une conférence de presse, le président de la SSC, M. A. Simon-Vermot, du Locle, après avoir rappelé que le Laboratoire suisse de recherches horlogères de Neuchâtel était un enfant de l'Université, avait aussi mis l'accent sur la nécessité d'accélérer la recherche horlogère en période de tassement économique pour que cette industrie puisse se présenter sur les marchés mondiaux avec des produits nouveaux de qualité et à des prix compétitifs.

Dans l'immédiat, dira encore le président de la SSC, il est du rôle de l'industrie d'assumer la responsabilité et la charge de cette recherche à court terme. Elle doit pouvoir opérer l'inévitable sélection des sujets pouvant rapidement créer des postes de travail, car c'est

bien un des buts de la recherche que de faire vivre une communauté.

La recherche à moyen terme n'est pas forcément appelée à ne reposer que sur l'industrie. Son champ est plus vaste et doit chaque fois que cela est nécessaire avoir recours aux connaissances acquises dans le secteur de la recherche fondamentale. La recherche à moyen terme, celle qui doit préparer en partie l'activité laborieuse d'une partie de la population d'un pays, se situe entre ceux qui disposent des connaissances et ceux qui savent les utiliser, donc entre les universités, les écoles polytechniques et l'industrie.

La SSC est convaincue qu'avec les sommes actuellement mises à la disposition des instituts universitaires, il serait possible, tout en assurant une formation réaliste des étudiants, de procéder à des recherches ayant à moyen terme des retombées économiques importantes. C'est plus une tournure d'esprit et une question de volonté, souligne encore M. Simon-Vermot que des soucis purement pédagogiques et scientifiques qui freinent cette évolution. Nous sommes persuadés dit-il que c'est à l'échelon des universités et des écoles polytechniques qu'il appartient d'apporter le soutien indispensable à l'évolution de nos industries d'exportation, mais en relation étroites avec elles, les données des uns devant être utiles aux autres. La SSC qui réunit aussi bien des gens de la science que de la production horlogère essaie autant que possible d'être le lieu de rencontre des interlocuteurs intéressés.

LA TECHNIQUE LA PLUS ÉVOLUÉE

On le voit, ce 50^{me} congrès fut tout empreint de gravité, dès son ouverture. Cela était inévitable au moment où certains milieux, et à Berne aussi, affichent une certaine indifférence devant les difficultés que traverse l'industrie horlogère aux prises avec un franc suisse trop musclé, une concurrence étrangère

toujours plus vive, des circuits de distribution qu'il aurait fallu renouveler.

Que représente en fait ce 7 à 8 % du secteur secondaire suisse que constitue l'industrie horlogère. Peu de choses, estimant certains, qui ne songent même pas à s'emouvoir de son éventuelle disparition. Et pourtant 55.000 familles en vivent dont un bon nombre dans le canton de Neuchâtel, où l'on compte déjà 1200 chômeurs complets et 11.000 partiels!

La SSC est une tribune neutre, avait dit son président. Elle désire continuer à être le lieu des échanges d'idées au niveau technique de notre industrie et aider ainsi cette dernière à maintenir l'originalité et la qualité des produits qui ont fait et feront l'avenir encore de sa réputation.

Lieu d'échange d'idées: ce congrès est marqué surtout par une vingtaine de conférences scientifiques des plus éminents savants suisses (il y a même un Français de Besançon) en matière d'horlogerie et de chronométrie, conférences qui sont données au Temple du Bas et dont la plupart sont illustrées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Hier en début d'après-midi, la SSC a tenu une brève séance administrative.

Au cours de cette assemblée générale, le président en charge a cédé sa place à M. Roger Lebet, directeur technique d'Universal à Genève, qui assumera la présidence durant trois ans, et organisera le congrès SSC des 8 et 9 octobre

1976 à Berne, avec la section de Soleure.

Au cours de cette assemblée, le prix d'émulation de la SSC, sous forme d'un accessit, a été décerné à M. J.-P. Curchod de l'Ecole technique de Genève, pour son travail de diplôme.

DIVERTISSEMENT

Ce congrès, remarquablement organisé par un comité de la section de Neuchâtel présidé par M. Roger Payot, directeur du Contrôle technique des montres, a fait une juste part au délassement après la journée très chargée de vendredi.

Ce fut tout d'abord la réception offerte par le Conseil d'Etat représenté par son président M. Rémy Schlappi et le Conseil communal de la ville à la Cité, qui permit au président Walther Zahnd de souhaiter la bienvenue à ses nombreux hôtes.

Puis ce fut le banquet agrémenté des productions des Amis du jazz de Cortaillod, de la Chanson neuchâteloise et des Armourins, ainsi que des messages d'amitié apportés par les huit autres sections de la SSC.

Aujourd'hui enfin alors que les dames accompagnantes, qui ont rendu visite s'en iront au Musée d'ethnographie et visiter les vieux quartiers avec M. Alex Billeter, les «chronométriers» poursuivront leur travail au Temple du Bas ne s'accordant qu'un petit lunch à midi à la Cité universitaire, la clôture officielle de ce congrès qu'organisent à tour de rôle les sections de la quinquagénaires SSC. G.M.



La SSC au Temple du bas pour son 50^{me} congrès. Le comité, en haut, lors de l'assemblée générale. (Avipress-Baillo)

Qu'est-ce que l'ENSA et les FMN? Une exposition originale à Hauterive

ENSA, FMN: ces sigles apparaissent souvent dans nos colonnes. C'est que l'on a maintes occasions de parler de l'activité de l'Electricité neuchâteloise SA, qui distribue dans tout le canton l'énergie que lui fournissent les Forces motrices neuchâteloises.

Mais que sait-on, au fait, de l'une et de l'autre de ces deux entreprises? Assez peu de chose et c'est précisément pour mieux les faire connaître dans la population que la Société d'émulation d'Hauterive a saisi une belle occasion.

Puisque, au programme de la série de conférences élaboré par le Conseil communal pour une plus large information du public figurait précisément jeudi soir une conférence de M. Alphonse Roussy, directeur de l'ENSA et des FMN sur l'énergie, une exposition a été montée dans le bâtiment des services publics, là où siège d'ordinaire le Conseil général.

Deux jours de travail: cette exposition, ouverte jeudi en fin d'après-midi, et qui se restera jusqu'à mercredi prochain, soit durant cinq jours encore, y compris le week-end, livre l'ENSA et les FMN à cœur ouvert, ou presque.

Même pour un profane, elle présente beaucoup d'intérêt tant elle explique clairement le rôle et le fonctionnement de l'une et de l'autre de ces entreprises neuchâteloises qui produisent et distribuent l'énergie électrique dont la consommation cantonale a dépassé en trente-cinq ans.

Soixante-dix photos, présentant le Châtelot, la centrale thermique de Cornaux, celles de la vallée de Conches, les stations de couplage et de dispatching et une série de matériel de haute tension, ainsi que la production «maison» de circuits imprimés offrent au visiteur les divers visages de ces entreprises. Et puis, au milieu de cette technicité très élaborée, une photo assez émouvante. Perdue dans la merveilleuse vallée de Conches, une maisonnette qui tient de la grange et du raccard.

Elle doit être, presque aussi vieille que l'électricité et ce fut la première que racheta l'ENSA. Le cours d'eau qui fait tourner la turbine permet de produire annuellement 150.000 kWh, de quoi alimenter la proche hameau de Muhlebach, non loin de Fiesch. A côté des centaines de millions de kilowatt-heures des trois centrales neuchâteloises de cette vallée de Conches...

Ce rapprochement dit mieux que des phrases le rôle capital joué par l'énergie électrique dans le développement économique de la Suisse et du canton de Neuchâtel.

On s'en rend compte encore mieux en visitant cette exposition au vernissage de laquelle prirent part, sous l'égide de la Société d'émulation, les représentants des autorités communales législatives d'Hauterive et des communes voisines, ainsi que de la direction de l'ENSA.

G.M.

Correspondances

(Cette rubrique n'engage pas la rédaction)

Affichages sauvages

«Monsieur le rédacteur en chef, Nous avons appris avec surprise que des autocollants radicaux avaient été collés sur des voitures à Neuchâtel sans l'accord des propriétaires. Nous tenons à vous faire savoir qu'il ne s'agit ici, en aucun cas, d'une campagne organisée. Il n'est en effet pas dans les habitudes de notre parti de procéder à des affichages sauvages.

Dans le cas présent, les affichages qui ont eu lieu, et dont nous ignorons le nombre, pourraient être le fait d'enfants ou de toute autre personne qui aurait pu prendre ces autocollants au stand radical à la Fête des vendanges.

Quels qu'en soient les auteurs, nous prions les automobilistes concernés par cet affichage intempestif de bien vouloir accepter les excuses de notre parti.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, nos salutations distinguées.

Le secrétaire du parti radical: D. Eigenmann

L'«affaire des lynx» (suite)

«Monsieur le rédacteur en chef, C'est en ma qualité d'ami de la nature que je me permets d'apporter quelques informations trop souvent ignorées du public, à la suite de l'article «objectif» de la Diana sur le lynx. Pour ce faire, j'ai pris la liberté d'apporter quelques modifications à certains passages du texte précité. Bien que Jurassien, je me sens concerné par cet article et solidaire des autorités neuchâteloises; les problèmes de protection de la nature doivent en effet dépasser le cadre cantonal.

Notre faune comprend de nombreux prédateurs, en général gravement menacés. Seul, l'un d'entre eux se porte bien et ses populations auraient même tendance à augmenter: il s'agit du chasseur commun (Homo sapiens spp. venator). Ce dernier pesé jusqu'à 100 kg et mesure entre 140 et 200 cm. C'est un animal généralement diurne, autant solitaire que grégaire, qui se nourrit surtout de lièvres, lapins, oiseaux, mammifères (chevreuils, etc.). Du point de vue de son comportement, le Chasseur est un hôte indésirable de nos forêts. Il y cause une hécatombe d'animaux divers. Son surnom de «Viandeur» explique sa prédilection pour les gibiers de toutes sortes. Poussé par son plaisir de tuer, assoiffé de sang chaud, il lui arrive de sortir de son habitat pour se rabattre sur la faune de nos régions.

Malheureusement, il n'existe, à ma connaissance, pas encore de vaccin contre la rage de tirer sur tout ce qui bouge. Etait-il donc judicieux d'accorder des patentes de chasse aux prédateurs artificiels que sont devenus les chasseurs, depuis la réintroduction de lynx?

Veuillez agréer... Jacques Isot, Porrentruy.

COLOMBIER

A la bibliothèque des élèves de CESCOLE

(c) Au cours de l'année scolaire écoulée, la bibliothèque de CESCOLE a été ouverte régulièrement trois heures chaque matin et après-midi, sauf le mercredi après-midi. Les élèves ont pu, grâce à cet horaire, venir très nombreux durant les récréations et les «heures blanches», faire des recherches documentaires et lire des bandes dessinées. La commission de la bibliothèque, composée d'enseignants et des deux bibliothécaires, s'est réunie deux fois au cours du dernier exercice afin de faire le point sur la marche à suivre pour développer la bibliothèque. Quelques nouveaux achats ont enrichi les collections existantes.

Les chiffres suivants donnent un aperçu du développement de la bibliothèque; inventaire août 1974: 1554 livres; inventaire août 1975: 1789 livres. 4701 livres ont été empruntés à domicile alors que 5910 ont été consultés sur place.

Renouvellement du Conseil national (IV) Une longue stabilité dans le canton, mais...

On se souvient qu'en 1971, les partis bourgeois avaient résolu de reprendre aux communistes le siège que le Dr Dubois avait réussi à enlever aux radicaux le 29 octobre 1967. Une élection qui avait mis un terme à la formule deux (radicaux) — deux (socialistes) — un (libéral) et fait basculer à gauche la majorité de la délégation neuchâteloise.

Au soir du 31 octobre 1971, les populistes avaient donc dû céder ce siège brillant et les radicaux le retrouvaient, y plaçant de surcroît la première conseillère nationale neuchâteloise, Mlle Tilo Frey. Deux victoires importantes pour le centre qui renforçait ainsi ses positions, alors que le parti nationaliste de M. Schwarzenbach ne parvenait qu'à jouer les trouble-fête, M. Luc de Meuron devançant cependant les candidats populistes, exception faite du Dr Dubois.

Car la grande inconnue de ces élections fédérales de 1971, outre l'entrée en lice de l'électorat féminin, était bel et bien la venue de ce MNA sur la scène politique. Avec plus de 10% des suffrages exprimés, ce mouvement dépassa largement le Parti progressiste national (6%) et parvint à se placer immédiatement derrière le POP

(13,3%). Mais, à ce moment-là, la Suisse connaissait une grave crise tant l'apport des étrangers était important dans notre économie. C'était la fameuse période de la surexpansion...

C'est ce phénomène xénophobe qui avait finalement réussi à faire reculer les gauches (socialistes et communistes) de 50,67% (en 1967) à 44,6%, les populistes pour leur part rétrogradant de 18,29% des suffrages exprimés à 13,3%.

En conclusion, les élections fédérales de 1971 avaient donné la victoire aux radicaux avec 24,2% des suffrages, soit un gain de 1,83%, alors que l'on notait une redoutable entrée en matière du parti de M. Schwarzenbach avec 10,1% des suffrages. Ce succès resta heureusement sans lendemain puisque le MNA ne se représente pas dans le canton de Neuchâtel.

Par contre, les socialistes avec —1,28% (31,1%), les libéraux avec —5,45% (15,1%) et les populistes avec —4,99% (13%) reculaient plus ou moins fortement. Quant au PPN, avec 6%, il marquait un bien timide retour à la compétition fédérale.

Que s'est-il passé depuis cette confrontation? Les élections communales de 1972 ne permettant guère de comparaison valable, arrêtons-nous aux élections cantonales de 1973. Première constatation: le peuple avait peu voté (42,64%), conclusion inévitable d'une campagne électorale particulièrement morne. Deuxième constatation: pour le renouvellement du Conseil d'Etat, les partis bourgeois avaient vu une brillante réélection de leurs représentants, alors que les conseillers d'Etat socialistes n'atteignaient pas les chiffres de 1965 et de 1969. Troisième constatation: pour le Grand conseil, le parti de M. Schwarzenbach était déjà absent, mais on notait l'apparition dans le district de Neuchâtel d'une liste du Groupement pour la santé publique alors que le district de La Chaux-de-Fonds devait compter avec une liste des Jeunes radicaux.

Le grand vainqueur de ces joutes électorales avait été le parti libéral

(20,51%) qui avait peiné en 1971 sur le plan fédéral (15,1%). Le parti radical avait brillamment maintenu ses excellentes positions en réalisant 27,77% des suffrages contre 24,2% aux élections fédérales. Par contre, le PPN perdait quatre sièges tout en faisant mieux qu'en 1971, soit 7,08% contre 6%.

Du côté de la gauche, le parti socialiste regagnait trois sièges et obtenait l'excellent résultat de 32,63% des suffrages contre 31,1% deux ans plus tôt. Il marquait ainsi un net retour en forme, alors que le POP recevait une nouvelle volée de bois vert en n'obtenant que 7,22% (—2,49) des suffrages contre 13%, lors des élections fédérales.

Sur l'ensemble des résultats on peut donc conclure qu'en 1973, l'assiette politique neuchâteloise n'avait guère varié entre le centre-droit et la gauche. Nous ne devrions donc pas, en toute logique, assister à de gros bouleversements en cet automne 1975. Mais...

Jean MORY

(A suivre)
Lundi: une représentation bien équilibrée.

pour redresser la barre
Le canton doit prendre son avenir économique en main
voyez nos propositions

Parti radical neuchâtelois
Case postale 2016 Cortaillod

votez radical

Les candidats au Conseil national répondent à nos questions

Voici pour clore la série des 26 candidats au Conseil national, les réponses des deux membres du LMR à la question: «Quels intérêts entendez-vous principalement défendre à Berne?» Ces deux réponses, parvenues dans les délais, s'étaient malheureusement égarées. La semaine prochaine, nous publierons les réponses des candidats au Conseil des Etats.

Monsieur Henri VUILLOMENET
LMR

Mademoiselle Suzanne LOUP
LMR



NOM: Vuillomenet
PRÉNOM: Henri
AGE: 27 ans
ÉTUDES, TITRES: CFC dessinateur machiniste, maturité fédérale
PROFESSION: étudiant en physique
ACTIVITÉS POLITIQUES: militant LMR



NOM: Loup
PRÉNOM: Suzanne
AGE: 26 ans
ÉTUDES, TITRES: baccalauréat, diplôme d'institutrice
PROFESSION: institutrice
ACTIVITÉS POLITIQUES: militante LMR, membre VPOD

RÉPONSE
La crise est bien là; tous les économistes bourgeois remplissent des colonnes pour essayer de l'expliquer: cheiks arabes, pétrole, niveau du franc... sans montrer que c'est dans la nature d'un système basé sur la concurrence et le profit d'entrer périodiquement en crise. Ils nous font croire que nous sommes tous responsables pour forcer les travailleurs à se serrer la ceinture: licenciements, chômage, non réajustement ou baisse des salaires... Ils passent sous silence que la bourgeoisie suisse est extraordinairement riche, que les banques sont pleines.

Dans cette situation seule l'action directe des travailleurs (manifestations, débrayages, grèves), dans l'unité, pourra imposer les revendications ouvrières: — non aux licenciements — 40 h. par semaine sans diminution de salaire — réajustement automatique des salaires — sécurité sociale unique et généralisée. Pour les faire aboutir, il est urgent et nécessaire que se produise une mobilisation active dans les entreprises et les syndicats. C'est cela que nous défendons en tant que militants de la LMR, c'est cela que nous défendrons à Berne.

RÉPONSE
Faire payer la crise à tous les salariés, telle est la politique de tous les patrons. Pas question de toucher aux gigantesques profits réalisés ces dernières années. On forme les usines «non rentables». Les patrons s'en prennent d'abord à ceux qui ont le moins de droits et de moyens pour se défendre, les immigrés, les frontaliers, les femmes, les jeunes; ils divisent la classe ouvrière et la paralysent au moment où une riposte unitaire permettrait à tous les salariés de défendre leurs intérêts et de reposer, après plus de trente ans de paix du travail, les premiers jalons de la lutte pour le socialisme. Nous nous plaçons du côté de ceux qui dans leurs luttes s'organisent démocratiquement contre la politique des autorités et du patronat, à Kaiseraugst ou à l'armée, dans les écoles, les entreprises et les syndicats. Développer cette riposte, c'est rejoindre les luttes de la classe ouvrière à l'échelle de l'Europe. La LMR se bat contre toutes les discriminations et pour la solidarité internationale de tous les travailleurs.

CHRONIQUE DU VAL-DE-TRAVERS

121^e ANNÉE DU COURRIER
DU VAL-DE-TRAVERS

FLEURIER

Début d'incendie à la SIC

(c) Dimanche, à 15 h 45, un début d'incendie s'est déclaré à la fabrique SIC à Fleurier. Un ouvrier qui travaillait comme surveillant des machines automatiques a constaté que le feu s'était déclaré au moulin servant à mettre en poudre les déchets d'ébonite. Probablement, à la suite d'une défectuosité du filtre, un échauffement s'est produit provoquant ce début de sinistre. Le surveillant a utilisé les extincteurs et a fait appel au Centre de secours de Couvet lequel n'a pas eu à intervenir. Cependant, un service de piquet a été mis en place par les pompiers de Fleurier.

Une rencontre émouvante d'anciens élèves

La 18^{me} rencontre depuis 1950, des anciens élèves de la 1^{re} classe du collège de Fleurier s'est déroulée dans un restaurant d'Auvergnier. Dix-neuf d'entre eux se sont ainsi retrouvés pour évoquer les souvenirs d'enfance et fraterniser.

En 1976 cela fera 60 ans que les membres de cette société sont entrés à l'école de Fleurier. Aussi, avant de se séparer, les anciens élèves se sont-ils engagés à se retrouver encore plus nombreux la prochaine fois pour célébrer dignement un tel « anniversaire ».

Anniversaire

(c) Au cours d'une brève séance tenue en présence de M. René Villard, ancien conseiller d'Etat et sous la présidence de M. Camille Devenoges, « Les compagnons du théâtre et des arts », après avoir admis dans la société M. Eugène Favre, de Fleurier, ont fixé au 13 décembre la manifestation qui marquera le 25^{me} anniversaire du groupement.

Assemblée du Ski-club

(sp) Sous la présidence de M. Charles Reusser, le Ski-club de Fleurier a siégé récemment en son chalet des Lisières sur la Robella. Outre l'approbation des rapports et nominations statutaires, il a procédé à la désignation de deux membres honoraires. Nous y reviendrons.

Prochaine nomination

(c) Le Conseil général de Fleurier devra procéder à l'élection d'un membre à la commission des services industriels en remplacement de M. Fritz Siegrist (soc.) décédé.

MÔTIERS

Nouveau garde forestier

(c) Suite à la mise à la retraite de M. Henri Gaille, au début de l'année, le Conseil communal de Môtiers a nommé récemment M. Fernand Benoit, de Saint-Sulpice, en qualité de garde forestier, lequel est entré en fonction le 1^{er} octobre. Il déploie son activité aux forêts de Môtiers et Fleurier.

Chronique du Val-de-Ruz

Un home pour aînés au Val-de-Ruz?

Les résultats de l'enquête sont favorables

Il y a six semaines environ, la commission qui s'occupe de la construction éventuelle d'un (ou de plusieurs) immeubles pour personnes du troisième âge au Val-de-Ruz a envoyé un questionnaire à 1200 personnes. Des huit questions posées, la septième était la plus importante: « Aimeriez-vous habiter un immeuble pour personnes âgées situé au Val-de-Ruz? ». Quatre-vingt-huit personnes ont répondu par l'affirmative, 60 ont répondu « oui, mais plus tard » et 155 ont répondu « non ». Les résultats de l'enquête sont donc encourageants. La commission en a pris acte et a décidé de poursuivre son travail.

Les réponses favorables proviennent de personnes habitant le long de la ligne du trolleybus entre Dombresson et Fontainemelon. En effet, par village on obtient les réponses suivantes: Fontainemelon: 17 (« oui » et « oui plus tard »); Chézard-Saint-Martin (27); Dombresson (27); Cernier (30). Les

réponses des autres villages sont insignifiantes.

Il a été décidé de créer une fondation afin que « la politique » n'intervienne pas dans cette affaire. Un point important: le financement de l'entreprise. Des démarches seront entreprises auprès de l'Etat et de la Confédération et des banques. Puis, un premier budget sera établi. Il faudra également trouver un terrain approprié, situé le plus près possible de la route, des transports publics et des magasins.

La commission est consciente du fait que le projet ne pourra être réalisé que dans certaines circonstances. Il y a encore beaucoup d'inconnues à dépister de jalons à mettre en place. Le moins que l'on puisse dire dans l'état actuel des démarches, c'est que si un immeuble se construit, l'affaire aura été étudiée à fond et les futurs locataires pourront être logés dans de bonnes conditions. A. S.

Folk international aux Mascarons

De l'un de nos correspondants: Soirée de détente, d'entrain, d'optimisme, de bonne humeur et de rythme, vendredi aux Mascarons, où le groupe « Alambic » recevait, en présence d'un assez nombreux public, l'ensemble de folk « Aristide Padygros », de Genève. Six jeunes gens dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils aiment et font aimer ce qu'ils font! Pendant près de trois heures, l'auditeur est pris dans un tourbillon d'airs et de chansons de tous pays: Irlande, Bretagne, Amérique latine, Suisse, France, Canada, Etats-Unis, etc. Et à peine a-t-il fini d'apprécier la beauté intrinsèque d'une mélodie populaire que déjà les « Aristide Padygros » entament une autre composition ou se mettent à raconter, en interlude, une spirituelle histoire destinée à préparer leur intervention musicale suivante. Un véritable « fondu-enchaîné » cinématographique!

Domage, toutefois, que la diction de certains narrateurs manque un peu de clarté, car le public perd une partie de la saveur verbale du groupe en ne comprenant qu'à moitié paroles chantées et textes déclamés. Mais l'humour à composante satirique ne fait guère défaut chez les « Padygros ». Par exemple à travers ces deux boutades: « Au XVI^e siècle, les Vaudois ne savaient pas comment s'occuper; ils se sont donc fait occuper par les Bernois ». Ou: « Si tous les travailleurs du monde se donnaient la main, qui est-ce qui ferait le boulot? »

Dans la plupart des cas, ils abordent leurs thèmes à rebrousse-poil, créant ainsi chez l'auditeur une continuelle incertitude, souhaitée et même voulue pour le toucher mieux et davantage. Ils peuvent dès lors, sans en avoir l'air, faire de la chanson engagée, à texte, qui passe très bien la rampe sous des allures fantaisistes, voire farfelues, mais qui rebute si elle se voulait sérieuse par le fond et par la forme. Un parti pris, certes, mais qui se justifie en l'occurrence.

Les « Aristide Padygros » ne sont pas seulement de fort bonnes voix: ils sont aussi et même surtout de remarquables instrumentistes polyvalents, capables de jouer toutes espèces de guitares, banjos, violons, flûtes, dulcimers, cuillères, tambourins, bandoleons et autres triangles. Et ils jouent tout autant avec leurs doigts et leur souffle qu'avec leur cœur, leur enthousiasme et leur amour de la

musique folklorique. Variée et entraînante à souhait, cette musique cosmopolite est presque toujours servie par l'ensemble genevois selon un schéma dont on peut, parfois, regretter l'invariabilité: un départ en douceur, à un ou deux instruments, très tôt suivi d'un crescendo du rythme et du volume pour aboutir ici et là à d'extraordinaires moments de pure virtuosité.

Un tel concert fait du bien, car il bannit tout snobisme, toute prétention et toute ostentation. Et il plaît à la majorité, car ceux qui le donnent ne se prennent pas au sérieux, tout en prenant au sérieux ce qu'ils jouent et ce qu'ils chantent. C. R.

Correspondances

(Cette rubrique n'engage pas la rédaction)

Le lynx est dangereux

« Monsieur le rédacteur en chef, Selon la conférence de presse du 23 septembre au sujet du lâcher de lynx dans notre Jura neuchâtois, le public peut avoir l'impression qu'il s'agit de petites bêtes mignonnes pouvant être caressées au fond du Creux-du-Van. Nos autorités estiment qu'aucun danger n'existe, ni pour le gibier, ni pour l'homme. Malheureusement, ceci ne correspond pas à la réalité et il n'est que juste de renseigner notre population sur les aspects négatifs de cet animal.

Voici ce qu'en dit le rapport 1975 de Sonja Freifrau von Müffling sur les lynx, paru dans la revue allemande « Die Pirsch » du 4 octobre:

● Cette « panthère des Carpates », appelée ainsi par les Roumains, exige 35 à 40 km² de territoire de chasse par unité sous des conditions optimales;

● le lynx fait des dégâts considérables parmi le gibier, tels que chevreuils, cerfs, marçassins, lièvres, coqs de bruyère et autres oiseaux;

● en Roumanie, le lynx est chassé;

● dans certaines régions de Tchécoslovaquie, le lynx s'est habitué à la civilisation et à la présence humaine; il a perdu sa crainte instinctive et présente un danger réel;

● souvent, il s'attaque aux moutons, veaux et génisses sur les alpages;

● rarement il attaque l'homme tout au plus lorsqu'il est blessé, acculé ou lorsqu'il est porteur de la rage;

● en 1964, un lynx a attaqué un bûcheron;

● en 1963, dans les montagnes de Belanske-Tatry, un chasseur est attaqué par un lynx;

● en 1960, à Hrabovce N/La borcom, un champignonneur et un chasseur sont attaqués par un lynx;

● en Pologne, des examens approfondis ont démontré clairement que le lynx ne touche pas à du gibier mort ou à de la viande en décomposition;

● sa nourriture dans les Carpa-

tes est composée essentiellement de: 20% de lièvres, 20% de sangliers, 20% de gelinottes, 15% de souris et 14% de chevreuils;

● dans les Carpates d'Ukraine (URSS), nous avons constaté que le lynx ne revient jamais à sa proie et qu'il préfère tuer une nouvelle pièce. Là également, nous avons constaté qu'il ne mange pas de gibier mort et qu'il ne touche pas à la viande en décomposition.

Ces exemples peuvent être multipliés, preuve en est ce rapport très intéressant. C'est la raison pour laquelle il me semble que les promoteurs de ce lâcher ne se sont pas très bien renseignés en ce qui concerne les risques. En aucun cas, il ne peut être question d'une police sanitaire; il ne peut pas non plus être question de lâcher de lynx pour diminuer le nombre de sangliers, qui posent de gros problèmes à nos agriculteurs ces dernières années. En effet, le sanglier adulte attaque le lynx et peut le tuer si ce dernier ne prend pas la fuite.

Ce sont, chez nous, quelques personnes initiées et donateurs anonymes qui ont favorisé les lâchers de lynx dans une région qui n'est plus adaptée. Il serait temps que ces promoteurs « courageux » se fassent connaître et se déclarent entièrement responsables de leurs actes.

Ajoutons encore qu'en lâchant quatre lynx en treize mois dans la seule réserve du Creux-du-Van, nous allons faire cadeau de ces animaux aux Vaudois, aux Français et peut-être aux Bernois, qui, à la rigueur, ne sont pas intéressés du tout par un tel gibier. Quatre lynx ne resteront pas sur un territoire aussi restreint et ils ne connaissent certes pas les limites de cette réserve naturelle.

Je ne doute pas que nos autorités prendront les mesures nécessaires pour ramener l'état de notre faune à la situation d'avant juillet 1974.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, etc.

P.-W. Fuchs, Bevaix

Mea culpa de Robert Hainard

« Monsieur le rédacteur en chef, Plusieurs personnes m'ont cité, pour étayer leur crainte du lynx. Je plaide coupable: en 1948, lorsque j'ai écrit mon livre, je connaissais un peu l'ours; je n'avais encore rencontré ni loup, ni lynx.

J'ai repris un texte de Louis Lavauden, un des meilleurs connaisseurs de ce temps-là. Maintenant, je me rends compte que son texte était passablement teinté de romantisme. Peut-être aurais-je dû le supprimer des éditions suivantes. Mais j'ai toujours suivi cette règle: ne laisser se créer aucune confusion entre mes propres observations, avec le lieu, le jour et l'heure et celles d'autres auteurs que je cite à titre de comparaison ou de complément. Je leur laisse la responsabilité de leurs affirmations et il m'a semblé — bien à tort — qu'il n'y avait pas d'inconvénient à garder l'opinion de Lavauden, même si je la partage de moins en moins.

Depuis la première édition de mon livre, j'ai passé bien des nuits couché par terre sans arme, dans des

forêts fréquentées par des ours, des loups, des lynx. J'en ai vu parfois passer fort près, je me suis trouvé en face de l'ours et du loup, une fois pour chaque espèce, car c'est une chance exceptionnelle. Je n'ai jamais eu la moindre occasion d'en être effrayé. Une chatte sauvage est sortie du trou de rocher où elle avait ses petits, à un mètre de ma tête, sans marquer la moindre agressivité. Une seule fois, une laie m'a fait front et a grogné avant de fuir à regret parce qu'un des marçassins, estropié, ne pouvait pas suivre.

Quant au lynx, nous avons maintenant une expérience de cinq ans en Obwald: une première indemnité vient d'être payée pour une chèvre, bien que la responsabilité du lynx fût douteuse.

Je regrette que mon étourderie ait pu renforcer des craintes que je crois purement imaginaires et serais heureux si vous pouviez rassurer vos lecteurs.

Robert Hainard, sculpteur, Dr ès sciences h. c. de l'Université de Genève

Les sapeurs-pompiers de Travers ont pris congé de leur capitaine

De notre correspondant régional:

En présence du conseiller communal Joseph Martina, samedi après-midi avait lieu le dernier exercice général de l'année du corps des sapeurs-pompiers de Travers. Il était dirigé par l'adjutant Claude Perrinjaquet et avait pour but de procéder à une inspection de détail par groupes et par sections. Ces opérations se sont déroulées aux alentours du château, rue du Temple et sur la place de l'Ours. Le corps s'est distingué par sa bonne tenue à la satisfaction du capitaine et des autorités.

L'adjutant Claude Perrinjaquet a été promu au grade de capitaine, Daniel Ruffieux au grade d'adjutant, Serge Thiebaud au grade de premier-lieutenant, Miguel Espinosa au grade de lieutenant, Jean-Pierre Racine et Mario Previtali au grade de sergent. A partir de 1976, l'état-major sera constitué ainsi: capitaine: Claude Perrinjaquet; adjutant: Daniel Ruffieux, premier-lieutenant: chef des premiers secours: Serge Thiebaud, lieutenants chef de sections: Arthur Uellige et Miguel Espinosa, fourrier: Paul-André Adam, sergent-major: Charles Junod. L'année prochaine, en raison de la baisse constante de l'effectif, il faudra former de nouveaux cadres.

PRISE DE CONGÉ

Mais cette journée était surtout marquée par la prise de congé officielle du capitaine Bolle, qui, âgé de 50 ans, a demandé d'être relevé de ses fonctions à partir du 31 décembre. L'adjutant Perrinjaquet s'est plu à relever la brillante carrière du capitaine Bolle. Entré en 1947 dans les sapeurs-pompiers, il passait bientôt caporal puis sergent avant d'être nommé en 1968 au grade de capitaine. A l'âge de 45 ans, il aurait pu être libéré du service, mais sur sa demande la commission du feu fut heureuse de le voir continuer sa tâche pendant un lustre encore.

Pendant qu'il a été au service du corps, le capitaine Bolle a participé à la lutte contre les incendies des Lacherelles, de l'hôtel Henchoz, de « La maisonnette » de la ferme Pellaton, aux inondations du bas du village et de la Jotte. Le capitaine Bolle s'est distingué par un commandement ferme mais est toujours resté un homme sensible, sachant allier la discipline à l'esprit de camaraderie qu'il a admirablement insufflé à l'ensemble du corps. Au nom des sapeurs, des sous-officiers et des officiers de la compagnie, l'adjutant a pris officiellement congé de lui, ce qu'à leur tour ont fait, en lui adressant des félicitations, le conseiller communal Martina et M. Georges

Blaser, vice-président de la commission du feu.

Le nouveau capitaine Claude Perrinjaquet a été incorporé en 1961, en 1962 il passait caporal, trois ans plus tard lieutenant et en 1968 premier lieutenant. Il est âgé de 34 ans et est aussi un meneur d'hommes.

Après le licenciement, le corps s'est retrouvé à l'hôtel de l'Ours pour voir un film tourné par le sapeur von Burg sur l'incendie de la ferme Pellaton et vider le verre de l'amitié. Le soir enfin, au buffet de la Gare a eu lieu le souper de compagnie, dans une ambiance des plus agréables. G. D.

CARNET DU JOUR

Couvet, cinéma Collisé: 20 h 30, Un justicier dans la ville.

Travers, galerie d'art: exposition Humbert Martinet.

Môtiers, château: exposition Clerc-Landry.

Môtiers, Musée Rousseau: ouvert.

Fleurier, Collège régional: 20 h, la maison paysanne par André Tissot. (UNP)

Fleurier, le rancho, bar-dancing: ouvert jusqu'à 2 h.

Médecin et pharmacien de service: habituels.

Soins médico-dentaires urgents: tél. 63 15 66 ou 33 26 89.

Ambulance: tél. 61 12 00 ou 61 13 28.

Hôpital et maternité de couvet: tél. 63 25 25.

Hôpital de Fleurier: tél. 61 10 81.

Sage-femme: tél. 63 17 27.

Fleurier, infirmière-visitante: tél. 61 38 48.

Les Verrières, bureau de renseignements: Banque cantonale.

FAN bureau de Fleurier: 11, av. de la Gare tél. 61 18 76, télex 3 52 80.

Fleurier, service du feu: tél. 61 12 04 ou 118.

Police cantonale: tél. 61 14 23.

AVIS DIVERS

Elections fédérales

PARTI RADICAL DU VAL-DE-TRAVERS

FORUM PUBLIC

Les candidats aux Chambres fédérales répondront à vos questions

le jeudi 23 octobre 1975, dès 20 heures,

à la Salle de musique du Vieux-Collège, à Couvet

Le film « Neuchâtel, chant d'un pays » sera projeté en fin de séance.

Pompes funèbres
du Val-de-Travers
GRANDJEAN
Cercueils - Transports
Toutes formalités

COUVERT ☎ 63 23 42
NON-RÉPONSE ☎ 63 25 65
FLEURIER ☎ 61 15 47

R. MONNIER Travers 63 14 24
Couvet 63 19 22
Fleurier 61 28 08

INS TALLATIONS
TÉLÉPHONIQUES

TÉLÉVISION
NOIR-BLANC + COULEUR

UNIVERSITÉ POPULAIRE NEUCHÂTELOISE

Section du Val-de-Travers

2^{me} cours du semestre d'hiver 1975-1976

INITIATION À L'ÉLECTRONIQUE

par M. Daniel BERGINZ, maître à l'ETC

Lieu: Ecole technique de Couvet

Heure: 20 h

Dates: 21 et 28 octobre; 4, 11, 18 et 25 novembre; 2 et 9 décembre; 6, 13, 20 et 27 janvier; 3, 10, 17 et 24 février; 2 mars.

Finance d'inscription: Fr. 45.—

LES GENEVEYS S/COFFRANE

Sociétés locales

Lors de l'assemblée des sociétés locales, c'est M. Marcel Berra, des Geneveys-sur-Coffrane, qui s'est exprimé au nom de la communauté catholique et non M. Marcel Perrin, comme nous l'avons dit samedi.

LES HAUTS-GENEVEYS

Issue mortelle

A quand une limitation de vitesse?

(c) Vendredi est décédé à l'hôpital de Landeyeux, M. Paul Wirz, 84 ans, qui avait été renversé le 10 octobre par une automobile sur la route La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel, à la hauteur de l'hôtel Bellevue alors qu'il traversait la route avec un chargement de bois. Cet accident mortel relance la question de la limitation de vitesse à 60 km/h sur le tronçon de la traversée des Hauts-Geneveys.

CARNET DU JOUR

Pharmacie de service: Marti, Cernier, Piergiorgio. Fontaines dès 18 h 30.

Permanence médicale: votre médecin habituel.

Ambulance: tél. 53 21 33

Aide familiale: tél. 53 10 03

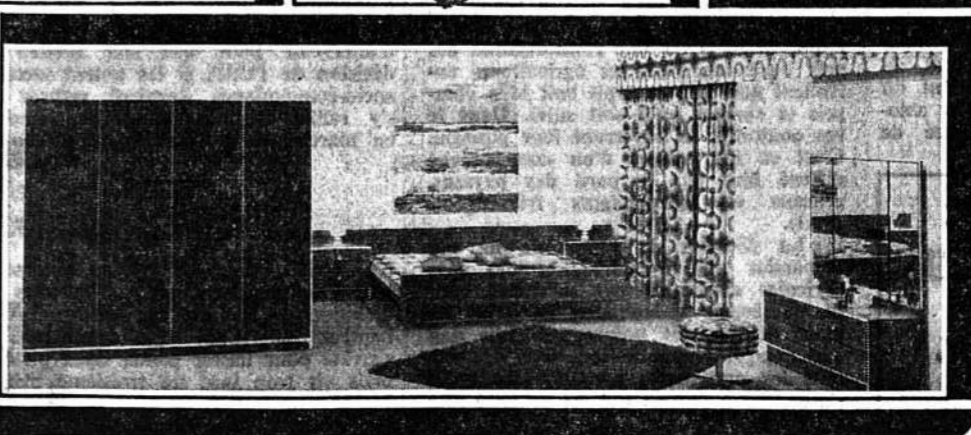
Des meubles certes, mais des meubles qui plaisent



Chambre à coucher en noyer structuré souligné de blanc. Armoire 4 portes, coiffeuse avec miroir rond, 2 chevets et entourage.

Lit français sur demande.

Franco domicile Fr. 1865.—



Fauteuil très confortable en velours à haut dossier Fr. 496.—

Décanal transformable en lit jumeaux Fr. 1448.—

Ensemble complet comprenant 2 fauteuils et 1 divan Fr. 2440.—

odac
MEUBLES

Couvet ☎ 038 63 26 26

Parking devant l'exposition

Livraisons franco domicile

Facilité de paiement

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Des recrues de Colombier atteintes par un virus Six cas subsistent mais il n'y aura pas de quarantaine!

Que se passe-t-il à la caserne de Colombier? Le «Comité de soldats» de Neuchâtel a fait parvenir à la presse une page du «Journal de caserne No 3» rédigé par des recrues et intitulé «bulletin de santé». On y parle d'une maladie provoquée par un virus qui revêt une dimension inquiétante. Le texte annonce que lundi une soixantaine de recrues ont dû passer des radios, ce qui indiquerait que la maladie prendrait des dimensions inquiétantes.

Les auteurs du texte expriment la crainte que l'école de recrues ne soit mise en quarantaine et ne puisse pas se terminer comme prévu le 8 novembre. Ils se demandent si toutes les recrues ne vont pas se retrouver enfermées à la caserne ou ailleurs pendant une période indéterminée...

Quant au comité de soldats, il reproche une fois de plus à la hiérarchie militaire ses exigences, ses ordres téméraires, son incompetence et la non-observation des mesures de sécurité.

Toux et forte température

Nous avons pu joindre dans son PC de Morat le colonel Jean Della Santa, commandant de l'école de recrues de Colombier. Les recrues participent depuis le 3 octobre dans cette région à divers exercices et à la préparation de l'inspection par le commandant de division vendredi. Puis, des exercices de bataillon sont prévus et l'école regagne-

ra la caserne où le licenciement aura lieu le 8 novembre. Le commandant de l'école, après avoir consulté le médecin, a fait le point de la situation.

En effet, depuis le début de l'école il y a eu des cas de maladie provoquée par un virus qui a été analysé et reconnu par l'Université de Saint-Gall. L'affection se caractérise par une forte température et de la toux.

A l'école, on a enregistré au maximum une quarantaine de cas et actuellement, neuf recrues séjournent à l'infirmerie dont six seulement pour l'affection en question. Les recrues atteintes ont séjourné en moyenne cinq jours à l'infirmerie à l'exception de certaines à qui le médecin a prescrit des soins suivis d'une convalescence de deux semaines et demi au maximum.

TOUTES LES MESURES D'HYGIÈNE ONT ÉTÉ PRISES

Il s'agit d'une maladie à virus qui atteint les collectivités et qui n'a pas de caractère précoce puisque au bout de quelques jours, les personnes atteintes peuvent reprendre le travail. Certes, le virus peut se transmettre comme une grippe, mais l'on ne peut pas parler d'épidémie. D'autre part, toutes les mesures d'hygiène recommandées dans de tels cas ont été prises depuis le début par le service de santé.

Enfin, il n'a jamais été question de

mettre en quarantaine toutes les recrues et encore moins de prolonger leur séjour à l'école. Le licenciement aura donc lieu à la date prévue.

Hier, le commandant de l'école ignorait encore la teneur du communiqué de presse du comité de soldats et du journal des recrues. Il ne pouvait donc pas se prononcer à ce sujet. Notre enquête aura permis de mettre les choses au point.

DES CHIFFRES FANTAISISTES

La nouvelle campagne du comité de soldats est assez habile, car elle mise sur l'inquiétude des familles des recrues. Elle n'hésite pas à étouffer ses «accusations» sur des chiffres fantaisistes allant jusqu'à agiter la possibilité d'une quarantaine frappant toutes les recrues et les obligeant à séjournier «à la caserne ou ailleurs durant une période indéterminée». Les déclarations du commandant de l'école permettront de rassurer les recrues et leurs parents.

Le pétard a fait long feu mais l'on peut constater que cette nouvelle campagne, sous le prétexte de défendre les recrues, poursuit un objectif: jeter le discrédit sur l'armée et les autres institutions du pays afin d'entraîner la jeunesse dans le sillage de la minorité qui rêve de détruire la démocratie. J.P.

La route fait deux nouvelles victimes

- Un jeune homme du Landeron tué dans l'Aisne
- Une habitante de Fresens tuée à Vuarrens (VD)

Un jeune homme du Landeron a trouvé la mort l'autre nuit dans le nord-est de la France. Vers 1 h 45, lundi matin, une voiture conduite par M. Didier Gougou, 23 ans, agent technique à Etel (Somme) circulait sur la Nationale 31. A l'arrière avait pris place un jeune Landeronnais, M. Gérard Béguin, 21 ans, apprenti en électronique, demeurant chemin des Roches.

Dans une ligne droite, non loin de Soissons, à Pernant (Aisne), la voiture entra en collision avec un camion piloté par M. Daniel Gadoin, 24 ans, de Braine (Aisne). Les circonstances de l'accident ne sont pas encore connues. Le camion, un semi-remorque, s'est couché sur le côté gauche de la chaussée, alors que la voiture terminait sa course dans un champ, en contrebas de la route.

M. Gérard Béguin a été tué sur le coup, alors que le conducteur de la voiture, grièvement blessé, devait décéder au milieu de la matinée de lundi.

La victime est le fils de M. Jean-Pierre Béguin qui exploite un atelier d'horlogerie au Landeron.

UNE HABITANTE DE FRESENS TROUVE LA MORT A VUARRENS

Hier, vers 14 h, sur la route Yverdon-Lausanne, près du garage du Gros-de-Vaud, commune de Vuarrens, M. Daniel Porret, 68 ans, de Fresens (NE), roulait en voiture derrière un train routier lorsque, pour une cause indéterminée, il freina fortement. Sa voiture dévra alors sur la gauche au moment où survénait en sens inverse un véhicule piloté par M. Robert Jaques, 62 ans, marchand de bétail à Savigny (VD).

La collision ne put être évitée. Sous la violence du choc, la voiture neuchâteloise fut projetée en dehors de la route et ses deux occupants, M. Porret et sa femme Laurence-Françoise, 51 ans, furent éjectés. Mme Porret mourut sur le coup. Son mari, grièvement blessé, ache-

miné d'abord sur l'hôpital cantonal de Lausanne, dut être transféré à celui de Genève. On ne connaît pas la nature de ses blessures. Quant à M. Jaques, il est soigné à Lausanne, souffrant de contusions et de douleurs thoraciques.

Pour les besoins de l'enquête, la gendarmerie vaudoise prie toute personne susceptible de donner des renseignements sur cet accident, notamment le conducteur d'une petite voiture rouge qui suivait celle de M. Porret, de bien vouloir se mettre en rapport avec la police cantonale de la circulation à Lausanne, tél. (021) 21 01 11.

Fils d'un agriculteur de Fresens, M. Porret s'est fixé dans cette commune depuis quelques mois après avoir travaillé comme chimiste dans la région bâloise. Le couple avait quitté Fresens vers 13 h 15 pour se rendre dans l'est du canton de Vaud où demeurent les parents de Mme Porret.

HORAIRE 1977-1979: les revendications de la Fédération des sociétés du Pied du Jura

Pour l'horaire 1977-1979, la Fédération des sociétés du Pied du Jura souhaite que «sa» ligne, c'est-à-dire les axes Genève-Bâle et Genève-Zurich via Bienne, bénéficie de prestations comparables à celles que l'horaire actuel offre à la ligne du Plateau. Ces revendications se justifient pour deux raisons. D'une part, la région du Pied du Jura est économiquement et démographiquement importante non seulement en raison des centres desservis par la ligne mais également par l'arrière-pays qu'elle permet d'irriguer. D'autre part, la loi sur l'aménagement du territoire vise à promouvoir un équilibre entre les différentes régions du pays. Il est donc conforme à son esprit d'atténuer les disparités encore trop sensibles entre deux lignes ferroviaires dont les longueurs (sur le tracé Zurich-Genève) sont pratiquement semblables.

La Fédération des sociétés du Pied du Jura (*) est consciente que l'horaire actuel innove notamment par l'introduction de la notion d'«horaire cadencé», ce qui entraînerait immanquablement des changements d'ordres divers. Tout en se déclarant satisfaite des résultats positifs obtenus, ainsi l'amélioration de certains temps de parcours ou la diminution des «trous» entre deux trains, la Fédération demande que profitant des expériences faites, on corrige aujourd'hui les conséquences regrettables de la nouvelle conception.

DU MATÉRIEL MODERNE

Dans ses revendications fondamentales, la Fédération des sociétés du Pied du Jura demande déjà que du matériel moderne du genre de celui des nouveaux trains interviennes soit mis en circulation entre Genève et Bâle, entre Genève et Zurich via Bienne. Il s'agit de voitures du type III, beiges et

orange, véhicules climatisés qui assurent depuis le 1er juin cinq aller-retour entre Genève et Saint-Gall via Bienne. Ces navettes sont assurées actuellement par trois rames, une quatrième étant gardée en réserve à Genève, une cinquième servant à différents essais dont ceux de la suspension pendulaire. Comme il s'agit d'un matériel nouveau, des modifications, adaptations ou réparations sont inévitables et il faut donc souvent puiser dans la réserve. Il n'est pas impossible qu'une nouvelle commande soit passée à SIG et l'arrivée de nouvelles rames III permettrait de combler les vœux de la Fédération.

LES DÉSAGRÉABLES CORRESPONDANCES DE BIENNE

Doléances maintes fois exprimées, la Fédération demande ensuite qu'il y ait moins de correspondances en gare de Bienne. Si celles-ci sont inévitables, le délai d'attente doit être réduit notamment dans le cas des trains 314 (départ de Zurich à 9 h 14, arrivée à Neuchâtel à 11 h 34; attente à Bienne: 18 minutes), 328 (départ de Zurich à 13 h 16, arrivée à Neuchâtel à 15 h 30; attente à Bienne: 30 minutes!!!), 330 (départ de Zurich à 15 h 05, arrivée à Neuchâtel à 17 h 19; attente à Bienne: 16 minutes), 340 (départ de Zurich à 19 h 14, arrivée à Neuchâtel à 21 h 38; attente à Bienne: 23 minutes) et 310 (départ de Bâle à 8 h 31, arrivée à Neuchâtel à 10 h 21; attente à Bienne: 15 minutes).

TROP D'ATTENTE A LAUSANNE

La Fédération déplore également les battements trop longs imposés à Lausanne aux compositions directes à destination du Valais. C'est le cas des trains 304 (départ de Neuchâtel à 8 h 10, arrivée à Lausanne à 9 h; attente dans cette gare avant le départ: 18 minutes), 208 (départ de Neuchâtel à 9 h 36, arrivée à Lausanne à 10 h 25; attente: 26 minutes), 324 (départ de Neuchâtel à 14 h 42, arrivée à Lausanne à 15 h 32; attente: 29 minutes!!!), 334 (départ de Neuchâtel à 18 h 52, arrivée à Lausanne à 19 h 41; attente: 19 minutes). Deux autres trains imposent des correspondances trop longues également pour les voyageurs se rendant en Valais. Il s'agit du 210 (départ de Neuchâtel à 10 h 23, arrivée à Lausanne à 11 h 12; attente: 39

minutes!!!) et du 31 (départ de Neuchâtel à 11 h 36, arrivée à Lausanne à 12 h 25; attente: 33 minutes).

Au titre des revendications particulières, la Fédération des sociétés du Pied du Jura demande la prolongation du train 244 jusqu'à Yverdon et, si possible, Lausanne. Ce train quitte Zurich à 21 h 18 pour arriver à Neuchâtel, gare terminus, à 23 h 22. Au train 343 (départ de Neuchâtel à 21 h 47, arrivée à Bâle à 23 h 20) devrait être ajoutée une composition à destination de Zurich. Enfin, des minibus — ces chariots offrant sandwiches et boissons — sont souhaités pour les trains 203 (départ de Neuchâtel à 6 h 07, arrivée à Bâle à 7 h 49, à Zurich à 8 h 05), 334 (départ de Neuchâtel à 18 h 52, arrivée à Lausanne à 19 h 41, direction Valais) et éventuellement pour le 244, dernier train à quitter Zurich à destination de Neuchâtel. Cl.-P. Ch.

(*) La Fédération des sociétés du Pied du Jura groupe des gouvernements cantonaux, des municipalités et des organisations économiques et touristiques des cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, de Berne, de Genève, de Neuchâtel et de Vaud.

M. Dominique Favarger est décédé des suites de ses blessures

Dans la nuit du 4 au 5 octobre, un terrible accident de la circulation coûtait la vie à Mme Christiane Favarger, âgée de 32 ans, et à sa fille Marie-Caroline âgée de 5 ans. M. Dominique Favarger s'en sortit grièvement blessé et brûlé. Transporté dans un hôpital spécialisé de Lausanne, son état n'a cessé d'empirer et il devait rendre le dernier soupir hier.

Enfant de Neuchâtel, M. Dominique Favarger avait passé son baccalauréat en 1961 puis sa licence de droit en 1965. En 1969, il devenait docteur en droit de l'Université de Neuchâtel avec une thèse intitulée «Le régime matrimonial dans le Comté de Neuchâtel du XV^e au XIX^e siècle».

La même année, il fut nommé chargé de cours puis professeur assistant en 1971 et enfin professeur ordinaire de droit romain et d'histoire du droit en 1973. Par ailleurs M. Dominique Favarger militait dans les rangs du parti libéral et il occupait un siège au Conseil général de Neuchâtel depuis 1972. Nous reviendrons en détail sur la carrière universitaire de M. Favarger.



M. Dominique Favarger

La seconde étape du Centre professionnel de la Maladière

La seconde étape du groupé scolaire de la Maladière, appelé à devenir le centre multilatéral de formation professionnelle pour les districts du Bas parallèlement au Centre de Colombier strictement réservé aux métiers du bâtiment, est en pleine construction et le

gros œuvre est bien avancé ainsi qu'on peut le voir sur cette photo très récente. A droite, les bâtiments construits jadis et qui constituent la première étape de ce centre professionnel de Neuchâtel.

(Avipress - J.-P. Baillod)



Au Club du jeudi d'Auvergnier

De notre correspondant:

Par ce temps gris, c'est avec impatience que les habitués du Club du jeudi — et ceux qui vont le devenir — attendent les réunions très appréciées du jeudi de la quinzaine. Tous les habitants du village bénéficiaires de l'AVS et tous ceux qui se sentent isolés sont cordialement attendus au collège à 14 h 30. C'est par une expédition dans la Cordillière des Andes qu'on se mettra en piste le 23 octobre. Et le présentateur n'est pas un quelconque amateur mais un éminent alpiniste — qui plus est, habite la localité —, M. André Grisel. Tout en restant dans le continent américain, c'est au Canada que l'on suivra M. Desplands en novembre. Enfin deux séances de bricolage compléteront ce même mois. Et ce sera tout pour cette fin d'année, car en décembre les locaux seront occupés par la troupe... En 1976, on commence en avion, direction l'Amérique avec Swissair. Mais

avec M. Maeder, bien connu des membres du club, on découvrira le Cotentin.

En février tout en jouant ou bavardant, on s'occupera utilement pour la léproserie du Dahomey, et à la fin du mois, Mmes Schärli mettront une suite et fin à leur voyage à travers l'Australie. On en arrive ainsi au moment où sera communiqué le programme de printemps.

Collision

Hier, vers 9 h 15, Mme J.V., de Colombier, circulait place du Port-du-Vin en direction nord. A la hauteur de la rue des Fontenettes, sa voiture entra en collision avec celle de M. A.A., de Neuchâtel qui empruntait cette dernière rue et roulait en direction ouest. Dégâts.

Nouveaux citoyens et citoyennes

(c) Avec le temps des vendanges revient aussi la réception des citoyens de l'année. C'est à la Maison de commune que s'est rassemblée cette jeunesse qui fut accueillie par quatre conseillers communaux. Sur 18 invités, quatre s'étaient fait excuser. Voici le nom des participants: Philippe Borer, Sonia Bürki, Louise Ecklin, Jean Ernst, Nicole Humbert-Droz, Christian Kuhn, Elisabeth Muntwiler, Salud Novo de Alva, Thierry Pellet, Martine Perrochet, Lise Piaget, Frédéric Siegenthaler, Denis Soguel-dit-Picard et Marie-Claire Zipper.

Après l'initiation aux arcanes de la politique communale, ce fut la visite du bâtiment. Ensuite, un joyeux repas servi à l'hôtel Bellevue, précéda une visite de pressoir.

Correspondances

(Cette rubrique n'engage pas la rédaction)

Les lynx ne sont pas à craindre

«Monsieur le rédacteur en chef, Il est temps de répondre à la levée de bouclier des chasseurs envers un modeste concurrent et de remettre les choses au point au sujet des lynx, de leurs mœurs et de leur rôle dans nos forêts.

— **La rage:** Etant peu sensible à la rage, le lynx, par sa présence, est bénéfique en ce qui concerne le renard, principal vecteur de cette maladie; on a remarqué déjà une forte diminution de ceux-ci. Cette élimination naturelle est bien préférable à une chasse intensive, à l'empoisonnement d'appâts (dangereux pour les rapaces) ou au cruel gazage des terriers.

— **Méfais des lynx:** Curieusement les arguments des opposants sont tous basés sur des citations livresques, d'auteurs tels que Brehm, Bertin, Lavedan, fort écoutés dans leur temps (fin du XIX^e) mais tombés aujourd'hui en désuétude. Que l'on se souvienne des arbitraires classements d'il y a une cinquantaine d'années, en animaux «utiles» ou «nuisibles» (dans ces derniers, les rapaces, les carnassiers, opibidies, insectes, etc.) suivent les possibilités qu'ils offriraient à l'homme de pouvoir être consommés, domestiqués ou utilisés d'une façon quelconque à son profit. Depuis cette époque, l'écologie, les études du comportement animal, les travaux scientifiques tels que ceux de Konrad Lorenz, Timbergen, Gronfeld, Vitis Dröschner, Desmond Morris ont bouleversé nos notions de biologie animale et remis l'homme à sa place, — un animal parmi d'autres dans la nature.

— Ces conclusions ne plaisent pas à tous, surtout à ceux qui pensent que la nature est au service de l'homme, qu'il a sur elle tous les droits et aucun devoir.

— **Mœurs:** Contrairement à l'homme, le lynx, pas plus qu'aucun autre prédateur ne tue «pour son plaisir». Ne pouvant, de par sa conformation, se nourrir de végétaux, il doit tuer pour survivre. (D'ailleurs que faisons-nous d'autre dans les abattoirs où le sang coule bien plus fort que dans la forêt). Mais, c'est pour lui une fonction naturelle d'où la «crauté» au sens où nous l'entendons est absente. Le prédateur ne hait pas sa proie, il ne se jette pas sur elle avec fureur, il n'a pas de goût pour un massacre

«gratuit». Quant à tuer un homme, il faut n'avoir jamais vu un lynx pour soutenir une affirmation aussi ridicule: 15 à 20 kg contre 80, armés ou non d'un fusil, le combat serait bien inégal. Comme tous les animaux sauvages, et à juste titre, le lynx craint l'homme. C'est un nocturne, un solitaire, absolument inoffensif vis-à-vis de l'homme qui ne le rencontrera quasiment jamais. Source d'équilibre et de santé pour le gibier qu'il maintient en alerte, le lynx s'accommode pourtant de zones relativement peuplées.

— **Les lynx d'Obwald:** Ces observations ont été faites en Obwald où aucun «incident» n'a été signalé depuis les cinq années où il y a été réintroduit. Après quelques protestations d'usage, chasseurs et agriculteurs ont accepté la présence des lynx puisqu'aucun dommage n'en est résulté pour eux. Il est maintenant fortement question d'en lâcher quelques couples dans le parc national des Grisons pour remédier à la prolifération des cerfs ayant entraîné les fâcheuses conséquences que l'on sait.

— **Et ceux du Creux-du-Van:** Transportés par route, les animaux furent acheminés à pied d'œuvre, puis les caisses déchargées. La première fois, ce furent, après leur ouverture, deux flèches d'or qui en jaillirent et disparurent aux regards en dix secondes. Photographes et spectateurs en restèrent sur leur faim. Mais, l'année suivante, les animaux étaient moins pressés. Lentement, ils émergèrent des caisses, humant l'air matinal. C'est au pas, puis au petit trot, qu'ils foulèrent la mousse, non sans s'arrêter plusieurs fois pour jeter un coup d'œil en arrière et repartant sans hâte vers leur liberté retrouvée. La beauté et la grâce de cet animal, sa présence fascinante, les premiers rayons éclairant la forêt firent de cet instant un spectacle inoubliable.

Non le lynx n'est pas à craindre. Peu auront le privilège de l'apercevoir. Mais sa présence ne se révélera ni dangereuse ni nuisible. Il reprendra seulement la place qu'il a occupée bien avant nous dans notre pays.

Recevez, Monsieur le rédacteur en chef, mes salutations distinguées.
Pierrette BAUER, Hauterive.

De notre correspondant:

C'est le moment de réparer des lacunes dans les communications ferroviaires en gare de Corcelles-Peseux puisque les propositions concernant les horaires de 1977-1979 ont pu être présentées jusqu'au 15 octobre au département des travaux publics. La commission cantonale des horaires se

réunira à la fin de ce mois au château: une occasion de rouvrir le dossier des revendications...

Il y a lieu de rappeler que le Conseil général de Peseux a récemment adopté une motion demandant de revaloriser le rôle de la gare de Corcelles-Peseux, gare où plusieurs trains accélérés passent sans s'arrêter, faisant perdre aux 10.000 habitants de la Côte et d'Auvergnier (ceux des quartiers du haut) l'occasion d'avoir de bonnes communications pour les relations directes vers les villes de Suisse romande, vers Berne ou vers Zurich... La motion ayant été acceptée à l'unanimité, le Conseil communal a donc entrepris les démarches dans le sens demandé.

DES «TROUS» INEXPLICABLES

Dans les faits, il est utile de préciser les désirs des habitants de la Côte. Dans les sens Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Le Locle, l'arrêt du train 517 est souhaité. Ce train part du chef-lieu à 14 h 55 et il n'y a pas d'autres trains montants entre 13 h 22 et 16 h 24! On se croirait isolé dans la toundra! Le cas du train 525 (liaison Berne - Le Locle) mérite beaucoup d'attention car partant de la ville fédérale à 17 h 22, il s'arrête à Gümmenen, Châtens, Anet etc... Saint-Blaise pour repartir après six minutes d'arrêt à Neuchâtel vers La Chaux-de-Fonds. Et les voyageurs de la Côte, arrivant vers 18 h à Neuchâtel doivent attendre jusqu'à 19 h pour pouvoir regagner leurs pénates.

L'arrêt du train No 529 quittant Neuchâtel à 19 h 57 est tout aussi souhaitable car pour se rendre dans les Montagnes, il n'y a pas de communica-

Tir de clôture à Brot-Dessous

Le grand tir de clôture qui s'est déroulé samedi au stand des Orsatons à Brot-Dessous a connu un vif succès. D'excellents résultats ont été enregistrés. Le tir s'est déroulé sur cible A à 5 points. Dans la catégorie des invités manquait M. Georges Béguin qui présidait à Genève l'assemblée générale de l'Association pour la navigation du Rhône au Rhin. Dans la catégorie des membres actifs de la société de Tir en campagne, on a noté la présence de vingt tireurs actifs, ce qui est remarquable pour une petite société de tir.

A 15 h 45, le tir de clôture étant terminé, le président de la société M. G. A. Ducommun passa à la proclamation des résultats. Chaque tireur y ayant participé reçoit la médaille frappée des armoiries de la commune, ainsi qu'une fourchette et une cuillère frappées des fusils croisés. Le président de la société remercia tous les tireurs et le comité qui a organisé cette manifestation à la perfection: MM. Graf, vice-président, des moniteurs Jaquet et Simon pour l'organisation du tir, de M. Fritz Badertscher, pour la partie administrative et des cibarés.

Catégorie invité: 1. Roland Bossy (Colombier), 37 points; 2. André Luthy (Corcelles) 36; 3. Léon Rickli (Rochefort) 33; 4. Jules Bruchez (Neuchâtel) 20 points, (tous obtiennent le prix de société).

Catégorie Société de Tir de Brot-Dessous: Georges-André Ducommun (34

minutes!!!) et du 31 (départ de Neuchâtel à 11 h 36, arrivée à Lausanne à 12 h 25; attente: 33 minutes).

Au titre des revendications particulières, la Fédération des sociétés du Pied du Jura demande la prolongation du train 244 jusqu'à Yverdon et, si possible, Lausanne. Ce train quitte Zurich à 21 h 18 pour arriver à Neuchâtel, gare terminus, à 23 h 22. Au train 343 (départ de Neuchâtel à 21 h 47, arrivée à Bâle à 23 h 20) devrait être ajoutée une composition à destination de Zurich. Enfin, des minibus — ces chariots offrant sandwiches et boissons — sont souhaités pour les trains 203 (départ de Neuchâtel à 6 h 07, arrivée à Bâle à 7 h 49, à Zurich à 8 h 05), 334 (départ de Neuchâtel à 18 h 52, arrivée à Lausanne à 19 h 41, direction Valais) et éventuellement pour le 244, dernier train à quitter Zurich à destination de Neuchâtel. Cl.-P. Ch.

(*) La Fédération des sociétés du Pied du Jura groupe des gouvernements cantonaux, des municipalités et des organisations économiques et touristiques des cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, de Berne, de Genève, de Neuchâtel et de Vaud.

Quant au train 520, qui part du Locle à 16 h 35 pour être à Neuchâtel à 17 h 14, il devrait lui aussi s'arrêter à la Côte car il n'y a pas de trains entre 15 h 38 et 17 h 57! Il en va de même entre 19 h 11 et 22 h 11 car le train 530 ne daigne pas s'arrêter à la Côte étant à Neuchâtel à 21 h 31.

Comme on le voit, le dossier est lourd et les désirs légitimes des voyageurs de la Côte devront être pris au sérieux à la commission des horaires. Il faut souhaiter que le seul représentant de la région dans cette assemblée soit enfin écouté... car depuis longtemps il défend sa cause sans avoir pu obtenir l'appui des représentants des villes. Qu'il poursuive ses efforts, car cette fois il a la certitude que les autorités et la population de la Côte sont avec lui et comptent sur un peu de compréhension!

UNE VOIX A ÉCOUTER

De plus, pourquoi le train 516 arrivant à Neuchâtel à 14 h 26 ne s'arrêterait-il pas à Corcelles-Peseux puisque cette composition soi-disant directe est en fait un omnibus entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds? C'est dire que les habitants du Crêt du Locle et des Eplatures sont mieux lotis dans ce cas que ceux de la Côte!

Quant au train 520, qui part du Locle à 16 h 35 pour être à Neuchâtel à 17 h 14, il devrait lui aussi s'arrêter à la Côte car il n'y a pas de trains entre 15 h 38 et 17 h 57! Il en va de même entre 19 h 11 et 22 h 11 car le train 530 ne daigne pas s'arrêter à la Côte étant à Neuchâtel à 21 h 31.

Après la proclamation des résultats le président souhaita à tous les tireurs une bonne rentrée dans leurs foyers et leur donna rendez-vous à l'année prochaine.

pour redresser la barre

S'abstenir c'est faire le jeu de la gauche

votez radical

LE DÉFI LIBÉRAL

L'économie libérale nous a valu 30 ans de prospérité commune. Elle nous permettra aussi de sortir de la crise

parti libéral

CHRONIQUE DU VAL-DE-TRAVERS

121^e ANNÉE DU COURRIER
DU VAL-DE-TRAVERS

LA CÔTE-AUX-FÉES

Rencontres

(sp) A partir de mercredi prochain et jusqu'au 2 novembre, l'Église libre de La Côte-aux-Fées organisera une série de rencontres avec la participation de M. Ph. Decorvet.

CARNET DU JOUR

Couvet, cinéma Collisée: 20 h 30, Le tueur de Hong-kong.
Môtiers, château: exposition Clerc-Landry.
Travers, galerie d'art, exposition Humbert Martinet.
Médecin et pharmacien: habituels.
Ambulance: tél. 61 12 00 ou 61 13 28.
Hôpital et maternité de Couvet: tél. 63 25 25.
Hôpital de Fleurier: tél. 61 10 81.
Sage-femme: tél. 63 17 27.
Fleurier, infirmière-visiteuse: tél. 61 38 48.
Service d'aide familiale: tél. 61 23 74.
Fleurier, service du feu: tél. 61 12 04 ou 118.

COMMUNIQUÉ

Forum à Couvet

(c) Le parti radical organise, ce soir, à Couvet, un grand forum public. Les candidats aux Chambres fédérales seront présents et l'on annonce aussi la participation d'orateurs socialistes et libéraux. M. Jean Ruffieux, ancien président du Grand conseil, participera aux débats qui seront dirigés par M. Jean-Claude Landry. Il s'agit, dans ce forum, pour les candidats radicaux de répondre aux questions des participants. Cette rencontre devrait attirer un nombreux public en raison de la situation économique du canton très préoccupante.

La charge des œuvres sociales à Travers

De notre correspondant :

Le budget communal de Travers prévoit pour l'année prochaine une charge nette de 117.700 fr. pour les œuvres sociales, soit une augmentation de plus de 21.000 fr. par comparaison aux prévisions de cette année.

Ainsi la part communale AVS-AI passera-t-elle de 30.000 à 54.000 fr. cette augmentation s'expliquant par l'application du forfait fédéral et par la diminution du reliquat de la contribution cantonale aux charges sociales réparties entre les communes.

Si par la contribution cantonale, l'Etat couvre ses propres frais, il n'en va pas de même des communes. Le nombre des bénéficiaires des prestations et de l'aide complémentaire est logiquement en diminution.

Le chômage provoqué par la récession économique aggrave les budgets des pouvoirs publics. Si les indemnités sont versées par les caisses, leur subventionnement est assuré par la Confédération, le canton et les communes. C'est pourquoi Travers a inscrit à son budget une somme de 5000 fr. destinée à la part communale contre le chômage, alors que précédemment, cette part se réduisait à zéro.

Installation du pasteur

(sp) Successeur du pasteur Jacques-Louis Roulet, à la retraite pour raison d'âge, le pasteur Rémy Wuillemin sera officiellement installé à Travers, dimanche, au culte du matin.

Basketball au Vallon Fleurier confirme à Bienne

Le BC Fleurier a obtenu le week-end dernier une nouvelle victoire face à Rapid Bienne et confirme ainsi son excellent départ dans le présent championnat.

Après un début assez laborieux, les Vallonniers se reprennent et parvinrent à remonter un résultat encore déficitaire pour eux après 13 minutes de jeu. Ne tombent pas dans le faux rythme que tentait d'imposer leurs adversaires, les Neuchâtelois bousculèrent quelque peu leurs vis-à-vis et prirent à la mi-temps un avantage décisif (32-20) que la deuxième période de jeu viendra encore accentuer (79-39).

Fleurier a obtenu cette victoire grâce à des qualités techniques supérieures sur le plan individuel ainsi qu'à une meilleure organisation collective. Figurant présentement dans les hauts du classement, l'équipe neuchâteloise devra fournir un effort tout particulier samedi prochain face à Zurich si elle entend y demeurer, ce nouvel adversaire s'annonçant beaucoup plus redoutable que les deux premiers.

Pour Fleurier: A. Simon-Vermot, P. Calame (33 points), D. Leuba (9), P.-M. Grandjean (20), P. Schwab (4), M. Rinaldi (4), J.-P. Anker (3), P.-A. Courvoisier, J.-M. Jaccard (6).

Chronique du Val-de-Ruz

Dès l'an prochain des changements de programme sont prévus à l'Ecole cantonale d'agriculture

De notre correspondant :

Les professeurs de l'Ecole d'agriculture, les instituteurs et les maîtres d'apprentissage chargés de l'enseignement professionnel agricole ont réuni mercredi après-midi pour un tour d'horizon. Cette commission de formation professionnelle était présidée par M. Jeanty, assisté de M. Francis Mathez, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture.

Dans le canton, la centralisation des cours est une nécessité. Le nombre des élèves est en diminution constante, et les exploitations agricoles en régression. Certains agriculteurs étendent leur domaine, tandis que d'autres cherchent des métiers plus faciles et plus réguliers. Les expériences faites ont obligé la direction depuis quelques années à tout centraliser à Cernier. Les avantages sont évidents: travail mieux contrôlé, place bien

structurée, matériel audio-visuel à disposition et locaux agréables.

Au cours de l'assemblée, les membres du corps enseignant ont présenté le rapport de l'année écoulée. Il apparaît que les classes manquent d'homogénéité, les jeunes agriculteurs sous contrat s'intéressant généralement davantage que les fils d'agriculteurs, étant automatiquement astreints aux cours. Le niveau général est en principe plus élevé en première que dans la classe de 2^e année, celle-ci ayant perdu ses meilleurs éléments. La classe de Suisses allemands donne aussi davantage de satisfaction aux enseignants; la raison en est que ces jeunes gens passant une à deux années en Suisse romande sont sous contrat d'apprentissage, tandis que les cours présentent peu d'intérêt aux nombreux Romands qui se trouvent dans l'agriculture de façon temporaire. Aussi, la loi sur la formation professionnelle sera-t-elle bientôt changée: les cours seront probablement obligatoires pour les apprentis mais facultatifs pour ceux qui ne font qu'un stage dans la paysannerie.

CHANGEMENTS

Pour l'année à venir déjà, des changements sont apportés, les manuels sont modernisés et les programmes profondément remaniés. Les professeurs de l'Ecole cantonale d'agriculture enseigneront tout ce qui a trait au climat, alors que les maîtres d'apprentissage s'occuperont exclusivement du sol et des cultures. L'après-midi, quelques instituteurs du canton enseigneront le français et les mathématiques. L'instruction civique, pratique, sera basée avant tout sur l'actualité et les problèmes suisses et internationaux. La nouvelle volée 1975-76 sera répartie en trois classes de même niveau et 18 journées.

Une agape mit fin à cette assemblée automnale.

CHEZARD

Festival international des jeunes organistes

(sp) La très jeune et brillante organiste américaine Lynne Davis sera l'hôte des concerts de Chezard-Saint-Martin le 24 octobre. Dans le cadre du festival international des jeunes organistes dont le but est de révéler de jeunes talents, l'organiste américaine a choisi un programme d'œuvres anciennes. Les mélomanes rencontreront les noms de Buxtehude, le maître incontesté de l'Allemagne du Nord au XVIII^e siècle, de son élève Nicolaus Bruhns (1665-1697) et de Jean-Sébastien Bach.

Les auditeurs auront également deux aperçus de la musique française, successivement une suite du maître de la fin du XVII^e siècle, Jean-Adam Guilain, et deux chorals du brillant compositeur contemporain Jehan Alain, tragiquement disparu en 1940.

Le concert promet d'être d'une qualité exceptionnelle puisque Lynne Davis après son « Bachelor of Music », obtenu à Michigan en 1971, a remporté des diplômes à la Schola Cantorum de Paris (1972) et à l'école César-Franck (1973). Elle suit encore des cours avec Marie-Claire Alain qui lui ont permis de remporter un premier prix en juin de cette année au concours international de Saint-Albans, en Angleterre.

CARNET DU JOUR

Pharmacie de service: Marti, Cernier dès 18 h 30.
Permanence médicale: votre médecin habituel.
Ambulance: tél. 53 21 33.
Aide familiale: tél. 53 10 03.
Danse, Les Geneveys-sur-Coffrane, le Grenier de 20 à 24 heures.

Date historique pour le gymnase de Fleurier

Le baccalauréat avec option « langues modernes » reconnu comme maturité fédérale de type D

Entamée depuis plus d'une année déjà, la procédure de reconnaissance du baccalauréat option « langues modernes » comme maturité fédérale type D vient d'aboutir à un résultat entièrement positif, en ce sens que non seulement les futurs bacheliers du gymnase de Fleurier, mais aussi ceux qui ont subi avec succès les examens de la session de juin dernier, recevront un certificat valable sur le plan suisse et non plus uniquement neuchâtelois.

Avant de préciser le contenu et les avantages de cette nouvelle option « langues modernes », il faut rappeler qu'une école normale fut fondée à Fleurier en 1895 et qu'elle fut convertie en gymnase pédagogique en 1949, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi neuchâteloise sur l'enseignement pédagogique du 2 juin 1948. Cette loi avait pour objectif de donner aux futurs enseignants du degré primaire une véritable formation professionnelle, en superposant aux sections gymnasiales pédagogiques de Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds et Fleurier une école normale cantonale dont le siège serait à Neuchâtel.

ASSURER LA RELEVÉ

A Fleurier, la disparition de l'école normale locale signifiait l'apparition d'un gymnase communal, plus modeste que ceux de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds.

COUVET

Inspection des pompiers

(c) Samedi, aura lieu à Couvet l'inspection annuelle du corps des sapeurs-pompiers. Comme de coutume, cette manifestation se déroulera en plusieurs phases avec notamment la remise des chevrons et des souvenirs de fidélité, l'instruction dans le cadre des sections, un exercice de lutte contre le feu avec l'engagement de toute la compagnie et, vers la fin de l'après-midi, un défilé qui parcourra différentes rues du village à partir de la gare RVT.

Fonds, puisqu'il ne comprenait qu'une seule orientation: la section pédagogique. Au reste, son ambition n'a jamais été de s'identifier aux autres gymnases du canton, et il était considéré comme normal que l'élève désireux d'entreprendre des études littéraires ou scientifiques quitte Fleurier pour suivre les cours du gymnase cantonal de Neuchâtel. En revanche, le but spécifique de l'établissement fleurisien était de former des candidats à l'école normale et, partant, d'assurer la relève du corps enseignant primaire du Val-de-Travers. Pendant près d'un quart de siècle, les trois sections pédagogiques du canton ont rempli l'essentiel de leur tâche, quand bien même une double évolution s'opérait simultanément: d'une part, l'école normale ouvrait de plus en plus ses portes à des candidats porteurs de titres autres que le baccalauréat pédagogique, et d'autre part, les débouchés offerts aux bacheliers pédagogiques se multipliaient, en particulier du côté des études universitaires.

Dès lors, il devenait manifeste que la section gymnasiale pédagogique — une particularité neuchâteloise peu conforme à l'esprit de la coordination scolaire intercantonale — perdait en partie sa fonction première.

Aussi, en février 1970, le conseiller d'Etat François Jeanneret, chef du département de l'instruction publique, constitua-t-il sous la présidence de M. Pierre Monnier, directeur du Collège régional de Fleurier, une commission chargée d'examiner la transformation de la section pédagogique en section moderne et d'entreprendre la préparation d'un nouveau type de baccalauréat de valeur comparable à celle des types parallèles. En janvier 1972, cette commission remit son rapport final proposant la mutation de la section pédagogique traditionnelle en option dite « générale » de la section littéraire, et la création d'une option « langues vivantes » destinée à devenir maturité fédérale type D.

J.-C. R.

(A suivre)

AVIS DIVERS

Attention! chômage!

Vous gagnez moins? Alors achetez vos meubles près de chez vous, je viens vous chercher sans frais à domicile pour vous offrir des meubles à des prix imbattables

Exemples à comparer:

Table ronde Louis-Philippé 120 cm Ø Fr. 955.—
Chaises assorties, Fr. 255.—
la pièce
Salon moderne depuis Fr. 1480.—

MEUBLES GRIZE

Couvet - Tél. (038) 63 22 06.

VIGNOBLE

Vendanges 1975: des raisons d'être optimiste

une gerle à l'ouvrier, nos sommes déficitaires.

Les meilleurs degrés enregistrés à Cressier? 86° Oechsle pour le rouge, 73° pour le blanc.

— Ces chiffres sont à peu près identiques chez nous (respectivement 86 et 74°) raconte M. André Pierrehumbert, responsable des Caves de la Béroche.

SENSIBLES DIFFÉRENCES

A Pougès du canton, du point de vue qualitatif, la récolte de 1975 est jugée meilleure que les autres années mais, quantitativement, elle est très moyenne. — Nous avons enregistré de très grandes différences de production entre

des parquets situés à des altitudes différentes, ajoute encore M. Pierrehumbert. Le déchet était plus important sur les hauteurs.

Ainsi donc, si 1975 ne figurera pas dans les annales comme une année exceptionnelle, la vendange, compte tenu des humeurs du climat en septembre et octobre, a néanmoins apporté bien des satisfactions. Une autre raison d'être optimiste? Actuellement, le vignoble offre un spectacle splendide. Les feuilles restent saines et épaisses. Et, près d'un mois après la vendange, cela ne trompe pas: si tout va bien, on fera encore mieux en 1976 qu'en 1975! J. N.

Au tribunal de police de Boudry

De notre correspondant :

Le tribunal de police de Boudry a siégé hier sous la présidence de M. Philippe Aubert, assisté de Mme Jacqueline Freiburghaus qui assumait les fonctions de greffier.

Mme D.N., qui avait recouru en cassation contre un jugement du tribunal de police de Neuchâtel, a obtenu que son jugement soit cassé et son affaire remise au tribunal de police de Boudry. Celui-ci l'a acquittée, estimant que lorsqu'un agent règle la circulation, fut-il de la police militaire, il doit faire des signes ne prêtant pas à confusion.

Au volant d'une voiture, F.R. voulut emprunter un chemin sur sa droite. Pour exécuter cette manœuvre, il se rabattit préalablement sur la gauche de la chaussée et ne vit pas arriver une voiture qui tentait de le dépasser par la droite. Le choc fut inévitable. Pour ne pas avoir pris toutes les précautions nécessaires, R.F. payera une amende de 80 fr et 70 fr de frais.

IVRESSE AU VOLANT

On reprochait à B.M., plusieurs délits: ivresse au volant, perte de maîtrise et fuite après un accrochage avec une autre voiture. M.B. reconnaît franchement son ivresse mais déclare ne pas s'être rendu compte d'avoir touché une autre voiture; du reste, il n'a constaté que le lendemain que sa propre voiture était endommagée, excluant ainsi le délit de fuite. Tenant compte de sa franchise et qu'il s'agit de sa première incartade, le tribunal a condamné M.B. à une amende de 900 fr et à payer 515 fr de frais. L'amende sera radiée du casier judiciaire dans un délai de deux ans.

F.J. s'est permis de couper des branches d'arbres d'une propriété voisine sans le consentement du propriétaire qui

a déposé plainte. Celle-ci a néanmoins été retirée, le prévenu acceptant de verser une somme de 50 fr à une œuvre de bienfaisance.

E.V. a du retard dans une obligation d'entretien, retard qu'il comblera dans un bref délai, ce qui lui évitera une condamnation.

A.G. circulait en direction de Bevaix. Au delà de l'échangeur de Bevaix, il voulut engager sa voiture sur la route séparant la N5 et la route cantonale mais ne vit pas arriver l'autobus de La Béroche: collision. A-t-il respecté ou non le « stop »? Quoi qu'il en soit, il devait accorder la priorité au bus, d'autant plus qu'il pleuvait fortement et que la visibilité était mauvaise. Le tribunal a condamné A.G. à 100 fr d'amende et au paiement de 80 fr de frais.

PINCE!

N.A., qui se trouvait en Italie, était sous le coup d'un mandat d'arrêt pour vol d'une montre et vol d'usage d'un vélomoteur. Reentrant d'Italie, il fut cueilli à Brigue par la gendarmerie valaisanne et ramené à Neuchâtel. Il a été condamné à 16 jours de prison, compensés par la préventive, et à payer 300 fr de frais.

F.S., cité par voie édictale, ne se présente pas à l'audience pour y répondre de violation d'un devoir d'entretien. Il est condamné à trois mois de prison ferme et à payer 50 fr de frais.

Pour ne pas s'être présentée aux saisies de l'Office des poursuites, J.G. a été condamnée par défaut à 200 fr d'amende et à payer 50 fr de frais.

Le tribunal rendra son jugement dans huit jours en ce qui concerne l'affaire de J.-C.S. qui oublie de verser des sommes d'argent retenues par l'Office des poursuites. W.

Satisfaction à la station de la Saunerie

Lors de sa dernière séance, le comité directeur de la station d'épuration de La Saunerie à Colombier (STEP) a fait le point sur l'exploitation de la station. Actuellement, les trois stades d'épuration — mécanique — biologique et chimique — travaillent en plein. L'épuration chimique — appelée aussi tertiaire — fonctionnant à l'entière satisfaction du comité. En effet, les résultats de l'efficacité de ce traitement sont très favorables et les normes sévères fixées par le service fédéral des eaux sont respectées.

Grâce au contrôle journalier par analyses effectuées par le chef de station, M. Claude Glauser, on peut affirmer

que la station de La Saunerie répond entièrement aux buts pour lesquels elle a été construite et contribue largement à l'amélioration des eaux du lac. Pour des questions d'odeurs, de frais et d'économies de combustible (mazout), les boues épaissies ne sont plus traitées. Le comité directeur étudie présentement cette question et des propositions seront soumises prochainement aux autorités. Le traitement des boues est actuellement en étude ou en essais dans plusieurs stations de Suisse et de l'étranger. Avant de proposer une solution donnant toutes les garanties nécessaires, le comité de la STEP désire bénéficier de ces études et expériences.

Correspondances

(Cette rubrique n'engage pas la rédaction)

Un défenseur des lynx

« Monsieur le rédacteur en chef, Que de bruits pour deux couples de lynx lâchés dans nos terres! Étant moi-même un grand amateur de nos réserves, j'ai tout d'abord, il est vrai, été très réservé sur cette introduction. Mais, enfin, il y a déjà plus d'une année qu'un premier couple a été lâché et personne, à ce que je sache, n'a été attaqué ou s'est plaint que son troupeau de vaches ou ses animaux domestiques ont été dévorés. Alors... »

Je monte régulièrement dans les réserves pour y observer et faire de la photo sur les bouquetins et chamois. Mais ce ne seront en tout cas pas les lynx qui m'empêcheront de continuer mes activités: au contraire, si l'occasion m'était donnée de pou-

voir les observer, ce serait avec grand plaisir. Mais, de ce côté, je ne me fais guère d'illusion. M. Hainard n'a-t-il pas précisé que c'est un animal très difficile à observer? »

Si nos représentants politiques ont décidé de réintroduire ces lynx dans notre canton, il y avait des raisons profondes qui ont été expliquées. Je crois qu'elles suffisent amplement pour justifier une décision qui peut-être sauvera notre nature déjà passablement malade. Face aux rumeurs de désapprobation, je tenais à prendre moi-même la défense des lynx et à encourager nos représentants à continuer sur le même chemin.

Veuillez agréer, Daniel TAMBORINI, Neuchâtel.

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Un bon coup de soleil pour l'ouverture officielle du 8^{me} Salon-exposition du Port

Après plusieurs jours de bouderie, le soleil était revenu pour être au rendez-vous de l'ouverture officielle du 8^{me} Salon-exposition du Port. C'est de bon augure!

Autant dire que l'efficace président de cette manifestation, M. Marcel Jeanneret, était tout sourire, hier au début de l'après-midi, en serrant la main de ses invités à la coupée du bateau où se déroula la partie officielle. Entourant le président du Conseil communal, M. Walther Zahnd, d'autres présidents: MM. Robert Aeschelmann (Neuchâtel-Centre), Fernand Martin (Quinzaine de Neuchâtel), André Garcin (CID) et Max Huguenin (Comptoir d'automne).

Un bateau il y a huit ans, cinq aujourd'hui avec, en plus, un débarcadère

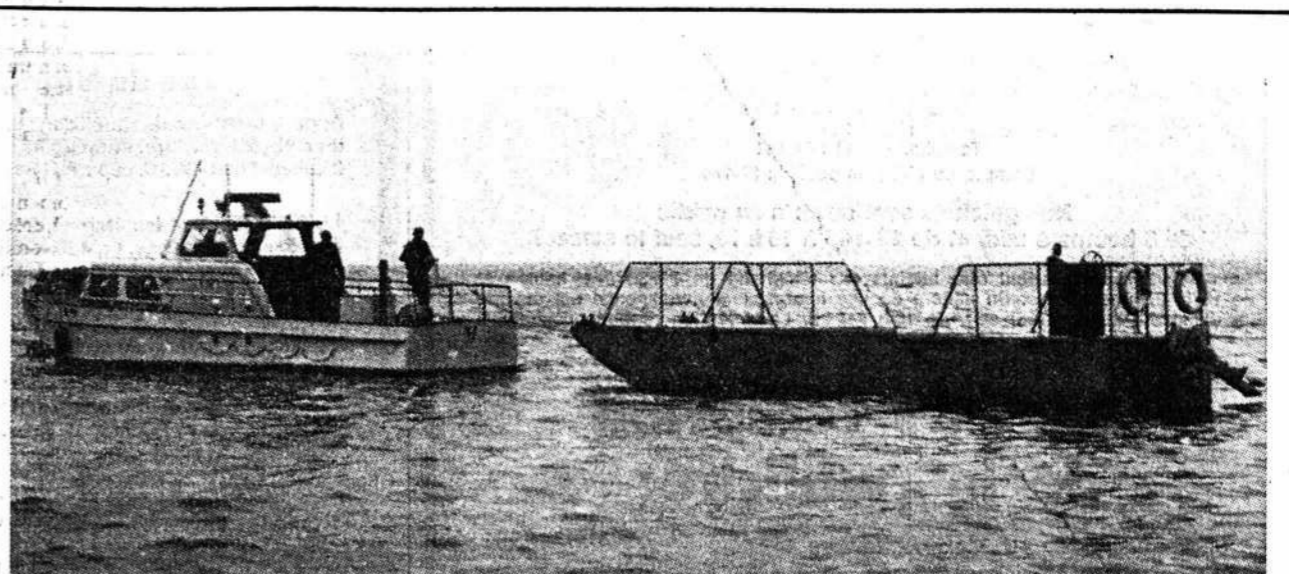
fermé avec des exposants et une cantine chauffée avec trois cafetiers de la ville: le président Jeanneret n'a pas caché sa fierté en rappelant ses modestes débuts sur le «Neuchâtel» et en invitant les premiers visiteurs à parcourir les stands des 38 exposants qui se partagent la superficie à disposition. C'est, devait dire M. Jeanneret, le salon-exposition de la récession, celui de l'optimisme et de la confiance en l'avenir.

PROBLEME EN JUILLET

M. Fernand Martin profita de souligner, après avoir félicité les organisateurs, qu'un gros problème se posera pour le commerce local en juillet prochain, lors de la suppression des trams sur la ligne 3: savoir si et quand le

parcage des voitures sera supprimé rue du Seyon. Une unité complète des commerçants sera alors nécessaire pour défendre leurs intérêts, unité que le Salon-expo réalise concrètement.

Après M. Max Huguenin, qui souhaita que 1976 apporte la possibilité au Salon-exposition du Port et au Comptoir d'automne de célébrer leur mariage, et M. Garcin qui apporta le salut et les félicitations du CID, M. Zahnd se fit l'interprète du Conseil communal qui patronne la manifestation, pour remercier organisateurs et exposants d'animer une fois de plus la cité, en assurant son rayonnement dans une heureuse collaboration entre initiative privée et pouvoirs publics. G. Mt.



Les recherches menées au large de Boudry

Le corps d'un des deux gendarmes disparus a été retrouvé par 60 mètres de fond

Le corps d'un des deux gendarmes plongeurs fribourgeois disparus depuis mercredi après-midi a été retrouvé hier vers 17 h 15 à 180 m environ du rivage et à une profondeur de 60 mètres. Dans un maigre communiqué, le juge d'instruction II précise également que les recherches se poursuivent et que des experts ont été commis pour élucider les causes exactes de ce drame.

Le corps retrouvé est celui de M.

Anton Piller, 24 ans, un célibataire singinois qui était en poste à Morat. Aujourd'hui, les plongeurs de la police de la ville de Neuchâtel, des gendarmes vaudoises et bernoises, tenteront de retrouver le corps du second disparu, M. Gérald Marchon-Bays, de Fribourg.

POURQUOI PLONGEAIENT-ILS ?

Le site sous-lacustre de Boudry est bien connu des plongeurs. Les Fribourgeois le fréquentent parce

qu'il offre des conditions d'entraînement (falaises, profondeur jusqu'à 80 mètres) qui font défaut sur la rive fribourgeoise. Les hommes-grenouilles de la gendarmerie fribourgeoise sont des volontaires qui se soumettent à un entraînement régulier. L'exercice était effectué notamment en prévision d'une rencontre qui devait avoir lieu lundi sur le Léman, entre plongeurs français, vaudois, fribourgeois et éventuellement valaisans.



Un moment de l'inauguration du Salon-expo

(Avipress Bailod)

BROT-DESSOUS PROTESTE: pourquoi des lynx alors qu'il faudrait des... transports publics ?

De notre correspondant :

La population de Brot-Dessous est très déçue de la réintroduction du lynx dans la région, réintroduction voulue par l'Etat. N'aurait-on pas dû prendre contact avec la population campagnarde avant de lâcher ces animaux sauvages ? Car les gens de la campagne sont avant

tout concernés, eux qui vivent et doivent vivre dans ces régions. Ils sont eux, directement en danger, et non ces soi-disants sauveurs de la nature qui habitent villes et banlieues, ne viennent à la campagne qu'en touristes, photographes ou amateurs de réserve et pour passer quelques heures dans la forêt durant le week-end.

Sur le territoire de Brot-Dessous, il y a plusieurs habitations isolées, et des enfants âgés de cinq, six ou sept ans doivent se rendre à l'école des villages voisins: ils habitent la ferme du Prépuél qui se situe à plus d'un kilomètre de Frèrezeules, en pleine forêt: près des usines des gorges de l'Areuse et du Plan-de-l'Eau. Jusqu'à maintenant, les enfants longeaient la rivière et traversaient la forêt en toute tranquillité et en toute sécurité. Que va-t-il se passer ? Les parents seront toujours soucieux. Quoi qu'en disent les défenseurs de ces carnivores félinés, le jour où l'hiver sera long et rude, et que ces animaux seront dérangés ou surpris, un danger existera.

Les autorités communales prendront contact prochainement avec les instances

supérieures du canton pour faire disparaître au plus vite ces animaux sauvages qui n'ont rien à y faire. Si l'Etat et les défenseurs acharnés de la nature veulent qu'il y ait des animaux sauvages sur le territoire du canton, alors qu'ils créent un grand parc clôturé dans la région du Creux-du-Van et qu'ils y lâchent même des lions s'ils le désirent.

Une fois encore, c'est la population de la campagne qui fait les frais du désir d'une petite poignée de personnes. Avant de réintroduire des animaux sauvages, il y aurait d'autres choses à faire pour améliorer les conditions de vie. La région qui se trouve sur la route internationale Neuchâtel-Pontarlier, particulièrement l'axe Rochefort - Frèrezeules - Brot-Dessous - Travers, n'est pas même desservie par des transports en commun. Les habitants de Brot-Dessous qui n'ont pas de voiture et veulent se rendre en ville ou ailleurs, doivent faire près de 45 minutes de marche pour prendre le train à Noiraigue ou à Champ-du-Moulin. Cette situation est impensable en 1975. Pourtant, la chose existe bel et bien...

Au Centre culturel neuchâtelois Carmela, voix et femme...

Carmela, chanteuse espagnole. On imagine un masque tragique environné de noir, figé dans une attitude dramatique qui amplifie le désespoir altier, l'Espagne sombre et fière.

SAINT-BLAISE

† Edouard Thomet

Edouard Thomet, une des personnalités marquantes de Saint-Blaise n'est plus. Il vient de décéder à l'âge de 78 ans. Les derniers hommages lui seront rendus ce matin au crématoire de Neuchâtel. Disponible, dévoué, fidèle, rigoureux dans sa pensée, ses principes et sa foi, il a sans cesse marqué un attachement très profond pour son village natal. Fondé de pouvoir à la Banque nationale, il dépassa très largement le cadre de son activité professionnelle par de nombreux engagements dans la vie politique. Il siégea pendant plusieurs législatures sur les bancs radicaux du Conseil général, apportant des avis réfléchis et autorisés. Il laissera particulièrement son empreinte dans la commission de police du feu qu'il présida. Actif dans la société de tir, il la quitta avec le titre de membre d'honneur. Il était aussi un chrétien engagé, fidèle à Calvin, n'aimant pas les compromis et il a tenu jusqu'à sa mort le livre de caisse de la paroisse réformée de Saint-Blaise.

Edouard Thomet était un de ces hommes qui ne changeaient pas volontiers d'idée quand il était persuadé d'être dans le vrai. Il ne taisait pas ses opinions, se battait s'il le fallait pour elles. Ce qui suscitait admiration et respect. Saint-Blaise a perdu un citoyen qui a beaucoup servi, d'avantage même un homme d'action qui pour d'autres servait d'exemple pour sa droiture et de référence pour ses convictions. C. Z.

Sous le patronage de la FAN

Grande première de jazz à Hauterive

Un événement musical aura lieu ce soir à Hauterive. Au Centre sportif, les amateurs et amis du jazz pourront voir et écouter un des meilleurs ensembles de jazz de Suisse. Le «Old School Band» de Genève (sept musiciens) justifiera sa réputation, devant un auditoire de connaisseurs exigeants, et sous le patronage de la «FAN-L'Express».

Contrairement à la plupart des orchestres pratiquant ce style de l'époque dorée de la Nouvelle-Orléans, l'Old School Band a depuis longtemps banni de ses interprétations tous les effets faciles et les clichés usés pour ne s'attacher qu'aux plus authentiques messages des musiciens de l'aube du jazz.

Il cultive le style New-Orléans à l'état pur avec un dynamisme communicatif, une excellente connaissance de l'œuvre des pionniers du jazz et une technique instrumentale qui lui permet un réel travail de création mélodique, cohérente et substantielle.

Avia aux amateurs: à ne pas manquer, sous aucun prétexte.

Vingt-huit ans d'activité à la SSMI

APRES 28 ans d'activité, M. Henri Chevalier, secrétaire de l'arrondissement 8 de la Société suisse des maîtres-imprimeurs (SSMI) prendra sa retraite à la fin du mois d'octobre. M. Arnold Perrinjaquet est appelé à lui succéder.

Jeudi soir, lors de l'assemblée de la commission d'arrondissement, de la SSMI, M. Chevalier a été fêté et remercié pour les services rendus durant plus d'un quart de siècle. A cette occasion, le futur retraité a retracé avec humour les faits saillants de sa carrière.

Auparavant, M. Chevalier avait déjà reçu félicitations, remerciements et vœux pour une longue et paisible retraite lors de l'assemblée de la section neuchâteloise de la SSMI. Nous reviendrons sur la carrière de cet homme serviable et unanimement apprécié par ses collègues.

Pas de séance du législatif

D'ENTENTE avec la présidente du législatif, le Conseil communal a décidé de supprimer la séance ordinaire de novembre qui devait avoir lieu le lundi 3 novembre. Cette décision s'explique par le fait qu'il n'y avait que deux points à l'ordre du jour et qu'aucun n'avait un caractère urgent.



Collisions

A 18 h 50, Mme M.T., de Pesoux, circulait en voiture rue des Sablons, en direction est. Arrivée à la hauteur du Faubourg de la Gare, elle est entrée en collision avec l'auto conduite par M. R.B., de Fontainemelon, qui empruntait ce faubourg en direction est, et obliquait à gauche pour emprunter la rue des Sablons. Dégâts.

A 19 h 25, une autre conductrice, Mme E.K., de Neuchâtel, circulait quai du Port en direction est. Arrivée à la hauteur du parc de la place du Port, son véhicule entra en collision avec l'auto conduite par M. E.R., de Saint-Blaise qui débouchait de ce parc. Dégâts.

La fontaine de Cressier est en voie d'achèvement

Comme bien des villages du Littoral, Cressier abrite quelques belles maisons moyenâgeuses et des monuments de la même époque. En plus de merveilleuses maisons vigneronnes, le village s'enorgueillit de sa fontaine. Mais, comme toute chose, celle-ci a subi l'outrage des ans et, petit à petit, se désintégra. Or, il y a quelque temps, les autorités communales, en accord avec les instances cantonales intéressées, décidèrent de rénover cet édifice. Et même plus que de rénover, le refaire. Ce travail délicat fut confié à un jeune sculpteur de La Chaux-de-Fonds, Charles Martin Hirschy-Schneider.

Ce dernier, très connu dans le canton puisque un grand nombre de ses œuvres

ornent des bâtiments publics, est, entre autres, spécialisé dans la restauration de monuments anciens.

C'est ainsi que la fontaine de Cressier a été enlevée de sa place pour aller orner la maison de l'artiste au bord du Doubs. Là, Martin Hirschy se mit au travail, sur une pierre qu'on lui avait fournie. Malheureusement, arrivé presque au terme du travail on s'aperçut que la pierre avait été livrée fendue. Il fallut donc recommencer.

Maintenant, la fontaine est pratiquement terminée et, après avoir passé entre les mains du peintre, elle ira, d'ici un mois au plus tard, rejoindre sa place pour la plus grande joie des amateurs de «belles pierres».

HAUTERIVE

du 26 octobre au 16 novembre

Virtuose du crayon, Ashford interprète d'une façon, magistrale ses compositions inspirées, en grande partie, par sa vision de bords de lacs et de bateaux. Cette année, ses variations sur ce thème, avec quelques autres compositions de choix, constituent l'ensemble de cette exposition remarquable.

S.G.

Tous les jours de 16 h à 19 h et mardi soir de 20 h à 22 h. Fermé le vendredi



Correspondances

(Cette rubrique n'engage pas la rédaction)

Affichage sauvage

«Monsieur le rédacteur en chef, A la suite de l'article de votre collaborateur JN (FAN du 17 octobre) rapportant les propos tenus par M. Claude Frey, directeur de la police, à propos de «l'affichage sauvage» dont notre parti se serait rendu coupable, nous vous prions de publier les précisions suivantes.

Comme le directeur de la police, nous attendons le résultat du recours que nous avons déposé en main du Conseil communal. Toutefois, nous tenons à préciser que notre position n'est pas principalement fondée sur l'idée qu'un tel affichage anime la campagne électorale. Dans notre recours, nous avons particulièrement relevé que notre parti s'est vu refuser par la Société générale d'affichage la possibilité d'apposer ses affiches aux endroits prévus à cet effet. Or, la SGA dispose d'un monopole sur le territoire communal, droit qui lui a été consenti par l'autorité exécutive de notre Ville.

La Société générale d'affichage a invoqué l'absence de place, bien que notre demande ait été faite longtemps à l'avance. L'argument ne convainc guère, surtout si l'on sait que la législation cantonale fait obligation aux

communes de mettre à la disposition des partis politiques des emplacements propres à recevoir des affiches.

Enfin, en 1971, le Conseil communal s'est engagé formellement à procurer régulièrement de tels emplacements lors d'élections en échange du retrait, par le groupe socialiste d'un amendement qui visait à laisser les formations politiques libres d'afficher leurs propositions lors de scrutins ou d'élections.

Nous admettons l'idée qu'on puisse condamner «l'affichage sauvage» à condition qu'on octroie des emplacements aux partis. A défaut, comme il n'existe pas d'autre solution et que le parti socialiste tient à pouvoir s'exprimer, nous continuerons à utiliser ce procédé tant et aussi longtemps que les autorités, par SGA interposée, nous refuseront la possibilité de le faire «régulièrement».

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur le rédacteur en chef, nos salutations distinguées.

Pour la section de Neuchâtel du parti socialiste: Pierre Dubois, président; Blaise Dupont, secrétaire

René Besson expose à la maison du Carillon à Saint-Aubin

René Besson expose en ce moment à la salle de paroisse de la maison du Carillon à Saint-Aubin. Les paysages du Jura en sont le thème principal. On trouve aussi bien sûr les rives du lac de Neuchâtel, la Pointe-du-Grin, Saint-Aubin et Colombier.

Mais le Jura semble exercer une fascination toute particulière sur Besson. Les sapins des pâturages jurassiens, les sous-bois d'automne contribuent à rendre cette région attachante. Cependant René Besson dévoile quelque peu dans ces paysages. En revanche, il peint fort bien les cours d'eau ou les rives du lac. Le paysage aux alentours semble s'imprégner de la fluidité et de la transparence de l'eau. Le tout baigne dans une lumière un peu floue!

Les feuillages d'automne appellent la tristesse. On s'avance cependant avec peine dans ces forêts. Ce qu'on peut reprocher peut-être à ces paysages, c'est la raideur des arbres, pas assez vibrants dans cette belle lumière jurassienne. Certains tableaux de Besson sortent pourtant de l'ordinaire et l'aquarelle intitulée «Reflets automnaux» ou celle qui re-

présente une «Vision d'automne sur l'Areuse» sont d'une beauté étonnante! Les natures mortes laissent le visiteur sur leur faim et se veulent trop traditionnelles quoique les couleurs employées soient belles.

Dans l'ensemble, à l'exception d'un ou deux tableaux, l'œuvre reste assez décevante. Le peintre a cependant parfois des traits de génie. Ces paysages lacustres sont par contre tous très beaux et la lumière y est bien rendue.

R. Wé

MARIN-EPAGNIER

Au Club du jeudi

(c) Avec le retour des mauvais jours, le Club du jeudi a repris son activité. Pour la première rencontre d'automne son comité présidé par Mme Buttikofer a fait appel à Mlle Jaqueline Roulet, infirmière et éducatrice qui a passé plusieurs années aux Indes, dont elle a donné une idée à l'aide de diapositives. Elle a parlé plus particulièrement de la condition précaire de la femme, des religions et des difficultés rencontrées dans la propagation de la religion chrétienne face à l'hindouisme, dont les représentants, les «gourous», adeptes de la réincarnation, commencent à envahir l'Occident et cherchent à supplanter le christianisme.

LA NEUVEVILLE

Cours de samaritains

(c) Un cours de soins aux blessés vient de débuter à La Neuveville. Il est organisé par la section locale de l'Alliance suisse des samaritains, en collaboration avec la protection civile. La direction est assurée par le Dr. A. Mosimann, assisté de Mme Madeleine Landry, monitrice ASS. Dix-huit participants pourront ainsi apprendre à connaître les premiers soins qu'il convient de prodiguer à des personnes accidentées et dont la vie est menacée lors d'événements tels que noyade, accident, asphyxie, empoisonnement ou catastrophes, etc...

pour redresser la barre

S'abstenir c'est faire le jeu de la gauche

votez radical

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION



TOUR DE VILLE

Vingt-trois exposants au Comptoir d'automne de la Rotonde

● C'EST aujourd'hui que s'ouvre, à la Rotonde, le Comptoir d'automne qui fera ses portes dimanche soir, 2 novembre. Dans la grande salle du casino transformée avec beaucoup de goût pour la circonstance, 23 commerçants de Neuchâtel et des environs se sont réunis donnant un éventail intéressant des possibilités économiques du chef-lieu, en un temps où l'on va chercher ailleurs ce que l'on a près de chez soi !

A ces commerçants neuchâtelois se joint pour la première fois la Compagnie des transports en commun de Neuchâtel et environs (TN), qui tient à soigner ses relations publiques au moment où l'on parle

Nouveau directeur de l'Office des vins de Neuchâtel

● NOTRE confrère Philippe Leu, correspondant régional de « Tribune de Lausanne » a été désigné pour succéder à M. René Colomb à la tête de l'Office des vins de Neuchâtel. M. Leu est entré en fonction au début d'octobre et il s'occupera principalement de la propagande en faveur des crus neuchâtelois.

d'une revalorisation des transports publics. On se souvient que la police locale avait aussi participé à un récent comptoir.

A la Rotonde, comme ailleurs, le nombre des exposants a augmenté : il était de 19 l'an dernier. Au programme de ces cinq jours d'exposition figurent quelques attractions de choix, telles qu'un défilé de mode haut en couleur et plusieurs concours.

Il ne fait aucun doute que cette nouvelle manifestation de la vitalité du commerce local et régional, orchestrée par M. Max Huguenin et son petit comité, connaîtra un grand succès d'affluence.

Concert des chœurs paroissiaux de la Maladière et de Saint-Blaise

● DIMANCHE, en fin d'après-midi, les chœurs paroissiaux de Saint-Blaise et de la Maladière, dirigés par Mme C. Ecklin, offrent à un public nombreux et chaleureux leur concert traditionnel. Le programme, très équilibré, commençait par le Prélude et fugue en do majeur de J.-S. Bach, interrompé à l'orgue par F. Altermath qui, malgré une exécution claire et rigoureuse de l'œuvre, fut un peu desservi par l'acoustique trop mate de l'église. Puis ce fut le très beau « Magnificat » de F. Durante (1684-1755) pour soli, chœur et orchestre, où alternent les styles polyphonique et grégorien. Cette œuvre interprétée d'une façon très sensible et nuancée valut le très beau « deus qui potentes de sede », ainsi que la longue fugue de la fin.

Les voix de E. Weibel, soprano fluide et clair, et de R. Ducommun, basse bien timbrée, lancèrent leur message, tout en restant dans l'esprit de l'œuvre.

La sonate de Haendel pour deux violons (J. Staehli et E. Grimm), violoncelle (D. Guy) et clavecin (F. Altermath), admirablement interprétée, préparait judicieusement le public à l'écoute du Psaume 100 du même compositeur. Ici, l'éclat de l'ornementation instrumentale ajoute encore à la puissance et à l'enthousiasme des voix proclamant la « Gloire au Seigneur », dans un style fugué rigoureux et joyeux souligné par les trompettes.

Alternant avec le chœur, les solistes (Mmes E. Weibel et F. Ecklin et M. R. Ducommun) ménagèrent avec souplesse et chaleur les moments méditatifs du Psaume. De longs applaudissements confirmèrent la réussite de ce concert dû aux choristes très enthousiastes, à un orchestre homogène, à des solistes sûrs, et enfin et surtout à sa directrice, Mme E. Ecklin qui a su diriger l'ensemble en musicienne avertie. J. Hu.

Les nouveaux prix de pension applicables dans les établissements hospitaliers du canton à partir du 1er novembre prochain

Les hôpitaux affiliés à l'Association neuchâteloise des établissements pour malades (Anem) ont à nouveau majoré leurs prix de pension avec l'approbation de l'Etat, prix qui entreront en vigueur le 1er novembre prochain. En ce qui

concerne les maternités, les prix indiqués au bas du tableau concernent l'enfant. Le prix de pension pour la mère est celui de l'établissement dans lequel elle séjourne avec son enfant, et qui figure dans ce tableau.

CHAMBRES COMMUNES			CHAMBRES DEMI-PRIVÉES			CHAMBRES PRIVÉES			
Patients domiciliés			patients domiciliés			patients domiciliés			
dans le canton	hors du canton	à l'étranger	dans le canton	hors du canton	à l'étranger	dans le canton	hors du canton	à l'étranger	
Chaux-de-Fonds	59.— (53)	123.— (112)	152.— (138)	83.— (75)	143.— (130)	160.— (145)	95.— (86)	156.— (142)	175.— (159)
Cadolles-Pourtalès	59.— (53)	123.— (112)	152.— (138)	83.— (75)	143.— (130)	160.— (145)	95.— (86)	156.— (142)	175.— (159)
Providence	52.— (47)	75.— (68)	84.— (77)	73.— (66)	91.— (83)	97.— (88)	83.— (76)	107.— (98)	113.— (103)
Le Locle	52.— (47)	75.— (68)	84.— (77)	73.— (66)	91.— (83)	97.— (88)	83.— (76)	107.— (98)	113.— (103)
Fleurier	46.— (40)	63.— (56)	75.— (68)	62.— (55)	79.— (71)	82.— (74)	70.— (63)	90.— (81)	93.— (84)
Couvét	46.— (40)	63.— (56)	75.— (68)	62.— (55)	79.— (71)	82.— (74)	70.— (63)	90.— (81)	93.— (84)
Landeyeux	46.— (40)	63.— (56)	75.— (68)	62.— (55)	79.— (71)	82.— (74)	70.— (63)	90.— (81)	93.— (84)
La Béroche	46.— (40)	63.— (56)	75.— (68)	62.— (55)	79.— (71)	82.— (74)	70.— (63)	90.— (81)	93.— (84)
Perreux	54.— (50)	76.— (70)	84.— (77)	80.— (73)	95.— (87)	105.— (96)	97.— (89)	114.— (104)	123.— (112)
Préfargier	54.— (50)	73.— (67)	81.— (74)	77.— (70)	à	99.— (90)	83.— (76)	à	155.— (140)

Les taxes ci-dessus sont réduites de 5 fr. lorsqu'il s'agit d'enfants

Pour toutes les maternités :
Bébé (avec mère) | 15.— (13) | 15.— (13) | 15.— (13) | 19.— (17) | 19.— (17) | 19.— (17) | 22.— (20) | 22.— (20) | 22.— (20)

Entre parenthèses, les prix de pensions actuels valables jusqu'au 31 octobre courant.

AU TRIBUNAL DE POLICE DE NEUCHÂTEL Tout était prêt pour le mariage: bans publiés, pasteur averti et fleurs commandées lorsque...

Le tribunal de police du district de Neuchâtel a siégé hier, tout d'abord sous la présidence de Mlle Geneviève Fiala, puis sous celle de Mme A.-M. Grau. Mme E. Bercher assumait les fonctions de greffier.

J.P. était prévenu d'injure, de faux dans les titres, de dénonciation calomnieuse et d'obtention frauduleuse d'une prestation. Pour ce dernier chef d'accusation toutefois, une conciliation a abouti, si bien que la plainte a été retirée. J.P. vivait maritalement avec un homme qui lui avait promis le mariage. Puis soudain les relations entre les deux amants s'envenimèrent et, à deux jours de la cérémonie l'ami se rétracta. Chacun ayant décidé « de faire sa vie de son côté », l'ami de J.P. résilia le bail de l'appartement où tous deux avaient vécu durant plus de six mois.

J.P., se trouvant en quelque sorte mise à la porte, rédigea et signa un contrat de bail au nom de son ex-ami. De plus, elle écrivit une lettre injurieuse à un avocat actuellement détenu qui lui réclamait des honoraires. Enfin, elle

porta plainte contre cet avocat pour escroquerie et injures.

Hier, l'ex-ami de la prévenue a été entendu en qualité de témoin et cela a donné lieu à un dialogue plutôt cocasse !

DES NOMS D'OISEAU !

— Lorsque ma cliente a signé ce bail à votre nom, interrogea le mandataire de J.P., vous viviez encore ensemble ?

— Je devais bien !

— Vous deviez ?

— Elle ne voulait plus partir ! Vous auriez dû essayer de la mettre dehors...

— Et comment expliquez-vous ce subit revirement ? Les bans étaient publiés, le mariage était fixé, le pasteur avait été averti, les fleurs étaient commandées et deux jours avant la noce, vous avez renoncé ?

— On voit que vous ne connaissez pas l'oiseau !

— C'est toi qui ne me connais pas, intervint la prévenue.

— De toute façon, mieux valait faire demi-tour avant qu'après la cérémonie, surenchérit la présidente.

Bref, on apprit finalement que l'ami de J.P. n'avait jamais donné son accord pour que sa fiancée signât de son nom. Pas plus que ce n'était lui qui avait rédigé la lettre injurieuse à l'intention de l'avocat, comme son ex-amie le soutenait.

LE JUGEMENT

Dans ces conditions, le tribunal a tenu compte de la détresse morale dans laquelle se trouvait J.P. après l'annulation subite de son prochain mariage pour réduire sensiblement les réquisitions du ministère public et condamner la prévenue à deux mois d'emprisonnement avec sursis durant deux ans. J.P. payera en outre 245 fr. de frais.

Conseil des Etats : c'est officiellement terminé

Le Conseil d'Etat a pris hier un arrêté rapportant la convocation des électeurs pour le second tour de l'élection au Conseil des Etats. Sont donc proclamés élus tacitement, sous réserve de réclamations éventuelles concernant la validité des opérations électorales des 25 et 26 octobre, MM. Pierre Aubert et Carlos Grosjean.

NEUF OU QUATORZE JOURS ?

D.C. était accusé de vols en récidive. On lui reprochait d'avoir participé en août 1974 à Vienne à deux vols en compagnie de ses deux demi-frères. Il avait été condamné pour ces faits le 3 juillet dernier par défaut. D.C. avait donc demandé le relief de ce jugement. Celui-ci n'interviendra finalement que plus tard, le premier jugement faisant état de neuf jours de détention préventive subie, tandis que le prévenu prétend avoir accompli quatorze jours.

M.L. avait été condamné par défaut à 45 jours d'emprisonnement ferme pour infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants et à la LCR. Lui non plus n'est pas présenté hier. Si bien que le premier jugement deviendra exécutoire si L. ne peut fournir au tribunal des motifs suffisants pour expliquer son absence.

LIBÉRÉ D'UNE PRÉVENTION MAIS...

On accusait J.-F.G. d'avoir encaissé 50 fr appartenant à son employeur pour acheter une veste de sommelier. Or, le lendemain G. quittait son emploi : avec la veste, mais sans avoir remboursé la somme de 50 francs ! A cet abus de confiance, s'ajoute une infraction à la taxe militaire puiseuse, malgré certaines promesses. G. ne s'est toujours pas acquitté d'un solde de 100 francs.

Le tribunal n'a finalement pas retenu l'abus de confiance. Pour lui, dans l'esprit de G. il s'agissait d'un prêt. On aurait presque pu penser qu'il y avait en l'espèce escroquerie. Mais comme le tribunal n'a pas étendu la prévention à ce chef d'accusation, G. a été libéré sur ce point.

En revanche, J.-F.G. a été condamné à trois jours d'arrêts ferme et au paiement de 25 fr de frais pour l'autre infraction. Le sursis n'a pas pu lui être accordé en raison de deux condamnations précédentes.

LIBÉRÉE TOUT DE MEME !

J.B. qui avait disposé à son profit d'un appareil de télévision en location, avait entendu, la semaine dernière, son mandataire demander que la prescription absolue fût appliquée à cette affaire remontant à 1968. Le tribunal n'a pas suivi ce raisonnement. La prévenue a vendu son appareil en octobre 1968. Si bien que la prescription absolue de sept

ans et demi ne pouvait être retenue. En revanche, le tribunal a estimé que J.B. n'avait pas eu conscience et volonté de disposer du bien d'autrui, si bien qu'il l'a libérée, mettant les frais à la charge de l'Etat.

UN CANICHE AVAIT ÉTÉ TUÉ

O.W. avait déjà comparu devant le tribunal de céans dans le courant de l'été. Le 15 février, deux des chiens dont il a la garde avaient attaqué un caniche et celui-ci était mort le jour même d'une perforation de poumon. Le prévenu prétendait que le propriétaire du caniche s'était aventuré sur une propriété privée à ses risques et périls. Ceci d'autant plus qu'un écriteau « Attention à vos chiens » avait été apposé.

VISION LOCALE

Le tribunal s'est rendu sur place avant de rendre son jugement. Il a constaté la présence de l'écriteau. Néanmoins, la propriété ne fait pas l'objet d'une mise à ban, celle-ci ayant été refusée par le Conseil d'Etat. L'accident s'est produit certes sur le terrain de la propriété, mais dans une forêt. On ne pouvait tout de même pas reprocher au propriétaire du caniche de se trouver à cet endroit !

Comme, d'autre part, les chiens de O.W. n'étaient pas attachés, le prévenu a été condamné à la peine requise par le ministère public, soit 100 fr d'amende. Le condamné supportera encore 110 fr de frais.

Dans la nuit du 19 au 20 avril, M. A.-E.L. a entretenu des relations sexuelles dans son appartement avec une jeune fille infirme moteur cérébral (IMC). D'autres préventions visées par le juge d'instruction en cours d'enquête (viol, attentat à la pudeur d'une personne inconsciente) ont été abandonnées par le ministère public. C'est la raison pour laquelle le prévenu était convoqué hier devant un tribunal de police sous la prévention d'attentat à la pudeur d'une personne faible d'esprit.

A.-E.L. ne s'est pas présenté à l'audience, bien qu'il ait été cité régulièrement par voie édicte. Dans ces conditions, le tribunal, constatant que la jeune fille présentait des troubles mentaux sérieux et manifestes dont le prévenu aurait dû tenir compte, a condamné celui-ci à trois mois d'emprisonnement ferme, à l'expulsion pour une durée de cinq ans du territoire suisse et au paiement de 500 fr de frais. J.N.

Le « massacre » du port de Neuchâtel: l'Etat et la commune veillent au grain

En juin dernier, alors que l'on craignait le pire pour le cachet du port de Neuchâtel, M. Daniel Eigenmann avait déposé une interpellation en forme de sonnette d'alarme. Le député radical constatait que le patrimoine architectural du canton, particulièrement celui du chef-lieu, était régulièrement diminué par des initiatives d'un goût douteux : «... Aujourd'hui encore, nous apprenons que divers projets touristiques menacent de détruire davantage l'harmonie et le charme du port de Neuchâtel ». Et M. Eigenmann demandait :

— Que peut faire le Conseil d'Etat pour éviter un tel massacre ?

Lors de la dernière session extraordinaire du Grand conseil, M. Carlos Grosjean a admis volontiers que trop de fautes avaient été commises çà et là, tant au point de vue urbanistique qu'architectural :

— ... De ces fautes sont nées des façades et des tours franchement épouvantables. L'édicule construit à l'ouest du port est une aberration. La couleur à son toit est horrible, vil le matériau employé.

Le conseiller d'Etat a cependant rendu hommage à la ville de Neuchâtel pour les récents efforts qu'elle a faits « afin

que des fautes aussi évidentes qu'inexcusables ne soient plus commises ». En ce qui concerne celles commises par les services de l'Etat, M. Grosjean a fait son mea culpa précisant que l'application des législations cantonale et communales pouvaient empêcher de tels massacres. Et revenant au port de Neuchâtel, le conseiller d'Etat a affirmé que si celui-ci devait être à nouveau l'objet d'atteintes irréversibles, l'Etat veillerait au grain et était en mesure d'éviter de telles erreurs. Puis, terminant sur ce même ton de contrition, il a

rappelé que chaque fois les autorités étaient responsables.

A la fin de l'année dernière, Mme Anne-Lise Stauffer (soc) avait demandé ce que deviendraient les 400 kilos d'arséniate de calcium détenus par le Centre coopératif agricole et viticole du district de Boudry. Au mois de janvier, la fabrique d'accumulateurs Oerlikon, à Zurich, a bien voulu prendre la moitié de cette quantité d'insecticides puis le solde lui a été envoyé par la suite. Il n'y a donc plus d'arséniate de calcium à Saint-Aubin. Cl.-P. Ch.

Liaison Saint-Blaise-Marin à la N5 Le tracé est mal conçu, les pentes excessives, la sinuosité exagérée !

Comme nous l'avions annoncé hier, voici le texte de la résolution votée par le législatif de Marin-Epagnier au sujet du raccordement de la route Marin - Saint-Blaise à la N5. Après une longue discussion coupée par deux suspensions de séance, cette résolution a été adoptée par 26 voix contre 9, ici celles du group-

pe radical qui y voyait une manœuvre politique contre le chef du département des travaux publics à la veille des élections fédérales.

« Bien qu'inachevé, l'aspect général du nouveau carrefour de Saint-Blaise, apparaît aujourd'hui très clairement.

Le Conseil général de Marin-Epagnier tient à exprimer ses craintes à l'égard de la direction des travaux pour la sinuosité exagérée de la route conduisant à Marin, ses accès, ses pentes excessives, ses virages déversants et ses signalisations insuffisantes qui constituent de graves sources d'accidents.

Il exprime, par la présente résolution, sa vive déception au sujet de cette réalisation et proteste énergiquement contre la mauvaise conception du tracé tant pour les piétons que pour les automobilistes.

En conclusion, le Conseil général de Marin-Epagnier demande que l'Etat veuille bien apporter toutes modifications nécessaires et possibles encore en vue d'une amélioration de ce carrefour. »

Conférences pour le corps enseignant Accès à l'école secondaire

Des conférences d'information à l'intention des maîtres de 5me année primaire et de 1re année moderne-pré-professionnelle auront lieu, par district, au cours du mois de novembre.

Animées en commun par des représentants du département de l'Instruction publique et les directeurs des écoles secondaires du canton, elles auront essentiellement pour but de rappeler les conditions d'admission dans l'enseignement secondaire, l'organisation des études, les exigences et le style de cet enseignement.

Des informations détaillées seront également données sur les débouchés actuels des différentes sections de l'enseignement secondaire inférieur afin de permettre aux maîtres des degrés en cause de conseiller le mieux possible leurs élèves et les parents de ces derniers.

Le corps du gendarme fribourgeois n'a toujours pas été retrouvé

Aujourd'hui, en la cathédrale de Fribourg, auront lieu les obsèques des deux gendarmes morts la semaine dernière alors qu'ils faisaient une plongée d'entraînement. Si le corps du gendarme Anton Piller a été ramené il y a trois jours, celui de son camarade Gérard Marchon n'a toujours pas été retrouvé.

Cependant, lundi, vers 18 h, au moment où l'on allait à nouveau interrompre les recherches, deux plongeurs avaient aperçu le cadavre du gendarme. Celui-ci gisait par quel que soixante mètres de fond et était entouré de fils de traine. Ces fils sont en nylon, d'un diamètre très petit mais extrêmement solides. Les plongeurs ne purent donc ramener le corps car il aurait d'abord fallu le dégager. Et, comme les deux hommes-grenouilles n'avaient plus assez d'air pour procéder à cette opération, ils durent remonter. Auparavant, ces derniers posèrent un repère (appelé parachute) sur le corps du gendarme Marchon afin qu'on le retrouve facilement le lendemain.

Hier matin, les recherches ont donc repris. Un bateau équipé d'une installation particulière et appartenant à la police zuricoise était à pied d'œuvre pour balayer le secteur où l'on avait aperçu le cadavre. Ce bateau possède une caméra sous-marine qui, descendue au bout d'un câble, suit le fond du lac, à environ un mètre de hauteur. Deux puissants projecteurs y sont branchés et éclairent

ainsi un carré d'environ deux mètres de côté. L'image est retransmise sur un écran de télévision à bord du bateau.

Cette caméra est très précise et on peut l'utiliser jusqu'à de très grandes profondeurs. Quant à l'image retransmise, elle est aussi nette que celle d'un téléviseur normal et on peut par exemple, à 70 m de fond, très facilement lire la marque de fabrique sur une bouteille de bière.

Cette caméra est manipulée par des spécialistes de la police du lac de Zurich. Pendant toute la journée d'hier, le bateau a fait le quadrillage systématique du secteur, malheureusement sans rien trouver. Comme les fonds sont très vaseux à cet endroit, il est impossible de mener des recherches simultanément avec des hommes grenouilles et la caméra. En effet, le soulèvement de vase provoqué par les remous des plongeurs obscurcirait pratiquement toute l'image. Il fallut donc se contenter hier de balayer le secteur au moyen de la caméra. En fin d'après-midi, on n'avait toujours rien trouvé.

Comme les bouées de repérage de la zone avaient été déplacées lundi soir, il est possible que le corps gise quelques mètres en deça de la zone explorée hier. Selon toute vraisemblance, il semble que l'on devrait retrouver le corps de M. Marchon aujourd'hui. E. O.-G.

Correspondances (Cette rubrique n'engage pas la rédaction)

LES LYNX: en guise de conclusion

« Monsieur le rédacteur en chef, Avec beaucoup de mansuétude, vous avez ouvert les colonnes de votre journal à ceux de nos concitoyens qui désiraient s'exprimer au sujet des lynx ; qu'il me soit permis d'exprimer aussi mon point de vue, qui, je l'espère, rassurera les âmes inquiètes. Né en 1913, je suis contemporain des plus grands, des plus horribles massacres de l'histoire. Et chaque fois que l'on veut tuer quelqu'un, j'ai constaté que l'on couvre la victime d'injures, d'opprobres, de dérisions, et on l'accuse des pires crimes. La déplorable humanité agit de même envers les hommes et envers les bêtes sauvages. « Qui veut noyer son chien l'accuse d'avoir la rage ». Tel fut le sort des lynx abondant chez nous aux XVIIe et encore au XVIIIe siècles. Le dernier lynx suisse tué fut en 1902, près de Brigue, et le dernier aperçu fut vu en 1909 dans le massif du Simplon. Au sujet des lynx de notre pays, il n'existe aucune histoire de « bête » ou de « monstre ».

Qu'il me soit permis de rappeler que l'écologie est une science expérimentale : en 1970, deux couples de lynx sont lâchés en Unterwald ; durant ces 5 ans personne n'a constaté ces tueries et ces massacres qu'on attribue aux lynx ; idem dans le parc national et aux Grisons ; idem dans les landes de Rominten, en Allemagne. Et dans les pays à lynx : URSS, Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie, Bavière, Scandinavie et Espagne, où j'ai de nombreux collègues, aussi familiarisés avec les lynx que moi avec nos chevreuils ou nos chamois, on ne signale aucune hécatombe, tout au plus quelques incidents avec des chasseurs maladroits,

car, comme tout le monde, les lynx n'aiment pas qu'on leur tire dessus.

A la limite, tous les animaux sont dangereux : j'ai lu dernièrement qu'en France un lapin avait mordu un chasseur à la jambe ! Et nos chevreuils (je connais deux cas d'agressions directes dans notre canton) présentent un danger réel pour les automobilistes, et surtout les motocyclistes.

En Suisse primitive, aux Grisons, en Bavière, en Slovaquie, où les lynx abondent (on en a tiré 120 en 1966), l'habitat rural est pour le moins aussi dispersé que chez nous ; les gosses ont parfois un long chemin à parcourir pour aller à l'école et personne n'est inquiet ; à juste titre, il ne s'est jamais rien passé. Il ne faut pas oublier que si certaines personnes ont une terreur irraisonnée des ours, ou des araignées, des lynx ou des souris, des chiens ou des serpents, d'autres, au contraire, sont presque en adoration devant les rapaces, les grands félins, les loups.

Les lâches sauvages sont la hantise des services de chasse : tout d'un coup, on a à faire à une bestiole quasiment tombée du ciel, qu'il faut souvent des mois pour identifier sûrement, afin de savoir quelles mesures prendre. Le « monstre » du Valais, le tigre des Grisons, le guépard vaudois sont de bons exemples de ce genre d'aventures. Autant savoir ce qui se passe, et tenir les choses en mains.

La réserve du Creux-du-Van me donne des soucis, elle contient actuellement environ 150 chamois, une cinquantaine de chevreuils, 20 bouquetins ; le rôle des quatre lynx lâchés est de disperser ces animaux, de

les tenir en éveil, d'éliminer tout ce qui est malingre, trop vieux, égrognant, affaibli. Pour l'instant, l'état sanitaire est bon, mais il vaut mieux prévenir que guérir, et, dans une réserve, je préfère de beaucoup la dent du lynx à la balle de fusil. Il est absolument certain que 4 lynx sont beaucoup moins dangereux que quatre chasseurs, lesquels, si j'en juge sur mon expérience de plus de 30 ans passés au service de la chasse, ne présentent qu'un danger extrêmement faible pour leurs concitoyens...

Pour terminer, j'aimerais en finir avec la légende du lynx sanguinaire amateur de steak tartare et de boudin frais ; je lis dans une publication datant de 1975, d'Ulrich Wotschikowsky, ingénieur forestier responsable du parc national de Bavière : « Dans la forêt de Bavière, il est de règle que le lynx revienne à sa proie, cerf ou chevreuil, pendant des semaines pour finalement n'en laisser que le poil, les os, les intestins et les poumons ». En fait le lynx est un carnivore besogneux, qui se contente de peu, surtout de petits rongeurs, mulots et campagnols, et connaît l'art d'accommoder les restes.

C'est pourquoi on ne saurait compter sur nos lynx seuls pour équilibrer notre faune sauvage, et ce serait folie de vouloir supprimer la prédation de l'homme qui, dans notre pays, s'exerce sous forme de chasse depuis des millénaires.

A.-A. QUARTIER

(Réf.) — Rappelons que notre rubrique « correspondances » est désormais fermée à l'affaire des lynx, tout ayant été dit sur cette affaire.

FRIBOURG

Estimant la confiance en lui «ébranlée»

Conseil des Etats: M. Bourgknecht abdique

De notre correspondant: «Je vous prie (...) de faire abstraction de mon nom comme candidat aux élections 1979 au Conseil des Etats». Voilà la phrase définitive de M. Jean-François Bourgknecht au comité de direction du parti démocrate-chrétien fribourgeois. Elle est contenue dans une lettre que le comité a rendue publique, hier. Ainsi, après avoir été élu en 1972 (pour la première fois, les Fribourgeois élisent directement leurs envoyés à Berne), réélu en 1975, le conseiller aux Etats, membre de la commission des finances depuis 1977, renonce, deux ans après que ses délégués avec le fisc fribourgeois ont défrayé la chronique. La correspondance échangée depuis le 1^{er} mai, avec les plus

hautes instances de son parti, révèle les convictions de M. Bourgknecht. Il a fallu longtemps au parti démocrate-chrétien pour obtenir, par écrit, une décision de M. Bourgknecht. Le 1^{er} mai, il écrit: «Dès juin 1977, à la suite d'une grave violation du secret de fonction, j'ai été l'objet d'une odieuse campagne de presse où se sont mêlées diffamation, hargne et mauvaise foi. J'ai fait la preuve définitive et irrécusable de mon absolue intégrité sur le plan fiscal, aussi bien de par les décisions prises par les administrations cantonale et fédérale des contributions que de par celles de la commission de gestion du Conseil national. Malgré cela, la suspicion qu'avaient voulu faire naître les méprisables responsables des

attaques dirigées contre moi a ébranlé la confiance dont je jouissais et elle n'a pas complètement disparu quoique leur fausseté ait été clairement établie. Durant toute ma carrière politique, je n'ai jamais sollicité un mandat, n'ayant eu d'autre ambition que d'être au service de mon pays et de mon parti. Quoique j'eusse pu, en toute bonne conscience, et au vu des circonstances, adopter exceptionnellement une autre attitude, je n'entends néanmoins pas me départir de la seule ligne de conduite que doit suivre un homme politique. Aussi, ai-je l'honneur de vous faire savoir que je ne sollicite pas une nouvelle candidature, demeurant toutefois à la disposition du parti et pouvant envisager d'en accepter une s'il parvenait à la conclusion qu'elle lui permettrait d'aborder les élections dans les meilleures conditions». Cette lettre fut jugée insuffisamment explicite. Elle fut suivie de celle-ci, non datée: «J'ai pris acte du fait que, si les membres du comité sont convaincus que les attaques dirigées contre moi étaient sans fondement et me gardent toute leur confiance, ils n'en sont pas moins parvenus à la conclusion que ma candidature ne permettrait pas un déroulement des prochaines élections dans les meilleures conditions possibles pour le parti démocrate-chrétien. Cela étant (...), je vous prie, dans l'intérêt du parti tel que vous l'avez défini au terme de votre analyse, de faire abstraction de mon nom comme candidat aux élections 1979 au Conseil des Etats et d'en aviser l'Assemblée des délégués en lui donnant connaissance de la présente». Lundi, le comité a pris acte que MM. Louis Barras, Laurent Butty, Paul Zbinden, conseillers nationaux, et Pierre Dreyer, conseiller aux Etats, acceptent de se mettre une nouvelle fois à la disposition du parti pour les élections de cet automne. Le 28 juin, une assemblée des délégués siègera. Rien n'a été dit sur le candidat apte à remplacer, sur la liste PDC, M. J.-F. Bourgknecht. (PTS).

La chronologie politico-fiscale

30 juin 77: la «TAT» défunte lance l'affaire.
1^{er} juillet 77: JFB précise que c'est lui-même et personne d'autre qui est à l'origine du rebondissement fiscal, puisqu'il a interjeté recours contre une taxation.
8 juillet 77: il tient sa première conférence de presse.
19 décembre 77: deuxième conférence de presse pour annoncer que la commission de recours cantonale n'a fait aucun grief de soustraction ou de fraude.
Février 78: guerres des communiqués entre PDC et socialistes.
26 février 78: JFB est élu au Conseil communal de Fribourg, au sixième rang sur neuf. Dans son parti, il ne vient qu'au 4^{ème} rang, pour 3 élus. D'autres que les siens l'ont sauvé... Au Conseil général, il n'est que 44^{ème}, soit 17^{ème} des viennent-ensuite. Certains hommes politiques du PDC l'affirment dans les coulisses: JFB ne peut être candidat aux Etats.
31 octobre 78: après enquête, l'administration cantonale de l'IDN - en accord avec Berne - clot, sans suite, la procédure de «tentative de soustraction fiscale» (pas punissable selon le droit fiscal fribourgeois).
27 novembre: le socialiste F. Morel saisit la commission de gestion du Conseil national.
16 mars 79: la commission reconnaît la «négligence» de JFB, mais ne remet pas en cause les précédents verdicts qui ont «blanchi» le contribuable. La commission propose que la loi fédérale sur les impôts directs soit plus sévère. F. Morel n'est pas satisfait.
20 mars 79: François Gross dans «La Liberté»: JFB «... ne peut ni ignorer, ni mépriser le fait qu'il engage, d'avantage que son destin personnel, le poids d'un canton et la crédibilité d'un parti trop immensément patient».
22 mars 79: nous écrivons: «parce qu'il a été réélu à la ville, malgré son parti qui se défilait, JFB résistera-t-il au scrutin du

Conseil des Etats? Voilà l'enjeu politique pour lequel le PDC se place sur la corde raide».
1^{er} mai 79: JFB consent à coucher sur le papier ses sentiments sur sa candidature: il se met «à disposition du parti».
Mi-mai: les instances supérieures du PDC se convainquent de la témérité de la candidature. Mais il faut une lettre plus explicite de JFB, qui parvient peu de temps avant le...
21 mai 79: le comité directeur peut alors «prendre acte de la décision de M. JFB». Sous la (mince) réserve d'une décision de l'Assemblée des délégués du 29 juin, le plébiscitant...
«En réalité, je vous le répète: que M. Bourgknecht soit ou ne soit pas candidat ne change pas grand-chose, pour moi. Cette décision ne va pas m'empêcher de continuer à demander que toute la lumière soit faite sur cette affaire fiscale. Ce qui compte, c'est l'égalité de traitement entre tous les contribuables. Le principal n'est donc pas que l'affaire concerne M. Bourgknecht... C'est une question de principe. Ce renoncement ne m'émeut pas outre mesure. Dans le fond, pour mon parti, il aurait mieux valu qu'il soit candidat...».
P.T.S.

Au-delà de ce départ...

Du départ de Jean-François Bourgknecht, le PDC fribourgeois peut encore tirer le meilleur profit électoral. Il lui suffit d'offrir aux Alémaniques ce siège vacant, à demi-promis en 1972. Une manière de regagner par la discipline régionaliste des Singinois, le crédit perdu de l'autre côté de la Sarine. Mais il faut voir plus loin. La délicate opération consistant, avec l'aide du patient, à «débrider l'abcès», suffit-elle à faire croire que le PDC vient d'absorber son programme chirurgical? Rien n'est moins évident. L'intervention réussie, les fractures apparaissent en de multiples endroits: politique peu consciente des réalisations sociales (hôpitaux, allocations familiales), minorités

politiques et géographiques peu écoutées dans le grand vieux parti, carriérisme se traduisant par le cumul des mandats... la brisure qui sépare Romands et Alémaniques est la plus facile à «réduire». Reste celle, ravivée par la mise en cause des conseillers d'Etat qui, malgré la loi, font partie de conseils d'administration privés. Sont-ce les «intéressés», MM. Dreyer et Waeber, gourmands à l'intérieur du pouvoir politique et hors de celui-ci, qui formeront le meilleur duo de candidats-sénateurs fribourgeois?
La situation politique fribourgeoise est telle que, mathématiquement, aucun parti minoritaire ne peut «passer» l'un des siens, dans un scrutin majoritaire comme la course aux Etats, sans la caution des démocrates-chrétiens ou des Singinois. Le premier élément de toute chance au scrutin radical qui pourrait être le conseiller d'Etat Ferdinand Masset. Avec et sans la candidature de M. Bourgknecht, le PDC reste le parti le plus fort du canton. Il a plus à faire, pour traiter en profondeur, que simplement se séparer d'un de ses mandataires, présent, jusqu'à aujourd'hui aux trois échelons de la démocratie: le communal, le cantonal et le fédéral. Le PDC doit redorer un blason singulièrement écorché. Pierre Thomas

INFORMATIONS SUISSES

Bombe avant les élections à Lucerne Un municipal part en guerre contre les fonctionnaires

Deux semaines avant les élections municipales à Lucerne c'est le coup de Trafalgar: Dans une interview, accordée à un quotidien lucernois, le municipal Bruno Heutschy, responsable du département de police de la ville de Lucerne, est parti en guerre contre les fonctionnaires municipaux. Dans cette interview, il accuse la plupart des fonctionnaires de ne pas travailler suffisamment. Il précise que, dans son département, d'importantes économies ont été réalisées, beaucoup d'employés ayant été congédiés ou pas remplacés. Le municipal cite des exemples étonnants: Il parle de fonctionnaires qui, profitant du beau temps, font des «excursions». Il parle d'un fonctionnaire mis à la retraite prématurée à 46 ans déjà parce que le travail fourni était insuffisant, etc., etc.

Comme bien l'on pense ces révélations ont fait l'effet d'une bombe. Deux interpellations urgentes ont été déposées à la chancellerie communale. L'une d'elle demande une enquête immédiate, l'autre s'insurge contre les déclarations du municipal qui met en cause tous les fonctionnaires. Cette affaire est à suivre de très près. Il faut en effet prévoir que cette interview coûtera des voix au municipal Heutschy lors des élections du 10 juin prochain. Et comme il s'agit encore de remplacer M. Werner Weiss, décédé il y a une semaine, il risque bien d'y avoir de nombreux changements au sein de la Municipalité, composée jusqu'à maintenant par deux radicaux, un démocrate-chrétien, un socialiste et un indépendant. E. E.

Attentats anti-nucléaires

Des dégâts peu importants ont été provoqués par l'attentat contre le garage de la villa d'un membre du conseil d'administration de Motor-Colombus à Arlesheim (BL). Le sixième et dernier attentat a eu pour cible la voiture du conseiller d'Etat saint-gallois Willy Geiger, président du conseil d'administration des forces motrices du nord-est de la Suisse (NOK). La police cantonale a indiqué que cet attentat, commis comme tous les autres au moyen d'une bouteille remplie d'essence, n'avait provoqué que des dommages matériels. Les opposants aux centrales nucléaires avaient déjà perpétré, dans la nuit de samedi à

dimanche, un attentat à Zurich contre la voiture de M. Michael Kohn, président du conseil d'administration de Motor-Colombus et président de la commission fédérale de la conception globale de l'énergie. Une lettre, signée de manière anonyme par des «opposants aux centrales nucléaires» et se rapportant à l'attentat manqué de Kuesnacht (ZH), est arrivée mardi à l'agence télégraphique suisse (ATS) à Berne. On peut notamment lire dans cette lettre: «Après Harrisburg et après la votation du 20 mai: reprenez les attaques contre le lobby de l'atome afin d'éviter qu'ils sabotent notre vie».

SSR: un déficit de 10 millions

BERNE (ATS) - Le compte de la Société suisse de radiodiffusion et télévision se solde, avec un total de produits de 390.097 millions et un total de charges de 399.535 millions, par un déficit de 9,4 millions de francs. Ce décaissement, qui comprend le report d'un déficit précédent de la Radio romande 600.000 francs, se monte même à 10,1 millions si l'on ajoute une somme d'environ 700.000 francs issus d'anciens déficits du studio des ondes courtes (Radio suisse internationale). Le compte a été approuvé mardi matin par le comité central. Les chiffres rouges sont dus au déficit global de la radio qui s'est élevé à 28 millions et n'a été compensé qu'aux deux tiers par le bénéfice de 18,6 millions obtenu par la télévision. Il sera couvert en grande partie par le fonds de péréquation. Pour ce qui est des régions, la Suisse italienne fera appel à son fonds de disposition pour compenser son excédent de dépenses, qui

est de 1,2 million. Quant à la Radio romande, elle devra éponger le surplus de ses charges en 1978 - 300.000 frs. - par des économies à réaliser en 1979. Au cours d'une conférence de presse donnée mardi à Berne, MM. Ettore Tenchio, président, et Stelio Molo, directeur général de la SSR, ont déploré l'ajournement de la hausse de la taxe radio-tv, qui coûte à la société 3,2 millions par mois. On sait que le Conseil fédéral a reporté sa décision quant à cette hausse, dont il a cependant approuvé le principe. Mais il doit encore fixer la date à laquelle elle entrera en vigueur et le taux qu'elle aura. Si l'augmentation avait été décidée pour le 1^{er} janvier dernier, le budget de la SSR pour 1979 aurait comporté un bénéfice de 5 millions. Chaque mois qui passe maintenant fera tomber davantage la société dans les chiffres rouges. Bien entendu, des mesures ont été prises pour diminuer les frais.

DANS LE CANTON

Au tribunal correctionnel de Boudry Cinq inculpés et plus de 200 délits...

De notre correspondant: Cinq inculpés! 52 plaignants! Plus de 200 délits... Plus un sixième délinquant qui sera jugé ultérieurement. Pour les délits: vols, tentatives et délit manqué de vol, complicité, dommages à la propriété, violation de domicile, entrave aux intérêts du service des téléphones, menaces et lésions corporelles, et enfin infractions de la LCR. Quant aux inculpés, il s'agit de B. F., A. P., P. S., D. von A., J.-C. C. et R. F. Les délits ont été commis dans un grand nombre d'endroits dont nous ne citerons que quelques-uns: Neuchâtel, Colombier, Yverdon, Fleurier, Berthoud, Chez-le-Bart, Auvèrner, etc. Parmi les objets volés, on trouve de tout, des autos aux montres, meubles, enregistreurs à cassettes, appareils à photo, lunettes, bouteilles de vin, salamis, cigarettes, argent, etc. Les deux inculpés actuellement détenus sont les auteurs de la plupart des délits commis. Quant aux prévenus J.-C. C., S. et von A., à part quelques complicités et participations, on leur reproche une expédition punitive contre un habitant de Colombier qui, malgré plusieurs avertissements, aurait continué à calomnier des amis des trois accusés. L'affaire s'est passée au domicile de la victime qui à deux heures du matin alla ouvrir la porte d'entrée quand on sonna chez lui, sans se douter de la magistrature correctionnelle qu'il allait recevoir et qui le laisserait dans un tel état qu'il dut être soigné par un médecin et subit une incapacité de travail de 15 jours.

Le tribunal décidera dans quelle mesure une chance pourrait être accordée au prévenu qui déclare se soumettre aux conditions qui lui permettraient de faire un apprentissage. Puis est requis contre A. P. deux ans de prison et 300 fr. d'amende. Pour P. S., contre lequel pèsent 25 infractions, sans s'opposer à un sursis d'une longue durée, une peine de 12 mois de prison et 200 fr. d'amende. Pour J.-C. C., trois mois de prison en peine complémentaire à une autre infligée par sursis récemment, et pour V. A., trois mois de prison également, sans opposition au sursis. Les frais judiciaires devront être payés par les condamnés en mesure de la gravité des faits reprochés.

LE VERDICT

L'audience de l'après-midi commença par les délibérations du jury qui seront assez longues. Le tribunal retint contre B. F. tous les chefs d'accusation, en exceptant toutefois trois délits contestés. Il arriva à la conclusion qu'une mesure consistant à mettre le prévenu dans une maison d'éducation n'aurait pas un effet salutaire comme le disait un témoin qualifié en la matière. Il condamnera donc B. F. à une peine de 18 mois de prison dont 328 jours subis seront déduits. Une peine subsidiaire d'un mois de prison prononcée en 1977 sera révoquée. Les frais à sa charge se montent à 6850 fr.

A. P. dont la responsabilité morale est plus grande vu qu'il est âgé de cinq ans de plus, sera condamné pour les mêmes motifs à une peine de 18 mois de prison, mais le sursis lui sera accordé pour une durée de quatre ans dont à déduire 259 jours de prison préventive. Dans ses considérants, le tribunal n'a pas relevé le fait que P., s'étant vu abandonné par sa fiancée, fut douloureusement atteint et son activité délictueuse commença à ce moment. Est-ce peut-être la raison qui lui valut l'obtention du sursis? Sa part de frais à payer se monte à 1600 francs. A part quelques vols, P. S. est l'auteur de lésions corporelles lors de l'expédition punitive, il sera condamné à neuf mois de prison dont à déduire 65 jours de préventive et le sursis lui sera accordé pour une durée de quatre ans. Sa part de frais se monte à 1460 francs. D. von A. est également reconnu coupable de lésions corporelles et sera condamné à deux mois de prison avec sursis pendant trois ans. Il payera en outre 200 fr. de frais. Enfin, J.-C. C. qui, avec les deux derniers, a participé à l'expédition punitive mais n'a pas frappé, sera considéré comme co-auteur de l'action. Il sera également condamné à deux mois de prison avec sursis pendant trois ans et payera 200 fr. de frais. Wf

Composition du tribunal

Président M. Blaise Galland, juge-suppléant; jurés M^{mes} Madeleine Béguin et M. Pierre Ingold; greffier M^{me} Jacqueline Freiburghaus; ministère public M. Henri Schupbach, procureur général.

Pour la rentrée scolaire, l'ESRN doit trouver dix classes supplémentaires

Pour la rentrée d'août prochain, l'Ecole secondaire régionale neuchâteloise (ESRN) doit trouver une dizaine de classes supplémentaires. La solution retenue est celle de l'implantation de pavillons provisoires. Si les pavillons sont là, les terrains qui devraient les abriter manquent. Une demande a été envoyée aux communes des environs de Neuchâtel, mais toutes ont répondu négativement. Marin toutefois aurait pu mettre à disposition le terrain

jouxtant son école primaire. Mais devant l'opposition d'une partie du Conseil général auquel la question a été soumise, de la commission scolaire et du corps enseignant de la localité, le conseil communal s'est vu dans l'obligation de retirer sa proposition. Il envisage pourtant une solution de rechange sur un autre terrain. Au vu de ces difficultés, c'est le Conseil communal de la ville de Neuchâtel qui a été alerté. Un préavis favorable a permis une demande officielle pour l'implantation de deux pavillons au Mail et d'un petit pavillon rue Jehanne-de-Hochberg. Là aussi, sous réserve de l'approbation des plans, l'exécutif de Neuchâtel donne le feu vert à l'installation de ces pavillons.

SOLUTIONS CONCRÈTES

Il est évident qu'une location des terrains nécessaires à l'implantation sera due, mais le montant définitif n'en est pas encore connu. Néanmoins, certains engagements ont dû être pris, afin d'assurer les pavillons réservés: Celui de l'ancienne école mécanique (EMEN) devait être démonté avant le 15 mai, les travaux concernant le nouvel institut de recherches en microtechnique commençant à cette date. La commune de Cornaux vendait son pavillon dans les mêmes conditions. A ce jour, les frais engagés représentent environ 15.000 fr., somme partiellement couverte par la valeur des bâtiments qui pourraient être revendus, le cas échéant. Chacun de ces pavillons revient donc à 5000 fr., celui de l'EMEN ayant été donné. Le coût de ces nouveaux locaux atteindra un total de quelque 368.000 francs. Le mobilier est prêt par l'Ecole primaire pour six classes.

ARRANGEMENTS FINANCIERS

Le solde sera prélevé partiellement dans les réserves de l'Ecole secondaire et le reste devra être acheté. La somme nécessaire sera prise en charge par le budget ordinaire de l'ESRN. Une subvention, sous forme d'une participation annuelle de l'Etat a été promise pendant la durée d'occupation des pavillons, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat. Le montant précis de cette subvention, estimé à 18.000 fr. par an environ, sera déterminé selon les décomptes finaux. Signalons qu'à Peseux, l'exécutif a pris en main l'étude de l'extension du collège des Coteaux, lit-on en outre dans le rapport du comité de direction au conseil intercommunal, concernant la construction de pavillons au Mail et rue Jehanne-de-Hochberg, rapport qui sera présenté prochainement, lors de l'assemblée extraordinaire du syndicat intercommunal de l'Association des communes de l'Ecole secondaire (ACES).

Un lynx tué d'un coup de fusil au Mont-Aubert

Un lynx a été trouvé mort et en état de décomposition aux environs du Mont-Aubert au-dessus de Concise. Il a certainement été blessé par une balle. Il s'agit d'une belle femelle adulte qui fait partie des deux couples lâchés en 1974 et 1975 dans le canton de Neuchâtel, ou de leurs premiers descendants. C'est pourquoi la dépouille est actuellement examinée au Musée d'histoire naturelle du chef-lieu par le taxidermiste M. Fritz Gehring. Pour lui, il n'y a plus guère de doute: un trou dans la peau de l'animal sur le flanc est tout à

fait semblable à celui d'une balle. Quoique le crâne ne soit pas fracturé, une hémorragie laisse penser qu'un coup a été ensuite asséné sur la tête. L'autopsie permettra peut-être de retrouver la balle, car il n'y a qu'un trou, mais l'on ne s'explique pas pourquoi il manque la peau du ventre de l'animal! Le lynx a donc vraisemblablement été victime d'un acte de braconnage. L'autopsie devrait apporter une certitude. Mais on risque bien de ne jamais savoir qui a commis cet acte imbécile...

VAUD

Grand conseil: problèmes scolaires

LAUSANNE (ATS) - Le Grand conseil vaudois a connu mardi trois nouveaux épisodes de son débat quasi permanent sur la réforme scolaire. Malgré l'opposition de la gauche, il a pris en considération et renvoyé pour étude au Conseil d'Etat une motion signée par soixante-sept députés du centre-droite et invitant le gouvernement à revoir l'hypothèse qu'il a retenue pour la réforme de l'école vaudoise, à savoir un cycle d'orientation pour les 5^{ème} et 6^{ème} années de la scolarité. Il a d'autre part pris acte, par 69 voix contre 65, d'un rapport du Conseil d'Etat sur une motion concernant les examens d'admission dans les collèges secondaires, rapport selon lequel les principes généraux de ces examens ne seront pas modifiés avant la décision sur les structures de la future école vaudoise, prévue dès 1981. Enfin, il a rejeté par 68 voix contre 42 une résolution d'un député, professeur d'histoire, qui s'opposait à certaines innovations dans l'enseignement de l'histoire.

d'aide à l'enfance et à la jeunesse du tiers monde (Bangladesh et Pérou). Il a alloué quatre millions de francs pour la rénovation du bâtiment de la Mercerie, à Lausanne, édifice historique qui fut hôpital avant d'être école, 1.600.000 francs pour des installations de chauffage et de ventilation au Palais de Rumine, 1.800.000 francs pour la correction d'une route cantonale à Ecépins et 830.000 francs pour des travaux à l'établissement médico-social «le maronnier», à Lutry. Enfin, il a précisé certains articles de la loi de 1974 sur la protection des eaux contre la pollution.

LA CHAUX-DE-FONDS

Au Conseil général: nombreux crédits acceptés

Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds a tenu, hier soir, une séance à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jean-Claude Jaggi. Malgré la concurrence sportive et les journées-marathon de certains conseillers députés également au Grand conseil, les rangs étaient serrés. Il est vrai que l'ordre du jour était pour le moins copieux, avec un train de demandes de crédits dépassant plusieurs millions.

En bref, avant d'y revenir plus en détail, signalons que le législatif accepta sans opposition l'octroi d'un droit de superficie à la rue Charles-Naine. Qu'il en alla de même, mais avec une voix contre, d'un rapport à l'appui d'une demande autorisant l'exécutif à consentir à Crématoire SA un prêt complémentaire sans intérêt de 250.000 fr. pour l'extension du centre funéraire. On apprit dans la foulée que ce centre pourrait bientôt devenir un service public. Sans opposition non plus, on dit «oui» à l'aménagement de jardins potagers et la construction d'un bâtiment de rangement. Coût: 80.000 francs.

En revanche, la construction d'un passage à piétons entre les rues du Mont d'Amin et de Bellevue (devisé à 130.000 fr.) fut estimée par beaucoup comme trop onéreuse, sans pour autant remettre en question le principe. Au vote final, le «oui» l'emporta mais le Conseil communal a pris note des diverses remarques.

Après la pause, on aborda alors les gros «morceaux», et notamment une demande de crédit extraordinaire de quelque 600.000 fr. pour la réfection des façades du collège de Bellevue et l'isolation des salles de gymnastiques. Ph. N.

AUTOUR DU MONDE EN QUELQUES LIGNES

Le fils de Bokassa 1^{er}: c'est le début de la fin pour mon père

PARIS (AFP) - «La dénonciation de plus en plus unanime du massacre d'étudiants centrafricains à Bangui, massacre dont je suis personnellement convaincu, marque le début de la fin pour mon père, l'empereur Bokassa» a déclaré à l'AFP le prince Georges, fils aîné de l'empereur. «Le mieux pour lui, s'il ne veut pas être tué, est qu'il se retire» a-t-il ajouté en qualifiant de «courageuse» la décision du général Bangui, ambassadeur de son empire centrafricain à Paris, qui a dénoncé ces massacres et démissionné de son poste. Le prince Georges s'est refusé à tout autre commentaire sur la situation dans son pays en faisant état des «menaces de mort» que son père, l'empereur Bokassa, avait proférées contre lui fin avril dernier. Le prince Georges, qui avait été accusé par l'empereur Bokassa d'avoir fomenté un complot contre lui, fut arrêté puis expulsé de son pays en septembre 1978. Il vit depuis lors en exil en France avec sa femme et ses deux enfants.

SOUDAINE DISPARITION!

M. Sylvestre Bangui, ambassadeur de l'empire centrafricain à Paris, qui a annoncé hier sa démission après avoir confirmé les massacres d'enfants dans son pays, est parti pour une destination inconnue, apprend-on auprès de cette ambassade.

M. Jean-Louis Kopuzia, premier conseiller, a été nommé chargé d'affaires de l'ambassade. Il a d'autre part contacté le premier ministre centrafricain à Bangui. «Celui-ci a envoyé un message à l'empereur Bokassa 1^{er} à Kigali et nous attendons la réponse», a-t-on précisé de même source.

Le courrier d'IKEA

Monsieur Rochard, de Sully, nous écrit: «Cher IKEA, Il y a peu, ma belle-sœur a acheté six chaises chez l'un de vos concurrents. Maintenant, je m'aperçois que l'on peut trouver les mêmes chez vous. Moins cher, naturellement. Pensez-vous que ma belle-sœur puisse se faire rembourser la différence? T. Rochard» Notre réponse: «Cela dépend, tous ne le font pas! Maintenant, si cela lui était arrivé chez nous, par exemple, elle aurait pu tout simplement nous rapporter la marchandise dans l'emballage d'origine et avec le ticket de caisse. On l'aurait remboursée.»